

LES ÉLUS LOCAUX
FACE À LA RÉSORPTION DES
SQUATS ET
BIDONVILLES



dossier 2019

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

LES ÉLUS LOCAUX FACE À LA RÉSORPTION DES SQUATS ET BIDONVILLES

Directrice de la publication :

Nathalie Godard

Rédaction :

Patrick Piro

Lisa Taoussi

Coordination du dossier :

Lisa Taoussi

Manon Fillonneau

Relecture :

Charlotte Le Tarnec

Crédits photos :

Steven Wassenaar/Secours Catholique-Caritas France

Audrey Cerdan

Patrick Piro

Quatorze

Christophe Fortin

Aset 93

Photo de couverture : Patrick Piro

Conception graphique :

Géraud Lantuéjoul

www.bienfaitpourvous.net

Impression :

L'Artésienne

www.artesienne.com

ISBN : 978-2-9569937-0-4

Un grand merci au Conseil d'administration du CNDH Romeurope, aux membres du Collectif et à toutes les personnes ayant contribué à ce dossier.

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

À QUI S'ADRESSE CE DOSSIER

**Vous êtes élue • élu dans une commune ou une agglomération,
ou candidate • candidat à l'élection municipale de 2020,
Le territoire de votre commune ou des communes voisines comporte
des bidonvilles ou des squats,**

- vous souhaitez** vous impliquer pour l'accès aux droits des personnes qui y vivent,
- vous souhaitez** résoudre les problématiques posées par ces sites,
- vous vous préoccupez** du bien vivre-ensemble sur votre territoire,
- vous envisagez** de jouer un rôle dans le pilotage de projets de résorption des bidonvilles et squats ainsi que d'inclusion des personnes qui y vivent.

Mais...

- vous manquez d'informations** sur la réalité de ces situations sociales,
- vous manquez de connaissances** sur les devoirs et compétences d'une municipalité sur ces questions,
- vous souhaitez** savoir comment agir dans une démarche partenariale avec l'État, les collectivités locales, les associations et collectifs et les personnes mal-logées,
- vous aimeriez** en savoir plus sur les dispositifs et financements susceptibles de vous aider à agir,
- vous aimeriez** connaître les stratégies les plus efficaces dans la résorption des bidonvilles et squats ainsi que l'inclusion des adultes et enfants qui y vivent.

CE QUE VOUS TROUVEREZ ICI

- des informations** sur la réalité vécue par les personnes vivant dans des bidonvilles et squats en France;
- des études de cas**, ce qui a marché dans des villes et agglomérations, mais aussi ce qui n'a pas marché;
- des outils** pour impulser une dynamique locale et au-delà.
- des interviews** d'acteurs du changement

SOMMAIRE

1.	ÉLUE • ÉLU, VOUS POUVEZ AGIR EFFICACEMENT AU NIVEAU LOCAL	6
	Le mot de la Présidente	8
	Roms, Gens du voyage, habitants de bidonvilles : de qui parle-t-on ?	10
	Claudia : « L'espoir, la dernière chose qu'il nous reste »	11
	Printemps 2019, une vague de violences racistes 2.0	12
	Infographie : « Bidonvilles et squats en France : quelle évolution ? »	13
	Sylvain Mathieu (Dihal) : « Nous avons besoin d'un engagement fort des élus locaux »	14
	L'instruction du 25 janvier 2018, un engagement gouvernemental	16
2.	DU BIDONVILLE À L'INCLUSION SOCIALE	18
	2.1 Expulsions : la tactique de la patate chaude	20
	À Bobigny, la justice suspend un arrêté d'évacuation	21
	Infographie : « Expulsions de bidonvilles et squats de 2016 à 2019 »	22
	Marseille, une volonté politique défaillante	23
	Infographie : « D'expulsion en expulsion, l'errance contrainte »	25
	2.2 Les ingrédients d'un projet d'insertion réussi	26
	Agir dès le début du mandat	27
	Infographie : « Acteurs publics face aux bidonvilles et squats : qui fait quoi ? »	28
	Alexandra Siarri (adjointe au maire de Bordeaux) : « Des outils au service de valeurs »	30
	Nantes métropole, une MOUS novatrice et encourageante	32
	Rezé, ville modèle ou cavalier seul ?	35
	Bouguenais, une municipalité dans le collimateur	36
	Infographie : « Quelques idées pour financer vos projets »	38
	Celleneuve : une solution de logement pour tous	40
	Villeurbanne, l'insertion par le logement : une ville s'engage	43
	Metz : la stabilisation, un tremplin vers le logement	45
	Louis Bourgois (sociologue) : « Le logement d'abord, un nouveau paradigme »	46
	Bondy, une ville se mobilise pour les habitants d'un bidonville	48
	Gardanne, une chaîne de bonnes volontés	50
	Montreuil, une culture du droit commun s'installe	51
3.	SUR LE TERRAIN AU JOUR LE JOUR	54
	3.1 L'amélioration des conditions de vie	56
	Aubagne, quand l'insertion commence par l'élimination des déchets	57
	Bordeaux, l'eau avant l'été	58
	Bordeaux, les difficultés de la fourniture d'électricité	58
	Infographie : « Accueillir, moins cher qu'expulser »	60
	3.2 L'accès dans des conditions normales à l'école	61
	À Marseille, une passerelle entre le squat et l'école	62
	Sucy-en-Brie, la maire condamnée pour refus de scolarisation d'enfants roms	64
	Infographie : « Favoriser la réussite scolaire des enfants vivant en bidonville ou squat »	65
	À Villemomble, des refus d'inscription à la cantine jugés illégaux	66
	María : « Prête à tout pour mes enfants »	67
	Ivry : la scolarisation, pivot de l'intégration	68
	Seine-Saint-Denis : l'Aset 93, facilitatrice de scolarisation	70
	Montpellier : un médiateur scolaire financé par l'Éducation nationale	71
	Métropole lilloise : l'accès aux transports, une condition de réussite scolaire	72
	3.3 Vers l'application du droit commun	73
	La domiciliation, devoir de la commune	74
	Infographie : « La domiciliation, première étape de l'inclusion sociale »	75
	L'accompagnement vers l'emploi, faire avec les personnes concernées	76
	L'accès aux soins dans les bidonvilles, c'est aussi l'affaire des communes	77
	3.4 Créer des liens pour mieux se comprendre	78
	Montreuil : j'habite en France, je vote ici	79
	Favoriser la solidarité et le vivre-ensemble	80

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

ASSOCIATIONS NATIONALES

ATD Quart Monde - CCFD-Terre Solidaire - La Cimade - FNASAT - Ligue des Droits de l'Homme - Médecins du Monde - MRAP - Première Urgence Internationale - Secours Catholique - Union Juive française pour la Paix

ASSOCIATIONS LOCALES

ABCR (Association biterroise contre le racisme) - ACINA (Accueil, coopération, insertion pour les nouveaux arrivants) - ALPIL (Action pour l'insertion par le logement) - AREA (Association recherche éducation action) - ASAV 92 (Association pour l'accueil des voyageurs) - ASET 93 - ASEFRR (Association de solidarité en Essonne avec les familles roumaines et rroms) - Association humanitaire William Penn - Association solidarité Roms de Saint-Étienne - Les bâtisseurs de cabanes - C.L.A.S.S.E.S (Collectif lyonnais pour l'accès à la scolarisation et le soutien des enfants des squats) - ECODROM - Eurrom - IFRM (Insertion des familles roms de Moulin-Galant) - L'école au présent - L'école enchantée - Les enfants du canal - EURROM - Habitat Cité - Hors la rue - Rencontres Tsiganes - Roms action - Romeurope 94 - Rom réussite - Système B comme bidonville - Une famille un toit 44

COLLECTIFS

Collectif Roms de Gardanne (13) - Collectif Solidarité Roms Toulouse (31) - Collectif Romeurope de l'agglomération nantaise (44) - Collectif Solidarité Roms Lille Métropole (59) - Collectif RomParis (75) - Collectif Romeurope Centre 77 - Collectif Romeurope du Val Maubuée (77) - Romyvelines (78) - Collectif Romeurope Antony (92) - Collectif de soutien aux Roumains d'Ivry (94) - Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie et d'ailleurs (95)

QUI SOMMES-NOUS ?

Le Collectif national droits de l'Homme Romeurope, regroupe 46 associations et collectifs locaux qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, contraintes de vivre en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. La plupart de ces personnes sont roms ou désignées comme Roms dans la sphère publique.

Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. En s'appuyant sur un travail d'observatoire, de plaidoyer, d'échange et de confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discrimination et contre les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonvilles, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination, notamment les discriminations raciales et sociales subies par les personnes d'origine rom – réelle ou supposée.

Fort des connaissances de terrains transmis par ses 46 membres et de son travail de capitalisation de ces informations, le CNDH Romeurope a notamment vocation à informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels sur la question du respect des droits des citoyens d'Europe de l'Est vivant en squat et bidonville et sur les dynamiques d'inclusion de ces personnes, dans une logique d'accès au droit commun pour toutes et tous.



ÉLUS LOCAUX, VOUS POUVEZ AGIR EFFICACEMENT !

Près de 18 000 personnes vivent toujours en bidonville ou squat en France, dans des conditions parfaitement indignes. Les politiques publiques ont jusqu'à présent échoué à résorber durablement ces habitats et à assurer aux personnes qui y survivent des conditions d'insertion correctes. Les chiffres ne bougent guère. Le recours à l'expulsion, trop souvent utilisé, s'est avéré une solution de facilité, vaine et violente pour les familles, faute de s'attaquer au vrai problème : la grande précarité et la pauvreté des personnes. Mais l'État a changé d'optique, désireux d'impulser des stratégies porteuses de résultats au niveau local. Il entend régler la question d'ici à 2022, volontarisme appuyé par le doublement du budget dédié de la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal). Mais le succès dépendra étroitement de l'implication des élus locaux. 2020, année d'élections municipales. Année de l'efficacité ?



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nathalie Godard, présidente du Collectif national droits de l'Homme Romeurope.

Paris, le 16 septembre 2019

Chers candidates et candidats aux élections municipales, chers élus et élus de nos territoires,

Les élections municipales du printemps 2020 représentent un enjeu majeur pour les milliers de personnes en situation de précarité – habitants de bidonvilles et squats – que nos associations et collectifs membres accompagnent au quotidien. Parce que vous, élus à l'échelon local, êtes en première ligne face à ces situations humainement indignes et socialement inacceptables, et parce que vous êtes certainement les mieux placés pour mobiliser autour de vous l'ensemble des acteurs compétents sur votre territoire, votre implication est absolument nécessaire.

Alors que le gouvernement a lancé, en 2018, une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ; alors qu'il a fixé, s'agissant des bidonvilles, un objectif de résorption durable de ces situations à échéance 2022 (1) ; alors qu'il a annoncé, en septembre 2019, un doublement des crédits dédiés, le temps est venu de mettre en place – dans l'intérêt général – des politiques publiques inclusives à l'égard des habitantes et habitants de bidonvilles et de squats.

Cela fait désormais près de trente ans que des bidonvilles, formes très précaires d'habitat, sont réapparues en France et que leurs habitantes et habitants se battent au quotidien pour une vie meilleure. Trente années pendant lesquelles des politiques inefficaces d'expulsion et des pratiques inhospitalières n'ont conduit qu'à précariser encore plus les personnes concernées, les maintenant en marge de la société et les privant trop souvent d'accès à leurs droits les plus fondamentaux. Ces politiques inefficaces n'ont aucunement permis de réduire le nombre de bidonvilles en France et engendrent de graves conséquences, aussi bien sur le plan humain que sur le plan social. Nous sommes persuadés que nous – collectivités locales, États, associations et personnes concernées – pouvons faire autrement, faire mieux, pour résoudre ensemble cette problématique.

Le sujet est complexe et met en jeu des compétences diverses, c'est pourquoi une démarche efficace de résorption des bidonvilles et squats, ainsi que d'inclusion de leurs habitantes et de leurs habitants, implique une coordination des différents

acteurs publics et privés – dans le respect des compétences de chacun. Si les services de l'État doivent impérativement prendre leur part de responsabilité et si l'impulsion d'une politique nationale est indispensable, c'est d'une réelle volonté politique locale d'agir que dépend le succès de ce type de démarches. Les exemples présentés dans ce dossier en témoignent : la mobilisation des élus et élus au

Si l'impulsion d'une politique nationale est indispensable, c'est d'une réelle volonté politique locale d'agir que dépend le succès de ces démarches.

niveau local est déterminante, notamment pour permettre l'implication concrète de l'État dans les différents territoires ! Si beaucoup d'aspects peuvent sembler séparer des villes comme Bondy, Ivry-sur-Seine, Montpellier, Nantes, Toulouse ou encore Villeurbanne, elles ont un point commun : la volonté de leurs élus et

élus de prendre en main la question des bidonvilles et des squats, dans une démarche constructive. Et ça fonctionne ! À quelles conditions, avec quels moyens et quelles méthodes ? Autant de questions auxquelles ce dossier entend apporter des éléments de réponse concrets.

L'inclusion des personnes en situation de précarité constitue un grand défi pour nos institutions et notre société. À l'échelle nationale comme à l'échelle locale, il s'agit désormais d'intégrer cette problématique dans les politiques sociales, et c'est en ce sens que nous nous adressons à vous. À compter de votre élection, vous avez six années pour agir et nous sommes persuadés que, sous réserve de l'engagement de chacun, les bidonvilles et squats pourraient tous avoir été résorbés à l'issue de votre mandature, et leurs habitantes et habitants logés dignement.

Celles et ceux-ci, et les associations que nous représentons, sont prêts à s'engager avec vous dans une démarche concertée visant la résorption durable de ces formes indignes d'habitat et la sortie de la précarité de leurs habitantes et habitants.

Il s'agit de citoyennes et citoyens de vos villes qui méritent toute votre attention et, surtout, comptent sur votre mobilisation !

(1) Instruction interministérielle du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles. <https://www.romeurope.org/instruction-gouvernement-visant-a-donner-nouvelle-impulsion-a-resorption-campements-illicites-bidonvilles/>

ROMS, GENS DU VOYAGE, HABITANTS DE BIDONVILLES : DE QUI PARLE-T-ON ?

LES ROMS EN FRANCE

Quelle est leur nationalité ? Une majorité sont des citoyens roumains, bulgares et, dans une moindre mesure, des ressortissants d'Albanie et des pays d'Ex-Yougoslavie. Il y a aussi des Roms de nationalité française.

Combien sont-ils ? Ce chiffre est inconnu, aucune statistique n'étant réalisée à ce sujet car le terme « Roms » désigne une minorité ethnique ! Il est évidemment bien plus élevé que de 12 000 à 15 000 personnes, qui est le chiffre régulièrement annoncé pour parler des Roms très précaires vivant en bidonville ou squat.

Quel habitat ? Pour une majorité de personnes, un logement classique ! Seule une minorité, en situation de précarité et d'exclusion, est contrainte de vivre en habitat précaire : bidonville, squat, voiture, voire la rue. Les conditions de vie sont extrêmement difficiles (sans eau, sanitaires, ramassage des ordures, etc.). Ce sont les Roms les plus « visibles » dans l'espace public et médiatique en France.

Quelle mobilité sur le territoire ? Les Roms originaire d'Europe de l'Est ne sont pas nomades. Ceux d'entre eux qui vivent en habitat précaire sont souvent contraints par les expulsions régulières à se déplacer d'un lieu de vie à un autre.

LES GENS DU VOYAGE EN FRANCE

Quelle est leur nationalité ? Française en majorité.

Combien sont-ils ? Entre 350 000 et 400 000.

Quel habitat ? En caravane, sur des terrains publics ou privés, bâtis ou non. Avec, dans certains cas, de réelles problématiques de mal-habitat : errance, installation durable sur des aires d'accueil normalement réservées à de courts passages, statut d'occupation précaire ou inexistant, mauvaises conditions sur les terrains, etc.

Quelle mobilité sur le territoire ? Une itinérance variable (selon les familles), contrainte (par des expulsions) ou volontaire.

LES HABITANTS DES BIDONVILLES ET SQUATS

Quelle est leur nationalité ? Toutes nationalités.

Combien sont-ils ? Aucun chiffre agrégé n'existe. La population en bidonville la plus nombreuse se trouve en Outre-mer (Mayotte et Guyane). En France métropolitaine, la DIHAL a recensé 17 619 personnes en juillet 2019, mais ce chiffre n'inclut pas un grand nombre de squats et bidonvilles habités par des citoyens de pays hors Union européenne.

Quel habitat ? Squats et bidonvilles (construits avec des matériaux récupérés) ou encore des campements de tentes.

Quelle mobilité sur le territoire ? Certains sont de passage en France en espérant se rendre en Angleterre, d'autres sont ancrés sur un territoire en France; tous sont contraints par les expulsions régulières à se déplacer d'un lieu de vie à un autre, d'une ville à une autre. Parfois, ces expulsions interviennent au bout de plusieurs années, parfois après quelques jours ou semaines seulement.

Parmi les Roms, seule une minorité, en situation de précarité et d'exclusion, est contrainte de vivre en bidonville, squat, voiture, voire dans la rue.

« L'espoir, la dernière chose qu'il nous reste »

Elle est venue d'Espagne avec toute sa famille, car, en France, leur disait-on, les conditions étaient prometteuses. Dans le bidonville de Bondy, Claudia⁽¹⁾ a touché le fond, mais elle n'a pas renoncé à se battre pour une vie décente. Récit.



CLAUDIA⁽¹⁾

TOUT EST TROP COMPLIQUÉ DANS MA VIE. JE NE PEUX MÊME PAS DOUCHER MON FILS.

Ils ont débarqué à Sarcelles (Val-d'Oise) en octobre 2018, sur les conseils d'un oncle de son mari qui leur avait fait miroiter de belles opportunités de boulot en France, de quoi se faire de l'argent en quelques mois. Alors, la famille de Claudia décide de franchir la frontière. Non pas que la vie soit si terrible en Espagne, mais les conditions sont dures, le marché du travail étroit et les revenus toujours trop justes. La jeune femme, comme de nombreux Roms de la région de Ciudad Real, puis d'Alicante, où ils ont déménagé par la suite, est employée dans le maraîchage. « J'ai planté des oignons et de l'ail, cueilli les melons et le raisin... Il n'y a de place que dans l'agriculture, avec des missions saisonnières courtes et des paies insuffisantes. » La famille vit en Espagne depuis plus de dix ans, mais elle avait déjà passé trois années en France auparavant : les parents se laissent tenter et décident de partir.

Le fossé entre la réalité et ce qui s'avère un mirage est impressionnant. À Sarcelles, les difficultés surgissent immédiatement. « La police est venue... » Claudia n'en dit pas plus, mais les activités de son mari et les pistes d'enrichissement de l'oncle semblent en cause. La tension monte. La famille quitte Sarcelles pour le bidonville de Bondy « où vit un cousin de ma mère ». Une solution de secours précipitée. Claudia, 21 ans, et les siens vivent à sept dans une baraque : ses parents, ses trois frères et sœurs (de 6 à 12 ans) et son propre fils, trois ans. Les nouveaux arrivants ne sont pas bien acceptés, la solidarité leur fait défaut. « On est isolé, sur le "platz" (2). » Elle met ça sur le compte de l'origine de sa famille, éloignée du coin de Roumanie d'où proviennent tous les autres. Pas de groupe électrogène, « on a un temps utilisé la batterie de la voiture pour alimenter une petite lampe et charger un téléphone ». Puis ils ont arrêté : il ne fallait pas mettre en péril le seul moyen de locomotion permettant au père d'aller ferrailer. « Donc il faut tout faire avant la nuit. » L'eau, installée par la ville sur le platz, s'arrête parfois. « Alors on va remplir des bidons dans un parc. Et quand vient l'hiver, la pluie... En fait, je n'ai pas de logement. » Elle s'autorise un surprenant petit rire d'auto-dérision. « Notre situation est bien pire qu'avant. En Espagne, quand il y a des enfants, la protection des mineurs intervient immédiatement pour les prendre en charge. Ici, on te laisse dans la rue... » Claudia a quitté la Roumanie à l'âge de six ans et n'y est jamais retournée. Elle a suivi une scolarité à peu près normale en Espagne, interrompue avant le lycée, pour travailler. Puis elle a rencontré son mari. Ses frères et sœurs ont pu s'inscrire à l'école, à Bondy, avec l'aide de l'association Aset 93 (voir p. 70). « Au début, ça a marché. Le directeur de l'école est trop gentil... » Puis les difficultés se sont accumulées : manque de chaussures, de vêtements, « on ne peut pas se laver quand il fait trop froid... » Au printemps, les vagues d'agressions contre des Roms en Île-de-France mettent un terme à l'expérience scolaire. ➔

(1) Son prénom a été modifié
(2) Nom donné aux bidonvilles

➔ « Ma mère avait trop peur de les laisser sortir. » Son père fait le guet toute la nuit pour prévenir une attaque, « et pourtant il devait sortir du platz le matin pour le boulot ». Claudia a renoncé à mettre son fils à la maternelle. « Tout est trop compliqué dans ma vie. Je ne peux même pas le doucher... » Il était prévu de la rencontrer au début de juillet pour cet entretien. Elle n'est pas venue. Quinze jours plus tard, elle réapparaît. Elle explique : le bidonville est en plein stress, sous le coup d'une mesure d'expulsion imminente (voir p. 48). « Et puis je viens de me séparer de mon mari. » Elle le présente comme un soulagement — au moins un problème mis derrière elle. Repartir en Espagne ? Elle n'hésite pas un instant. « C'est non. » Claudia est une battante. En l'espace de huit mois, elle n'a pas perdu de temps. Son français lui permet de s'exprimer presque correctement et elle continue à prendre des cours une fois par semaine. L'association Les Enfants du canal lui a permis de bénéficier d'un service civique jusqu'à la fin du mois de juillet dernier, et elle attend de démarrer une formation au Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa). « J'aime beaucoup être avec les enfants. » Ses parents s'accrochent aussi. « On a déjà "gagné" des choses. Et ici, il y a plus d'opportunités de travail qu'en Espagne, on ne me demande ni diplôme ni expérience pour travailler dans un supermarché ou dans un bar. » Alors, aller de l'avant. Elle conclut en espagnol. « La única cosa que nos queda es la esperanza. » L'espoir, la dernière chose qu'il nous reste.

PRINTEMPS 2019, UNE VAGUE DE VIOLENCES RACISTES 2.0

En mars 2019, une rumeur commence à circuler sur les réseaux sociaux : des Roumains roulant dans une camionnette blanche enlèveraient des enfants en Île-de-France.

La fausse nouvelle se répand comme une traînée de poudre. Et les démentis, par communiqué préfectoraux arrivés tardivement ou publication de mairies sur Facebook, ne parviendront pas à endiguer la diffusion de cette rumeur, qui trouve un écho particulier dans les quartiers défavorisés de la banlieue parisienne. Des appels à la vengeance et à la violence circulent sur internet et très rapidement, on passe des discours aux actes.

Entre le 16 mars et le 5 avril, le CNDH Romeurope et la Voix des Roms ont recensé 37 agressions verbales et physiques commises en Île-de-France,

principalement en Seine-Saint-Denis et dans d'autres communes franciliennes : descentes armées dans des bidonvilles, lynchages, insultes, menaces de mort, cyber-harcèlement ; les Roms et Roumains d'Île-de-France vivront dans la peur des semaines durant (1). Des familles entières se terrent dans leur squat ou dans leur baraque, des parents n'osent plus envoyer leurs enfants à l'école par peur d'agression ou de harcèlement en classe, des adultes veillent la nuit pour se prémunir contre d'éventuelles intrusions... La psychose mettra des semaines à disparaître. Six mois plus tard, peu de personnes ont porté plainte et seules 4 agressions sur près de 40 ont fait l'objet d'un procès.

Si le mode de diffusion de la rumeur est nouveau et a pu prendre les autorités au dépourvu, ses fondements sont, eux, très ancrés dans les esprits. Ces croyances relèvent d'un antitsiganisme ancien et alimenté par des représentations négatives sur les Roms : voleurs, délinquants, exploiters d'enfants, etc. Une partie importante de la population française continue d'y croire, et les Roms restent, année après année, la population « la plus stigmatisée » en France selon la Commission nationale consultative des

(1) Recensement des agressions racistes visant des personnes roms ou présumées roms (mars-avril 2019)

<https://www.romeurope.org/agressions-racistes-en-ile-de-france-recensement/>

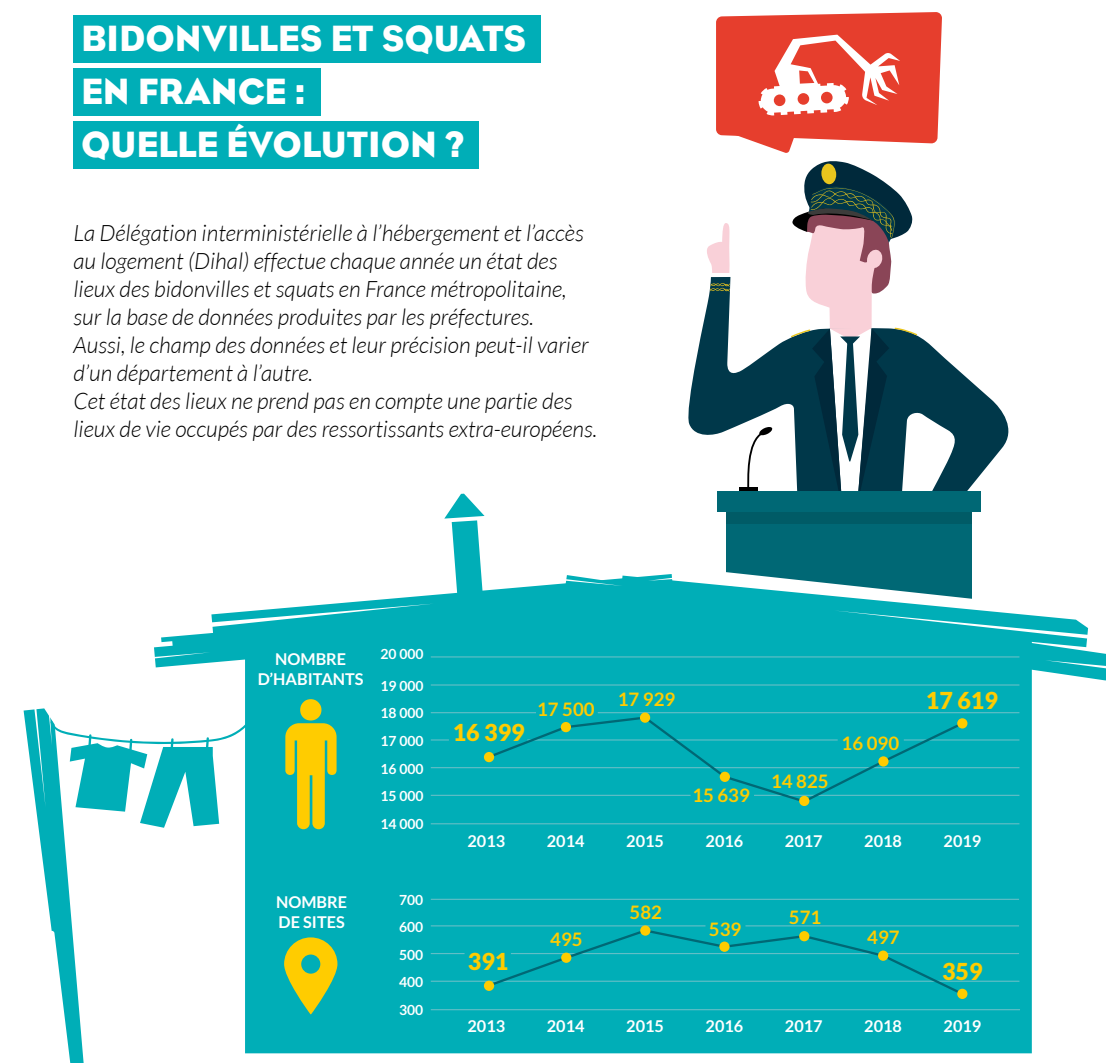
(2) Communiqué interassociatif (8 avril 2019) <https://www.romeurope.org/journee-internationale-des-roms-lurgence-de-la-lutte-contre-lantitsiganisme/>

droits de l'Homme. S'ajoutent des discriminations et un déni d'accès aux droits qui nourrissent en grande partie les passages à l'acte du printemps 2019 et rendent nécessaire pour les pouvoirs publics de lutter bien plus efficacement contre l'antitsiganisme et le racisme (2). À commencer par une punition sévère des propos racistes, notamment quand ils sont proférés par des personnalités publiques ou des élus locaux.

Mais c'est également au niveau local qu'il faut agir pour lutter contre ce mal sociétal qui engendre inexorablement de la violence. Le rôle des élus municipaux est déterminant et doit se manifester au quotidien pour favoriser le vivre-ensemble et la connaissance mutuelle entre les citoyens de leur commune (voir p. 80), quelles que soient leur origine ethnique ou leur situation socio-économique. ●

BIDONVILLES ET SQUATS EN FRANCE : QUELLE ÉVOLUTION ?

La Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) effectue chaque année un état des lieux des bidonvilles et squats en France métropolitaine, sur la base de données produites par les préfetures. Aussi, le champ des données et leur précision peut-il varier d'un département à l'autre. Cet état des lieux ne prend pas en compte une partie des lieux de vie occupés par des ressortissants extra-européens.



Source : DIHAL (juillet 2018 ; septembre 2019)

Entretien



SYLVAIN MATHIEU
DÉLÉGUÉ INTERMINISTÉRIEL
À L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS
AU LOGEMENT (DIHAL)



Pour Sylvain Mathieu, délégué interministériel à l'Hébergement et l'accès au logement (Dihal), la coopération entre l'État et les territoires est une condition sine qua non de la réussite des projets de résorption des bidonvilles et squats. Il appelle en particulier les maires, qui sont au premier rang, à participer pleinement à la résolution des problèmes.

L'instruction du 25 janvier 2018 sur la résorption des bidonvilles et squats (voir p. 16) appelle à bâtir des stratégies locales. Comment les municipalités peuvent-elles s'y insérer ?

Sylvain Mathieu : L'État seul ne peut pas apporter une solution définitive à ces questions. Il a besoin en premier lieu des élus des collectivités territoriales — et tout particulièrement des maires. L'État intervient, dans le cadre de ses missions d'ordre public, avec sa capacité à mettre en mouvement des acteurs, autour des questions de relogement, d'emploi, etc., et avec des apports financiers.

Les élus locaux, pour leur part, sont au premier rang des parties prenantes : ces questions touchent leur territoire, il leur revient d'expliquer ces politiques à leurs concitoyens, de faire comprendre que la solution passe par un travail global et qu'une évacuation n'apporte pas une réponse définitive, mais débouche le plus souvent sur une réinstallation. Ils doivent donc participer à la résolution des problèmes, notamment pour l'accès aux droits, à l'éducation des enfants, à la mobilisation de leur contingent de logements, à l'accompagnement et au soutien des familles relogées, à la gestion des sites pour l'eau, à l'amélioration des conditions sanitaires, etc.

La circulaire définit une approche associant l'ensemble des parties prenantes, dans un cadre général d'action, mais aussi dans une proximité opérationnelle qui implique en premier lieu les maires. Je tiens à rappeler aussi le rôle majeur

d'une association experte et professionnelle pour mettre en œuvre les orientations.

Les maires pourraient arguer que leur périmètre de compétence s'arrête à des secteurs spécifiques, domiciliation ou la scolarisation...

Notre expérience, dans les villes où l'on a obtenu des bons résultats, montre que la réussite est au prix d'un engagement fort des élus de proximité.

Mais certains rétorquent que l'État a tendance à se défaire de ses missions sur eux. Ne risquent-ils pas de se regarder en chien de faïence ?

Nous n'avons pas le sentiment que l'État se mette en retrait, même s'il l'on trouvera toujours un exemple où la coopération n'a pas été optimale. Cependant, la construction de solutions se fait très majoritairement en partenariat. Et l'essentiel des dépenses est porté par l'État.

La circulaire a posé un objectif très clair de résorption des campements et bidonvilles, qui nécessite l'engagement des uns et des autres. Et s'il peut y avoir ici ou là des approches et des méthodes différentes, l'État reste bien présent.

La solution de l'évacuation ne reste-t-elle pas la plus simple et la plus tentante, localement ?

Le risque, c'est que, à défaut de réelle action d'insertion, le bidonville se réinstalle plus loin, dans une commune voisine par exemple, et puis, un beau jour, sur le territoire d'origine...

Nous voulons convaincre les élus locaux que les

citoyens risquent alors de porter un jugement d'échec sur l'action publique dans leur territoire, et que les édiles pourront alors être interpellés pour n'avoir pas trouvé de solution pérenne au problème posé. C'est l'intérêt de tous de trouver des solutions durables à la situation des campements et des bidonvilles.

Soulignons l'importance, à ce titre, de l'accompagnement. Il ne suffit pas de reloger les gens, encore est-il essentiel de porter les démarches d'insertion à leur terme.

Car le sujet et l'approche, en résumé, c'est la lutte contre la grande précarité. Et lutter contre la grande précarité suppose un accompagnement dans la durée.

Les fonds « Dihal » représentent 24 % du financement des projets. Cela ne donne-t-il pas le signal que c'est « aux autres » de déboursier ?

Précisons : nos apports sont des crédits à effet « levier ». Souvent déclencheurs de l'action, ils entraînent la participation non seulement d'autres partenaires, mais surtout mobilisent en premier lieu d'autres crédits de l'État, dont la contribution totale est très largement majoritaire.

La métropole de Nantes (voir p. 32) constate qu'il lui faudrait une rallonge importante faute de quoi le travail de résorption des bidonvilles est menacé. La Dihal peut-elle suivre ?

Notre budget est en augmentation. D'une enve- ➔

LA DIHAL, L'ACTEUR GOUVERNEMENTAL DE LA RÉSORPTION DES BIDONVILLES

La Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) a été instituée en 2010. Placée sous l'autorité du Premier ministre, elle assure notamment la mise en œuvre de l'instruction du 25 janvier 2018 via son pôle « résorption des bidonvilles », en lien avec une commission chargée de rendre compte des progrès enregistrés en matière de développement des stratégies territoriales et de réduction

du nombre de bidonvilles et de personnes y vivant. Elle apporte un appui technique aux acteurs de terrain, observe, au plan national, l'évolution de la situation des bidonvilles (grâce à un recensement biannuel), soutient financièrement des actions locales (enveloppe dédiée cofinancée par la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et réalise un

bilan annuel des actions soutenues. Le pôle anime des réseaux de partenaires (en premier lieu, la Commission nationale de suivi de la résorption des bidonvilles) et valorise les bonnes pratiques. La Dihal est également amenée à intervenir au niveau européen en tant que point de contact national français sur les questions relatives aux Roms auprès de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe.

« Nous avons besoin d'un engagement fort des élus locaux et nous souhaitons vraiment pouvoir leur renforcer notre soutien pour passer à une nouvelle étape. »

→ l'oppe de 4 millions d'euros en 2013 et 2014, prolongée d'un an, ces crédits ont ensuite été pérennisés, à hauteur de 3 millions d'euros par an. Mais les premières actions sur le terrain ont justifié de revenir à 4 millions d'euros par an, puis 8 millions à partir de 2020.

Désormais, alors que la méthode de travail est bien posée et que les dynamiques se mettent en place sur le territoire, nous souhaitons vraiment pouvoir renforcer notre soutien et passer à une nouvelle étape.

En Île-de-France, des associations et des villes jugent l'État insuffisamment présents...

En comparaison d'agglomérations comme Nantes ou Strasbourg, qui travaillent en métropole, l'intercommunalité en Île-de-France est récente, et c'est une difficulté supplémentaire pour définir une approche stratégique régionale. Soulignons cependant que c'est la première fois qu'une telle dynamique est enclenchée à cette échelle, avec l'ensemble des départements et en lien avec les collectivités territoriales.

Dans cette région, nous agissons à tous les niveaux de l'action publique. La Dihal a donné 1,5 million d'euros l'an dernier à l'ensemble des démarches engagées sur ce territoire, qui concentre près de 50% des personnes en campements et bidonvilles et où l'accès au logement est le plus tendu.

Il faut donc certainement décliner des stratégies spécifiques, à des mailles inférieures au département : alors que des collectivités réalisent un travail remarquable, elles sont trop isolées. Dans certains endroits d'Île-de-France, il sera difficile de se passer d'une entente entre les collectivités pour apporter des solutions avec l'État.

L'INSTRUCTION DU 25 JANVIER 2018, UN ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL

Signée par huit ministres, l'instruction « visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles » est la nouvelle boussole de l'action gouvernementale en la matière. Elle définit un cadre d'action renouvelé, une politique à la fois humaine et exigeante quant au respect du droit et de la loi, mais visant aussi l'efficacité.

L'instruction préconise de développer des actions qui ont fait leur preuve par :

- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie territoriale poursuivant un objectif clairement exprimé de résorption des bidonvilles ;
- un partenariat impliquant tous les acteurs concernés à l'échelle d'un territoire pertinent et engageant de manière indispensable ses collectivités ;
- une gestion globale et durable, depuis l'installation du bidonville ou squat jusqu'à sa disparition, et alliant à la fois programmes d'insertion en France, respect des lois de la République et coopération transnationale avec les pays d'origine des populations.

Le Plan pauvreté du gouvernement, présenté en septembre 2018, a précisé un objectif chiffré : la résorption de tous les bidonvilles de France d'ici à 2022.



En attendant une nouvelle vie dans un logement digne, les conditions de vie sont un peu améliorées dans le bidonville du Débonnaire à Metz avec l'aide des architectes de Quatorze.



DU BIDONVILLE À L'INCLUSION SOCIALE

Au début des années 2010, la politique gouvernementale vise le démantèlement ou l'« évacuation des campements illicites » (circulaire de 2012). Comprendre l'« expulsion des habitants des bidonvilles ». Avec « humanité », est-il ajouté, mais les préconisations d'anticipation et d'accompagnement restent peu suivies d'effet. L'inefficacité de cette politique est vite apparue : les bidonvilles se reforment un peu plus loin, les expulsions et l'errance sont une violence supplémentaire pour ces familles en situation de grande précarité.

L'approche de l'État s'est en partie renversée avec l'instruction de 2018 (voir p. 16). La résorption des bidonvilles et squats y est présentée comme consécutive à un accompagnement des familles vers l'inclusion sociale. Les collectivités sont invitées à participer à la construction de stratégies de résorption des bidonvilles avec l'État. Plusieurs projets en cours montrent des résultats encourageants et inspirants.



2.1 //

EXPULSIONS : LA TACTIQUE DE LA PATATE CHAUDE

Face à l'installation d'un bidonville ou à l'occupation d'un bâtiment sans droit ni titre, lancer une procédure d'expulsion ou prendre un arrêté municipal d'évacuation est souvent la solution retenue par les propriétaires ou les maires. Pourtant, lorsqu'elles ne sont pas anticipées et accompagnées par de vraies solutions d'inclusion pour les personnes qui y survivent, les expulsions aboutissent systématiquement à la reconstitution d'autres bidonvilles et d'autres squats. Expulser revient donc à pérenniser la situation. Par ailleurs, susciter le déplacement d'une problématique dans la commune ou le département voisin ne résout rien au regard des citoyens, qui ne sont pas dupes, et dont l'insatisfaction grandit à mesure que ces situations d'extrême pauvreté perdurent. L'étude de l'évolution du nombre de bidonvilles et de personnes y habitant depuis 2013 ([voir p. 13](#)) montre l'inefficacité de cette méthode, qui ne contribue en rien à une résorption durable de ces situations. À l'échelle locale, les difficultés humaines et sociales se cristallisent et font obstacle à la recherche de solutions de fond. Pour les individus, ces pratiques non constructives sont toujours d'une violence inouïe. Parce qu'elles créent de la distance entre les habitants de bidonvilles et de squats et les institutions, elles s'avèrent aussi contre-productives dans l'optique d'engager un accompagnement social, nécessaire pour traiter ces situations de grande pauvreté.

Changer d'approche signifie privilégier une démarche de résorption à une procédure d'expulsion ; engager un dialogue avec toutes les parties prenantes ; prendre en compte et faire coexister les intérêts de chacun. Plus complexe, cette approche s'avère cependant la plus efficace pour résoudre durablement la question des bidonvilles et squats.

À BOBIGNY, LA JUSTICE SUSPEND UN ARRÊTÉ D'ÉVACUATION

À Bobigny, des familles roumaines ont bénéficié pendant plusieurs années d'une convention d'occupation temporaire qui les autorisait à occuper un terrain vacant.

Mais, une fois la date de fin d'occupation prévue dépassée, la société propriétaire du terrain engage une procédure d'expulsion devant le tribunal, demandant à la justice de reconnaître à la fois la légitimité et le caractère urgent de cette demande d'expulsion. Elle argue notamment que des travaux doivent être engagés sur ce terrain – une occupation prolongée mettant en péril le calendrier prévu – et que celui-ci ne présente pas les conditions sanitaires et sécuritaires suffisantes pour que les familles qui y sont installées puissent y rester sans risques.

Or, une expulsion sans délai serait synonyme de retour à la rue pour ces familles, qui ne disposent à ce moment-là d'aucune autre solution. Devant le juge, elles mettent en avant les conséquences qu'auraient pour elles une expulsion dans ces conditions et lui demandent de leur accorder un délai avant l'expulsion, le temps que des solutions d'hébergement pérenne et de logement soient trouvées. Après avoir soigneusement mis en balance les intérêts de la société propriétaire et des familles, le juge estime que l'urgence n'est pas caractérisée ; ni sur le plan de la sécurité ni sur celui du prétendu retard – allégué mais non avéré – qu'une occupation pourrait engendrer sur le chantier prévu. Au début de 2019, il octroie aux occupants 17 mois de délai avant de devoir quitter les lieux (1).

On aurait pu croire à un répit pour les familles, mais c'était sans compter sur la démarche de la commune de Bobigny, qui, en parallèle de la procédure engagée par le propriétaire, adopte un arrêté municipal d'évacuation du terrain qu'elle motive par des risques d'incendie liés à la précarité des installations électriques et des habitations construites par les habitants, des risques d'accident liés à la proximité du terrain avec une route nationale, et des

risques sanitaires liés à l'amoncellement de déchets sur le terrain. En bref, pour la mairie, l'occupation de ce terrain serait dangereuse pour les occupants, dont le nombre aurait d'ailleurs augmenté.

Alors que le tribunal venait de leur accorder un délai qui aurait pu laisser le temps aux acteurs impliqués de trouver des solutions de relogement pour les habitants, ces derniers se trouvent mena-

Le Conseil d'État finira par suspendre l'arrêté d'évacuation, en raison de l'atteinte grave au droit à la vie privée et familiale et au droit au logement des habitants, privés de solutions pour survivre.

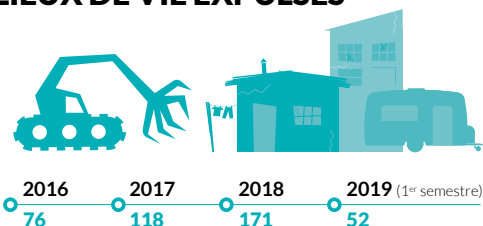
cés d'expulsion à court terme – l'arrêté municipal leur accordant seulement 7 jours pour partir d'eux-mêmes. Et la justice est à nouveau amenée à se prononcer sur l'urgence ou non à procéder à l'expulsion de ce terrain. Le Conseil d'État finira par suspendre l'arrêté d'évacuation en raison de l'atteinte grave au droit à la vie privée et familiale et au droit au logement des habitants qui résulterait d'une expulsion sans solution de relogement, la mairie n'étant pas en mesure d'apporter des éléments probants sur les risques sanitaires et sécuritaires (2). Voilà de quoi rassurer les familles : elles ne seront pas expulsées dans l'immédiat. Le plus dur reste cependant à faire : avancer, pas à pas, vers la sortie de la précarité pour l'ensemble des familles et les accompagner dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle qui leur permettront à terme de quitter ce terrain et d'accéder à un logement digne. ●

(1) Décision du TGI de Bobigny du 31 janvier 2019.

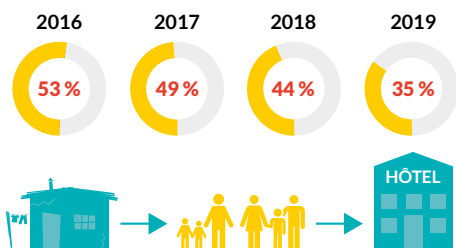
(2) Ordonnance n°427423 du Conseil d'État du 13 février 2019.

EXPULSIONS DE BIDONVILLES ET DE SQUATS DE 2016 À 2019¹

NOMBRE DE LIEUX DE VIE EXPULSÉS



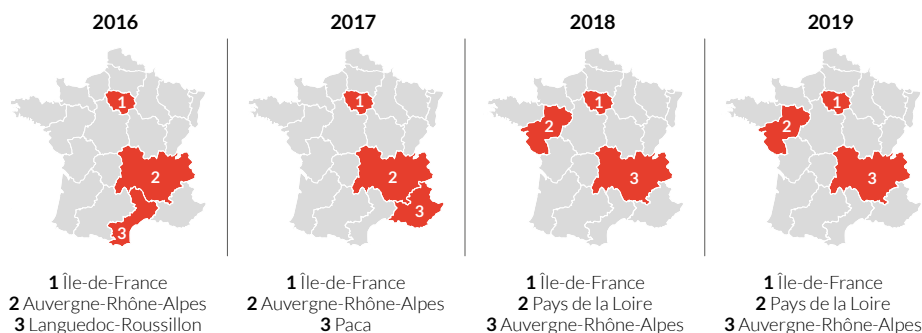
POURCENTAGE D'EXPULSIONS AYANT DONNÉ LIEU À DES PROPOSITIONS D'HÉBERGEMENT²



NOMBRE DE PERSONNES EXPULSÉES



3 PRINCIPALES REGIONS CONCERNÉES PAR LES EXPULSIONS



¹ Compilation des recensements portant sur les expulsions de bidonvilles et de squats habités par des personnes Roms ou perçues comme telles de 2013 à 2018 : <https://www.romeurope.org/recensements-expulsions-bidonvilles-squats-occupes-personnes-roms-percues-telles-2013/>

² Dans la majorité des cas, ces propositions n'ont pas été faites à l'ensemble des personnes expulsées, mais seulement à une minorité de personnes considérées comme particulièrement vulnérables. La nature de ces propositions varie, mais se limite souvent à une mise à l'abri temporaire au sein d'une structure d'hébergement d'urgence ou d'un hôtel social.

MARSEILLE, UNE VOLONTÉ POLITIQUE DÉFAILLANTE

Alors que la préfecture des Bouches-du-Rhône a fortement limité l'exécution des décisions d'expulsion de squats et de bidonvilles, la mise en œuvre de nouvelles solutions d'hébergement est freinée par le manque d'engagement de la municipalité et de la métropole.

Visite de Caroline Godard sur le squat de la rue Cazemajou... Une mauvaise nouvelle en vue ? Les mines s'allongent, tout le monde est sur le qui-vive, en ce mois de juin 2019. Pas à cause de celle que les Roms nomment affectueusement « Mme Calorine », salariée de l'association Rencontres tsiganes et inlassable pourvoyeuse d'aides, de recours, de mises en relation. Mais les bâtiments qu'ils occupent depuis octobre 2017 dans une friche industrielle du 15^e arrondissement de Marseille font l'objet d'une décision judiciaire d'expulsion à la suite de la saisine du propriétaire, l'Établissement public foncier (EPF) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Un collectif d'associations s'est mobilisé depuis des mois afin d'obtenir des délais, arguant notamment qu'aucune solution de relogement n'est avancée pour le moment. Mais alors que la « trêve scolaire » (1) est échue, le débarquement de la force publique semble imminent. Caroline

Godard devine la question angoissée et veut rassurer, entre les cabanes et les étages des bâtiments délabrés : des indices administratifs, juridiques mais aussi politiques rendent fort peu probable l'intervention de la force publique dans la période à venir. Le site de Cazemajou est le plus important squat de la ville, qui comptait une trentaine d'occupations à l'été 2019. « Mettre 200 personnes à la rue... On sent la préfecture gênée, ça fait tache dans un contexte de politique de résorption des bidonvilles et squats. D'autant plus que le site ne fait l'objet d'aucun projet avant 2022 au plus tôt. »

Marseille n'est d'ailleurs pas la ville où l'on expulse le plus désormais, convient par ailleurs la militante. Elle ne relevait, en septembre 2019, qu'une seule expulsion exécutée par la préfecture depuis le début de l'année — contre sept en 2018. « Un dialogue s'est établi depuis 2012, et la préfète à l'égalité des chances a récemment acté le principe du respect des trêves hivernale et scolaire. » Plusieurs opérateurs sociaux ont été mobilisés pour trouver des solutions d'hébergement, selon des critères (familles disposant de ressources, droits ouverts, etc.), dans des appartements existant dans le dif-fus urbain, avec un accompagnement social. « Mais ça n'avance que trop lentement, déplore Caroline Godard, car il n'y a pas assez de moyens. » Selon un historique établi à la mi-juin 2019 par les opérateurs associatifs, environ 200 familles ont été logées depuis 2012. Actuellement, 850 personnes environ vivent encore en squat ou bidonville.

Aussi, inspirée par le succès remarqué de la résorption d'un bidonville dans la proche ville de Gardanne (voir p. 50), la préfecture a donné, à la fin de 2016, son accord à la stabilisation de deux sites marseillais occupés par une quarantaine de familles, dans l'objectif de préparer leur insertion sociale par un accompagnement renforcé. Conditions : les terrains doivent être la propriété du secteur public, ➔

Entre 2013 et 2017, un recensement des expulsions de bidonvilles et squats habités par des personnes roms ou perçues comme telles en France métropolitaine a été effectué par la Ligue des droits de l'Homme et le Centre européen pour les droits des Roms (ERRC en anglais), avec la contribution du CNDH Romeurope. Ce recensement a été poursuivi en 2018 par le CNDH Romeurope avec ses membres. Il ne prétend pas à l'exhaustivité. Dans la majorité des procédures d'expulsion, une partie significative des habitants quitte le lieu de vie d'elle-même, avant l'intervention de la police. Afin de donner une image plus complète de l'ensemble du processus d'expulsion, les données présentées ci-contre prennent aussi en compte les personnes ayant quitté d'elles-mêmes leur lieu de vie sous la menace d'une expulsion imminente.

(1) Sur certains territoires, notamment à Marseille, les expulsions sont généralement exécutées pendant les périodes de vacances scolaires, afin d'éviter de perturber les parcours scolaires des enfants qui y vivent.

→ dépourvus de risques, de projets à court terme ainsi que de conflits de voisinage. Sont retenus un bâtiment du parc de la Métropole avenue Saint-Antoine (15^e arrondissement) et un site appartenant à l'armée boulevard des Acières (10^e arrondissement). Le protocole qui doit encadrer ces occupations temporaires (de dix-huit à vingt-quatre mois), le temps de construire des parcours d'insertion, est prêt au début de 2018. Les associations, dont l'Action Méditerranée d'insertion et de logement (Ampil), Médecins du monde et Rencontres tsiganes, y ont largement contribué. En mai 2018, la préfecture convie pour la séance officielle de signature un large spectre d'intervenants et de représentants des parties prenantes : État et ses services, région, département, métropole Aix-Marseille Provence, Ville, police, associations, etc. Et... coup de théâtre : le représentant de la métropole annonce avoir découvert très récemment que le terrain de Saint-Antoine était visé par un projet d'aménagement. Un autre site sera donc proposé en remplacement. Confusion. La préfecture insiste pour que l'on signe l'accord, quitte à lui adjoindre un avenant. Marseille et la métropole déclinent opportunément. Abasourdis, les associations les plus impliquées, dont Rencontres tsiganes, refusent d'avaliser ce simulacre.

« Et depuis un an et demi, il ne s'est rien passé... », constate, fataliste, Caroline Godard. Côté Acières,

l'État n'a toujours pas établi de convention de prise en charge par une association opératrice. Diverses mutations au sein de la préfecture ont contribué à ralentir le processus. « Et puis l'armée souhaite un "gestionnaire" qui assumerait la responsabilité juridique de l'occupation, ce qui pose problème aux éventuelles candidates, car le site n'est pas aux normes. » Quant à l'emplacement de remplacement « promis » par la métropole, aucune proposition n'a encore été avancée. Sur le terrain, cette attente interminable finit par décourager les habitants et alimente une certaine défiance vis-à-vis des acteurs et des dispositifs publics. Certains n'y croient plus.

Pour Caroline Godard, tout cela illustre le manque de volonté politique de la part des pouvoirs publics. D'autant plus que ces deux terrains temporaires d'insertion étaient présentés par la préfecture comme une « expérimentation », destinée à démontrer l'intérêt de ce type de démarches de stabilisation, avant d'envisager d'en ouvrir de nouveaux. Contactée, la municipalité de Marseille, déterminante au sein de la métropole, n'a pas souhaité répondre à nos questions. « On a le sentiment que les responsables sont avant tout accaparés par les conséquences du drame de la rue d'Aubagne (2), analyse la militante. Concrètement, tout se passe comme si l'on mettait en concurrence les publics les plus vulnérables... » ●

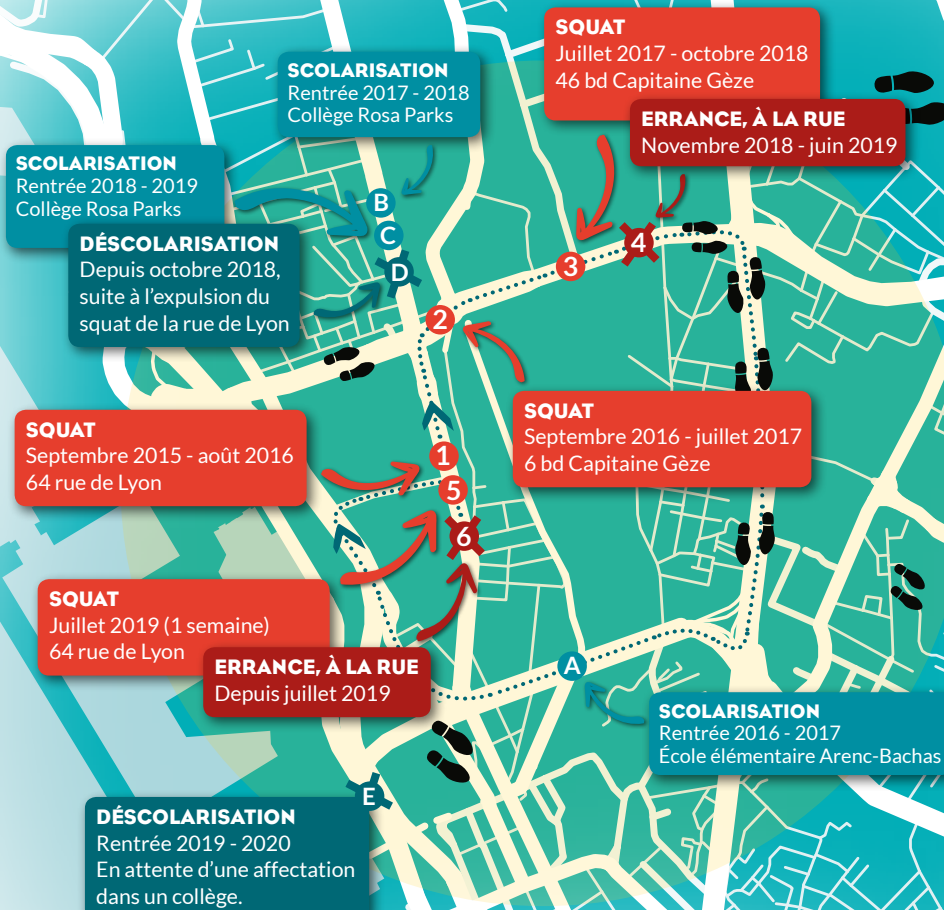


© PATRICK PIRO

Le squat de la rue Cazemajou est le plus important de Marseille. Plus de cent personnes y vivent.

(2) Le 5 novembre 2018, l'effondrement de deux immeubles vétustes tue huit personnes et révèle de profonds dysfonctionnements au sein des services municipaux et métropolitains.

MARSEILLE, UN PARCOURS EN ERRANCE PARI D'AUTRES



Andrei (1) et sa grand-mère Denisa vivent à Marseille depuis de nombreuses années. Ils y ont toujours vécu en squat. Entre 2016 et 2019, ils ont été expulsés quatre fois de leur lieu de vie. Ils n'ont reçu aucune proposition d'hébergement, car ils ne sont pas considérés comme faisant partie des personnes les plus vulnérables, et donc prioritaires pour l'accès à un hébergement d'urgence. Ils sont allés de squat en squat, en passant par des périodes d'errance à la rue et d'hébergement occasionnels chez des personnes de leur entourage.

Ces changements de lieux de vie ont eu un impact fort sur la scolarité d'Andrei. Il s'est accroché jusqu'à la classe de sixième, mais a fini par être déscolarisé à partir d'octobre 2018, à la suite d'une énième expulsion. À la rentrée 2019-2020, Andrei attendait toujours une affectation.

(1) Son prénom a été modifié.

2.2 //

LES INGRÉDIENTS D'UN PROJET D'INSERTION RÉUSSI

Du bidonville à l'insertion, le chemin nécessite une méthode, la plus participative possible, et un investissement des acteurs sur plusieurs plans.

Réaliser un diagnostic social partagé avec l'ensemble des acteurs d'un territoire (ville, agglomération, département). Une connaissance fine de la situation permettra de faire correspondre les projets d'insertion aux besoins réels.

Informer les personnes concernées et créer les conditions de leur participation : impliquées dans la démarche et les décisions dès le départ et tout au long du projet, elles contribueront d'autant plus à son succès.

Formaliser des engagements réciproques : établir un « contrat » entre d'une part, l'État, la collectivité et les parties prenantes (ne pas expulser le terrain avant une date connue de tous, améliorer les conditions de vie sur le terrain, assurer un accompagnement social, conditions d'accès à un logement, à l'emploi, etc.) et, d'autre part, les personnes concernées (règles de vie, participation à la démarche, etc.) permet à ces dernières de se projeter dans l'avenir plus sereinement, ce qui est déterminant dans la réussite d'un parcours d'insertion.

Communiquer en transparence : expliquer le projet, en amont, pendant et en aval, auprès des voisins, mais aussi de tous les habitants de la commune, permet de désamorcer des tensions et des incompréhensions, tout en favorisant la cohésion sociale.

AGIR DÈS LE DÉBUT DU MANDAT

Dominique Plancke, qui coordonne l'intercollectif de soutien aux Roms du Nord-Pas-de-Calais, a assumé plusieurs mandats politiques locaux dans cette région depuis trente ans, notamment au sein de la municipalité de Lille. Il nous livre son expérience sous forme d'interpellation à l'attention des élus locaux ou de ceux qui ambitionnent de le devenir.

SE SAISIR DU PROBLÈME DANS LA PREMIÈRE ANNÉE

Les questions sociales sont souvent les plus délicates, et celles que soulèvent les bidonvilles en particulier : il est pertinent de les aborder dès la première année d'un mandat, fort d'une légitimité des urnes qui permet de brandir l'« exigence humanitaire », car il y faut des décisions politiquement courageuses, de plus en plus délicates à assumer à mesure que se profilera l'élection suivante... Deux ans avant un scrutin municipal, on ne s'engage généralement plus dans ce genre de dossier.

COORDONNER LES SERVICES

La résorption des bidonvilles et squats est une question complexe qui met en jeu de nombreuses dimensions, y compris à l'échelon des communes ou des collectivités territoriales — le social, la scolarisation, les sanitaires, les déchets, la domiciliation, etc. Bien souvent, chaque service fait son travail « dans son coin », voire tend à se décharger sur d'autres instances. Il est donc très souhaitable, et c'est rarement le cas, que la prise en charge de ces questions soit coordonnée par un référent unique — personne ou service. Le gain d'efficacité se traduit aussi au niveau de la coopération de la municipalité avec les organisations militantes engagées sur ce terrain, qui perdent beaucoup d'énergie à multiplier les démarches auprès de guichets séparés.

S'ADRESSER À CES ÉLECTEURS POTENTIELS

Les élus n'aiment pas être confrontés à des bidonvilles sur leur territoire : ce ne sont « que des ennuis », la prise en charge du problème « n'apporte rien » à la municipalité, les voisins « montent au créneau »... Pourtant, à l'heure de se présenter devant le suffrage populaire, les candidats à l'élection peuvent se rappeler que tout citoyen de l'Union européenne a le droit de vote aux élections

municipales : que des campagnes agissent pour sensibiliser les habitants des bidonvilles, citoyens roumains, bulgares ou d'une autre nationalité européenne, à s'inscrire sur les listes électorales ; et que, électeurs comme les autres, ils seront amenés à apprécier, devant l'urne, les engagements des listes concernant leur situation.

COLLABORER AVEC SES VOISINS PLUTÔT QUE DE LEUR « REFLER LA PATATE CHAUDE »

La tentation est fréquente de repousser le problème au-delà des limites de son territoire. Le recours à l'expulsion « sans solution » des bidonvilles ne fait que déplacer le problème chez les voisins. On l'a encore vu récemment chez nous avec le maire de Tourcoing, qui a expulsé deux bidonvilles dont les habitants se sont en partie retrouvés à Wattrelos, dont le maire veut aussi les expulser, etc. Notre expérience montre que la boucle finit souvent par se boucler, l'errance étant susceptible de ramener les familles dans la commune de départ, et l'on n'aura rien résolu.

La solution, pour éviter ce syndrome de la « patate chaude », consiste à aborder le problème des bidonvilles et squats par une réflexion intercommunale. Dans la métropole de Lille, les communes de Lille et de Villeneuve d'Ascq, concentrent à elles seules 70% des occupations, alors qu'elles ne représentent que 30% de la population.

NE PAS S'EN TENIR AU STRICT MINIMUM

Une des attitudes consiste, pour une municipalité, à limiter son intervention au strict minimum légal qui lui incombe — scolarisation des enfants, domiciliation notamment. Et donc ne rien entreprendre, dans l'attente d'une solution de résorption définitive, pour améliorer les conditions de vie sur un bidonville. Pas d'eau, ni de ramassage des déchets, etc., histoire de ne pas créer un « appel d'air » — la venue d'autres familles par « effet d'au- ➔

→ baine ». Ce n'est pas un bon calcul, notamment pour les finances publiques. Par exemple, la facture de remise en état d'un terrain où l'on n'aurait pas ramassé les déchets pendant des années peut atteindre 200 000 euros. Et, bien souvent, les familles sont disposées à contribuer aux coûts des services de base qui leur seraient rendus accessibles. Quant à « l'appel d'air »... La régulation du nombre d'habitants sur les terrains se fait très facilement, elle se règle en général par le biais de contrats passés avec les habitants.

MULTIPLIER LES OCCASIONS DE RENCONTRE

Visites d'élus sur les terrains occupés, invitation à des fêtes de quartier, etc. Contrer l'isolement des bidonvilles facilite grandement la socialisa-

tion des habitants, la réussite de la scolarisation des enfants, l'apaisement du voisinage, etc. Un bénéfice pour tous, y compris les administrés de la commune.

S'APPUYER MIEUX SUR LES ASSOCIATIONS

Les municipalités voient encore trop souvent les militants comme d'agaçantes mouches du coche. Elles ne discernent pas toujours le profit qu'elles peuvent tirer d'une relation plus constructive. Car les associations assurent souvent la part la plus délicate du travail d'accompagnement : elles ont accès aux bidonvilles, elles ont tissé des liens de confiance avec certains habitants, elles ont souvent acquis une bonne connaissance de terrain. Les élus auraient tort de se passer d'un tel capital de médiation ! ●

ACTEURS PUBLICS FACE AUX BIDONVILLES ET SQUATS : QUI FAIT QUOI ?

ENFANCE

- Gestion des crèches
- Écoles maternelles et élémentaires
- Recensement des enfants en âge d'être scolarisés
- Protection de l'enfance
- Gestion des collèges
- Gestion des lycées
- Transport scolaire
- Diagnostic et définition des orientations du contrat de ville
- Coordination des dispositifs de développement local et d'inclusion sociale

SÉCURITÉ

- Ordre, sécurité, salubrité publique
- Circulation et stationnement
- Prévention de la délinquance
- Coordination des dispositifs de prévention de la délinquance
- Police générale
- Coordination des services de police nationale
- Substitution en cas de carence d'un maire (expulsions, raccordement à l'eau, etc.), urgence ou trouble dépassant le cadre communal
- Gestion opérationnelle des services départementaux d'incendie et de secours

COHÉSION ET ACTION SOCIALE

- Domiciliation
- Aides sociale facultatives
- Élaboration et mise en œuvre des schémas départementaux d'organisation sociale
- Coordination des actions sociales
- Prestations légales d'aide sociale
- Actions en faveur des personnes en difficulté
- Actions de lutte contre la pauvreté
- Gestion de la majorité des fonds structurels européens (Feder et FSE)
- Diagnostic et définition des orientations du contrat de ville
- Coordination des dispositifs de développement local et d'inclusion sociale
- Hébergement d'urgence
- Dispositifs d'urgence sociale

SANTÉ/HYGIÈNE

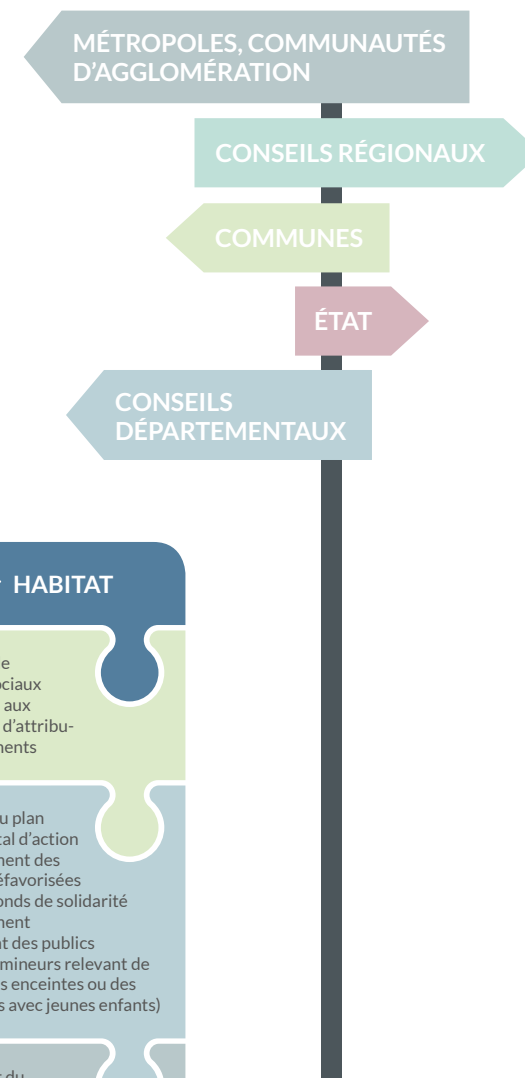
- Collecte et traitement des déchets
- Distribution de l'eau potable
- Contrôle des règles générales d'hygiène
- Alerte sanitaire
- Élaboration des schémas départementaux d'organisation médico-sociale
- Coordination des actions médico-sociales
- Protection maternelle et infantile
- Actions de vaccinations et dépistage
- Alerte sanitaire
- Définition des priorités régionales en matière de santé et mise en œuvre des actions correspondantes
- Financement des opérations relevant du contrat urbain de cohésion sociale (développement de l'accès aux soins de soins des publics fragilisés)
- Élaboration d'un plan régional de gestion des déchets
- Collecte et traitement des déchets (si compétence transférée par les communes)
- Eau et assainissement à partir de 2020
- Veille sanitaire
- Prévention et promotion de la santé
- Gestion des crises sanitaires
- Organisation de la prise en charge médico-sociale

HABITAT

- Contingent de logements sociaux
- Participation aux commissions d'attribution de logements
- Copilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- Gestion du fonds de solidarité pour le logement
- Hébergement des publics vulnérables (mineurs relevant de l'ASE, femmes enceintes ou des mères isolées avec jeunes enfants)
- Financement du logement social
- Logement des personnes défavorisées
- Logement d'intérêt communautaire, etc.
- Hébergement
- Contingent de logements sociaux
- Participation aux commissions d'attribution de logements Aides au logement
- Copilotage du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées

FORMATION/EMPLOI

- Définition et mise en œuvre de la politique régionale de formation et d'apprentissage
- Définition et conduite de la politique de l'emploi et de l'insertion des jeunes
- Pôle Emploi



Entretien



ALEXANDRA SIARRI
2^E ADJOINTE AU
MAIRE DE BORDEAUX



Alexandra Siarri, 2^e adjointe au maire de Bordeaux (sans étiquette), chargée de « la ville de demain, cohésion sociale et territoriale », vient d'être élue présidente de l'association France médiation. « Aucune concession ne doit être faite aux valeurs républicaines dans la prise en charge des personnes vivant en bidonville et squat », appuie-t-elle, et la médiation est une pratique essentielle au service de ces enjeux.

Bordeaux envisage de constituer une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) (1) avec les communes de Bègles et de Mérignac pour la résorption des squats et bidonvilles de leurs territoires. Avec quels objectifs ?

Alexandra Siarri : Que les outils s'appellent « espace temporaire d'insertion », « Mous » ou bien « médiation », ils doivent d'abord résulter d'un engagement au service des valeurs. Vivre la démocratie, c'est lutter contre toutes les formes d'inégalité, et la technique ne doit jamais nous faire perdre de vue les fondamentaux, au risque de voir certains débats tourner au non-sens collectif et d'engendrer un rapport anormal à la fraternité républicaine. L'essentiel n'y est pas si l'on ne rappelle pas l'évidence : que l'on soit bulgare ou roumain, que l'on se trouve dans n'importe quelle détresse physique ou mentale, c'est de condition humaine qu'il s'agit — et eux ne sont pas différents de nous à ce titre. Si l'on fait du sur-mesure, en accompagnant les personnes de manière à ce que chacune ait sa chance, alors ça va bien se passer.

En pratique, ces valeurs républicaines ne sont-elles pas parfois oubliées ?

Depuis huit ans, je suis invitée à m'exprimer à l'Assemblée nationale, et les débats — quand il y en a — commencent sempiternellement par affirmer que « c'est possible » de résoudre ces questions : c'est bien la démonstration que ça ne l'est pas, dans les têtes, puisqu'il faut chaque fois le réaffirmer.

On ne devrait avoir à s'échanger que des banalités pratiques. On ne devrait pas tenir de réunions sur les communautés roumaine et bulgare, mais sur l'école de la République et la manière de mieux prendre en considération les quelques enfants qui ont des difficultés avec la langue française.

À partir du moment où l'on spécifie un groupe de personnes par son origine, c'est que l'on dérive gravement dans la façon d'aborder les publics. Il existe aujourd'hui en France une déviance sécuritaire. L'accueil inconditionnel n'est plus un droit fondamental. On accepte de plus en plus que des femmes et des enfants vivent dehors. On commence à vouloir fichier des gens et à les compter. Quand Alain Juppé, cofondateur de l'UMP et maire de Bordeaux, ville de droite, a décidé de nommer une adjointe pour accompagner l'intégration des publics roumains et bulgares, ça a calmé deux ou trois éternés de service au sein du sérail politique. Une attitude qui a eu un impact positif au niveau national, j'en suis persuadée.

Les « éternés » ne se rencontrent pas qu'au sein de la classe politique...

Le personnel politique n'est jamais que le prolongement de la population. Il faut donc être très pragmatique. Au sein des publics que nous accompagnons, il y a des gens qui vivent de manière très décalée par rapport au voisinage, et je ne suis pas du tout choquée, par exemple, qu'un riverain se plaigne, exaspéré par un comportement très

bruyant. Je suis en faveur de la compréhension et du respect du positionnement des autres à partir du moment où ils ne mettent pas à mal la fraternité. Les avancées doivent donc se faire pas à pas et la main dans la main. L'idée qu'il suffirait d'ouvrir d'un coup 400 maisons pour loger l'ensemble des habitants d'un bidonville est une fausse piste. Certains peuvent avoir envie de gagner leur vie en France pour faire construire leur maison en Roumanie ou en Bulgarie, de rentrer au pays puis de revenir un peu plus tard. Tous n'ont pas forcément envie de « s'intégrer » à la manière dont on peut l'entendre, et il faut le respecter.

Vous insistez sur le recours à la médiation...

Parce que c'est un axe fondamental de l'action publique. Il faut arrêter d'espérer que les gens se rendent aux guichets ou bien de rêver sur la dématérialisation des services publics — nous sommes des êtres d'empathie. Plus le public est fragile et isolé et plus il a besoin que la République aille vers lui. La médiation permet de rencontrer les gens où ils se trouvent, de se parler, de manger ensemble. On se donne l'habitude de se voir pour se reconnaître, etc.

À l'échelon d'un territoire, tout commence, fonctionne et finit par de la médiation. Dès qu'un bidonville ou un squat se constitue, il faut que des gens puissent se rendre sur place pour comprendre la situation. Et, le plus rapidement possible, connecter les habitants à tous les dispositifs de droit commun, faciliter le contact avec les voisins, scolariser les enfants, installer l'eau et l'électricité, etc.

Mais est-ce aux communes de financer cette médiation ?

Il faut impérativement que la collectivité recrute au moins une personne ou en forme une au sein du CCAS par exemple, voire finance quelques heures de médiation. Selon moi, il faut cependant éviter de déléguer cette fonction à l'extérieur, parce que la collectivité doit tirer parti de cette fonction en interne pour acculturer les services à ces enjeux. En revanche, il ne faut pas qu'une médiatrice ou un médiateur s'occupe de tout. Il doit jouer le rôle d'une courroie de transmission, balisant au mieux possible les trajectoires vers les dispositifs de droit commun. Quant au financement... les communes qui prétendent « ne pas avoir d'argent » devraient faire le calcul de ce que leur coûte l'absence de médiation : c'est vite vu.

Certaines municipalités mettent en avant le fait qu'elles s'en tiennent à leurs obligations légales — notamment la domiciliation et la scolarisation des enfants —, renvoyant l'État à sa responsabilité. N'est-ce pas légitime aussi ?

Quoiqu'il en soit, cela reste une approche d'accueil « au guichet ». La politique, c'est comme avec ses voisins : quand vous allez chez les gens, ça change tout. On fait tomber les fantasmes et les peurs pour se mettre tout simplement au pied des vérités. Et puis, refuser de se rendre sur le terrain dans l'idée de ne pas « légitimer » une « occupation illégale », qu'est-ce que ça change ? Quel sens cela fait-il de légitimer ou de délégitimer la misère ?

(1) Prestation l'ingénierie (technique, sociale, financière) qui a pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées.

“ Des outils au service de valeurs. Vivre la démocratie, c'est lutter contre toutes les formes d'inégalité. ”

NANTES MÉTROPOLE, UNE MOUS NOVATRICE ET ENCOURAGEANTE

Dispositif assez efficace, la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale déployée sur les 24 communes du bassin nantais manque cependant de moyens et ne parvient actuellement à prendre en charge que 20 % des familles en bidonvilles.

Rue Abbé-Grégoire. Des femmes balaient le terrain en terre battue autour des caravanes, quelques hommes ont le nez sous le capot des voitures. La plupart de ceux qui vivent ici sont au travail, fréquemment dans le maraîchage, secteur très actif autour de Nantes. Depuis mai 2018, Rezé a mis ces 4 000 mètres carrés à disposition de 34 familles roumaines parmi les dizaines qui vivaient auparavant dans des conditions épouvantables dans l'un des trois bidonvilles installés depuis 2012 dans cette ville de la périphérie sud de Nantes.

Les caravanes sont agencées autour de blocs sanitaires dotés d'une prise d'eau et d'une borne d'alimentation électrique, que les familles peuvent utiliser moyennant une contribution symbolique. Des conteneurs à déchets collectifs sont disposés de place en place, dont le couvercle coloré indique l'affectation — tout-venant, emballages recyclables.

Yves Madeline interpelle Ana Maria sur la présence d'une petite bande d'enfants qui tape la balle sur une portion asphaltée, à l'extérieur du terrain. « Pourquoi ne sont-ils pas à l'école ? » Bus raté, explique la maman. « L'assiduité scolaire est fondamentale dans le processus d'insertion des familles », appuie le président du Collectif pour les migrants européens (Comige). Association de Rezéens constituée à l'origine du projet, elle s'est investie au quotidien, pour fournir des caravanes en bon état (une ressource facilement accessible dans cette région touristique), organiser des activités avec les enfants, etc. Objectif : offrir un minimum de stabilité aux familles, avec des conditions de vie suffisamment décentes pour qu'elles puissent enclencher un parcours d'insertion. Recherche d'emploi, ouverture de droits, scolarisation des enfants, accès aux services de santé, au logement social ou « accompagné »... Les familles affirment généralement « pouvoir payer un loyer ».

En mai 2019, trois des familles du terrain Abbé-Grégoire avaient déjà accédé à un logement, et pour 22 autres, c'est en « bonne voie ». La ville de

Rezé ambitionne d'avoir trouvé une solution pour toutes les familles des deux terrains dits « d'insertion » d'ici à 2020. « Le climat social, dans le bidonville et dans le voisinage, a changé du tout au tout », témoigne Yves Madeline.

Jusqu' alors, chaque commune se débrouillait dans son coin

La démarche de Rezé s'insère dans une ambition plus vaste, calibrée à l'échelle de l'agglomération de Nantes, où l'on recense une quarantaine de bidonvilles. Avec près de 2 000 occupants, pour la plupart des familles roumaines d'origine rom, c'est la deuxième concentration la plus importante pour ce type d'habitat indigne en France, après la région parisienne. Les arrivées se sont échelonnées depuis 2007, avec des installations concernant principalement une petite dizaine de communes sur les 24 que compte la zone urbaine. « Jusqu' alors, chacune s'en débrouillait dans son coin à sa manière », relate Marie-Hélène Nédélec. C'est-à-dire fréquemment par le recours à l'expulsion, génératrice d'un « nomadisme forcé » des habitants des bidonvilles et squats au sein de l'agglomération — le phénomène classique de la « patate chaude » que l'on se repasse. Élu de Saint-Herblain et vice-présidente de Nantes métropole, elle a obtenu la création d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) pour la résorption de ces bidonvilles. Après deux années d'une patiente ambassade, les 24 municipalités, Nantes métropole, l'État, ainsi que le département de Loire-Atlantique signent le lancement de ce programme global d'une durée de trois ans, dont le démarrage effectif date de mai 2018. « Il fallait que les maires, toutes couleurs politiques confondues, soient parties prenantes afin d'interpeller l'État, car ce type d'intervention n'entre pas dans le périmètre de la métropole. Et pour la compétence des communes, elle se limite aux questions sociales, signale l'élue. Cette Mous, copilotée par la métropole et la préfecture, est donc une innovation à l'échelle du pays. »

Elle se décline en quatre missions, avec l'appui principal de l'association Saint-Benoît Labre, l'opé-

rateurs social mandaté : l'état des lieux des bidonvilles et squats, le repérage des opportunités de parcours d'insertion, un diagnostic social et individuel, et l'accompagnement des foyers sur la voie de l'insertion. Il est prévu l'aménagement annuel de cinq terrains conventionnés temporaires dits « d'insertion » sur le territoire de la métropole. Au bout de la première année d'activité, on en comptait deux à Rezé, deux à Sainte-Luce et un à Nantes. Trois autres étaient en cours d'ouverture (Nantes, Saint-Herblain, Couëron). En plus des pouvoirs publics locaux, sont impliqués des associations militantes, des opérateurs sociaux, l'Agence régionale de santé, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), des bailleurs sociaux, des fédérations d'employeurs, etc. « L'intégration est une politique de petits pas pour laquelle la démarche partenariale est un vrai "plus" », se félicite Marie-Annick Benâtre, élue chargée de son déploiement sur la ville de Nantes.

Cependant, les limites du dispositif sont rapidement apparues. « Le diagnostic social a révélé l'ampleur des besoins, explique Marie-Hélène Nédélec. L'enveloppe actuelle ne nous permet la prise en charge que de 20 à 25 % des foyers. » À la mi-mai 2019, 240 familles en étaient bénéficiaires, totalisant 480 personnes accompagnées. Soit environ un cinquième de l'ensemble des personnes concernées sur le territoire de la métropole, pour un budget de près de 4 millions d'euros sur trois ans.

Par ailleurs, les critères d'entrée dans le dispositif privilégient la capacité d'insertion des ménages — activité salariée, maîtrise du français, scolarisation des enfants. « Ceci crée évidemment un paradoxe : les plus précaires, tels que les femmes seules avec enfant ou les personnes âgées handicapées, sont pour le moment écartés », relève Catherine Frapard, responsable de programmes à l'antenne nantaise de Médecins du monde. « On

essaie d'être équitable, mais au bout du compte, cela revient à faire du tri... », convient Marie-Annick Benâtre. Il est alors à craindre qu'un manque d'ambition se traduise par une limite importante dans la démarche, car laisser sans solution ceux qui sont le plus éloignés de l'inclusion ne permettra pas de résorber durablement les bidonvilles.

« L'État devrait en faire plus »

Des dispositifs de droit commun, dont Nantes métropole est partie prenante, sont sollicités (plan local de l'habitat, Fonds de solidarité pour le logement, programme « Logement d'abord », etc.), mais « certaines situations ne sont pas couvertes », agrée Marie-Hélène Nédélec. Et le temps presse pour certains. Sur le bidonville de la Neustrie à Bouguenais, au sud de Nantes, la Mous n'a pris en charge que 14 des 33 familles installées.

Basile et Marina ont eu cette chance. Ils sont temporairement logés dans un des dix mobil-homes installés derrière le Hangar à bananes, sur l'île de Nantes, l'un des terrains d'insertion temporaire estampillés « Mous ». Un havre de paix en comparaison avec « le terrain », où la tension monte. Simona ne comprend pas pourquoi elle n'a pas été prise. Son

mari fait des allers-retours en Italie auprès de ses parents malades, et elle se débrouille avec ses quatre jeunes enfants, dont une fille atteinte d'un handicap mental. Elle tire les certificats de scolarité des deux aînés et ses dernières fiches de paie d'un classeur plastifié où sont soigneusement rangés ses documents importants. « Je peux mettre jusqu'à 700 euros dans un loyer ! » Mais aucun propriétaire privé ne se risquerait à lui faire confiance, commente, désolé, Michel, membre de l'association Solidarom Bouguenais. « Alors que cette Mous se montre assez efficace, nous considérons que l'État devrait faire plus », estime Marie-Annick Benâtre. Il prend en charge le quart du budget de près de quatre millions d'euros sur trois ans, et une rallonge a déjà été sollicitée par la métropole. ➔

L'enveloppe actuelle ne permet la prise en charge que de 20 à 25 % des foyers concernés sur le territoire de Nantes métropole. À la mi-mai 2019, 240 familles en étaient bénéficiaires.

→ Il n'y a pas que les moyens financiers qui font obstacle. « Il existe une grande frilosité de la part de certains maires, qui redoutent les tensions avec le voisinage s'ils ouvrent un terrain temporaire, constate Marie-Hélène Nédélec. Mais aussi une concurrence très importante pour l'accès au logement social. » Il s'en attribue 2 000 unités par an, sur Nantes métropole, pour... 30 000 demandes dans la file d'attente. « Et puis le foncier est de moins en moins disponible sur certaines communes de notre territoire, c'est pour cela que la solidarité entre elles est indispensable », défend Marie-Annick Benâtre. La ville de Nantes a déjà affirmé qu'elle ne fermera pas les terrains d'insertion qu'elle ouvrira une fois « ses » bidonvilles résorbés. « Les places qui se libéreront pourront servir à d'autres. » Pour autant, la parade du « manque de foncier » est battue en brèche. À Saint-Herblain, l'association conventionnée Une famille, un toit soupçonne le défaut de volonté politique. « Nous avons fait une proposition sur un terrain dépourvu d'objections techniques, financières ou urbanistiques, rapporte Yves Aubry, chef de projet. On nous a répondu que c'était "trop compliqué" à monter... »

Multiplier de petites aires d'installation

Et pourquoi ne pas mobiliser des zones d'aménagement concertées (ZAC), dont la création gèle des terrains pour des projets qui ne sortiront parfois de terre que cinq à huit ans plus tard ? « Par l'entremise des sociétés d'économie mixtes (SEM) d'aménagement, qu'elles codétiennent, les municipalités pourraient ainsi débloquer du foncier pour de l'habitat temporaire », indique l'élue nantaise, qui suggère également de mettre dans le coup les territoires ruraux périphériques à la métropole. De nombreux habitants des bidonvilles de l'agglomération y travaillent dans le maraîchage — avec de longs temps de trajet — et le foncier y est généralement plus accessible qu'en zone urbaine. « Ceci permettrait aussi de multiplier de petites aires d'installation, car, au-delà d'une dizaine d'unités d'habitation, leur présence, rendue plus visible, attise le sentiment de "nuisance" au sein de la population. Et rappelons qu'il ne s'agirait que d'installations temporaires. Ces territoires bénéficieraient de la solidarité de la métropole pour l'accompagnement, etc. L'objectif est bien entendu de résorber des situations indignes, inacceptables et il faut de la volonté politique. Au regard de ce que représentent ces familles par rapport à la population totale, nous en avons les moyens ! » ●

34 familles ont été installées sur le terrain temporaire d'insertion Abbé-Grégoire à Rezé.



REZÉ, VILLE MODÈLE OU CAVALIER SEUL ?

Le maire a abordé le chantier de la résorption de deux bidonvilles, dont la situation insupportable attisait des positions radicales, par la recherche d'une position de consensus. Certains reprochent cependant à Rezé de ne pas jouer le jeu de la solidarité au sein de Nantes métropole.

À Rezé, tout a commencé par une démarche politique et citoyenne. À partir de 2012, la situation des deux bidonvilles de Rezé empoisonne la vie locale et devient un enjeu lors de la campagne des municipales de 2014. « Des positions caricaturales s'opposaient, condamnant l'équipe sortante pour

n'avoir "rien fait" ou brandissant l'expulsion parce que "avec ces gens-là, on ne peut rien faire" », rapporte Gérard Allard, actuel maire PS de la ville. Dès son élection, il organise une conférence citoyenne. Constituée de 23 habitants, intégrés après un appel à candidature, et de membres des partis politiques, y compris d'opposition, il lui faudra une année d'analyse et de réflexion avant de produire dix recommandations visant à la résorption des bidonvilles, adoptées à l'unanimité du conseil municipal. Gérard Allard observe : « Le processus était ouvert, sans solution toute faite a priori : le sujet est tellement polémique et clivant. J'avais simplement exclu la voie de l'expulsion. Par ailleurs, le président de la conférence était une personnalité consensuelle dans la ville, et non élue. La parole de chacun a été prise en compte, ce qui a permis de sortir des partis pris radicaux. » Du processus na-

« Mais que font les autres ? Rien ! S'agirait-il pour Rezé d'accueillir tous les Roms de la région, parce qu'on saura que la ville agit ? Nous ne sommes pas mieux lotis que d'autres municipalités en foncier disponible. »

→ tra l'association Collectif pour les migrants européens (Comige), dont le maire salue « le rôle très important » dans le projet.

De fait, l'engagement de la municipalité est assorti de conditions. Elle se donne deux ans pour venir à bout des bidonvilles de la commune et demande aux familles bénéficiaires de manifester leur volonté d'entamer un parcours d'inclusion — scolarisation des enfants, apprentissage du français, recherche de travail. « Ceux qui ne rentraient pas dans cette charte ont été expulsés. » De plus, ce partenariat n'a été engagé qu'avec les habitants présents sur les terrains avant juin 2015, « car il fallait bien fixer une limite ».

Les deux terrains rezéens d'intégration temporaire, Abbé-Grégoire et Vert-Praud, ont été depuis englobés dans la Mous de Nantes métro-

BOUGUENNAIS, UNE MUNICIPALITÉ DANS LE COLLIMATEUR

La ville manque-t-elle de volonté politique ? Ou bien veut-on lui faire porter un chapeau trop large ? Alors que la résorption du bidonville de la Neustrie n'est qu'à demi-enculée, la tension monte.

Visite au bidonville de la Neustrie. L'ambiance s'électrise immédiatement. Deux ou trois hommes prennent à partie les membres de l'association Solidarom. « Vous restez passifs devant la mairie, vous ne faites rien ! » L'association est pourtant le seul organisme à apporter un soutien aux habitants, avec constance depuis la formation du bidonville en 2013. Certaines familles sont installées depuis cinq années, passées dans des conditions sanitaires innommables, sur cette petite parcelle inclinée située dans l'axe de la piste de l'aéroport Nantes-Atlantique et au bord d'une voie rapide : un borbier en hiver, une énorme ceinture de déchets

accumulés et infestée de rats, pas d'eau ni d'électricité ; où l'on collecte des palettes en bois pour alimenter des poêles, dans des caravanes au bout du rouleau ou des cabanes de bric et de broc.

L'association reconnaît que la municipalité a correctement effectué la domiciliation des habitants et la scolarisation des enfants — qui lui incombent — et facilité leur accès gratuit à la piscine et à la base de loisirs. Et Solidarom a obtenu, ces trois dernières années, une petite subvention dédiée à l'usage par les habitants d'une blanchisserie en libre-service.

Cependant, sur l'essentiel, la municipalité est restée cantonnée sur des refus de principe s'agissant des demandes déposées de longue date par l'association, telles que l'accès à l'eau ou à l'électricité sur le terrain. « Il est propriété de Nantes métropole, qui s'est toujours refusé à aménager les sites illégalement occupés, rapporte Matthieu Lavois, collaborateur de la maire socialiste et chargé du dossier. Pour notre part, nous avons toujours défendu le principe d'une gestion des bidonvilles à l'échelon de la métropole. Nous avons d'ailleurs poussé pour

qu'il y ait du foncier disponible, bénéficiant de services d'accompagnement social prévus par le dispositif. De son côté, la ville a engagé environ 300 000 euros. Une personne a été recrutée sur ce projet, en visite quotidienne auprès des familles, que le maire reçoit environ tous les deux mois. « Pour faire le point, rappeler les engagements et ne pas se contenter d'installer une arrivée d'eau, des toilettes, l'électricité et des caravanes. » Satisfaction du maire : « Nous sommes actuellement à près de 60 % de réussite dans les sorties de terrain, au-delà de nos espoirs. »

Sans la volonté politique d'agir sur chaque territoire, ça ne marchera pas.

Pourquoi avoir figé la composition de la population bénéficiaire de l'action ? Et pourquoi avoir décidé de fermer les terrains d'insertion au bout de deux ans d'opération, alors que la Mous entend fon-

ctionner sur le principe de la solidarité intercommunale ? Les deux principales critiques portées sur la démarche de Rezé font monter le ton à Gérard Allard. « Mais que font les autres ? Rien ! S'agirait-il pour Rezé d'accueillir tous les Roms de la région, parce qu'on saura que la ville agit ? Nous ne sommes pas mieux lotis que d'autres municipalités en foncier disponible. La Mous est peut-être un bon dispositif administratif, mais sans la volonté politique d'agir sur chaque territoire, ça ne marchera pas. Et alors que la Mous est en cours, on continue d'expulser des Roms de la métropole. Chez nous, il y avait une procédure en cours, à l'initiative du propriétaire des terrains : nous avons demandé au préfet de nous laisser du temps pour résoudre le problème. Il a fallu se battre à tous les niveaux, mais ce que nous avons réalisé est loin d'être insurmontable. Et aujourd'hui, on ne parle plus des bidonvilles à Rezé. » ●

que la Neustrie fasse partie des sites prioritairement admis dans la Mous, car avec on y constate une forme de stabilisation de la scolarisation, des emplois, etc., ce qui offre des opportunités d'intégration. Et puis l'État serait trop heureux que les communes prennent à leur charge la question des populations errantes, qui est de son ressort... » Au nom de la même logique très formaliste, aucun élu ne s'est jamais déplacé à la Neustrie ni n'a jamais organisé de rencontre directe avec les habitants, « afin de ne pas donner l'air d'officialiser une situation illégale ».

L'amoncellement des déchets autour du site reflète cet attentisme politique prolongé. Les tentatives de dératissage du site se sont avérées vaines.

Autre demande portée par Solidarom et restée sans réponse : la création d'un terrain conventionné d'insertion temporaire, comme à Rezé.

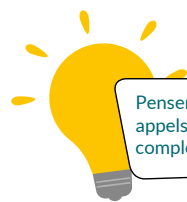
« Encore faudrait-il qu'il y ait du foncier disponible, renvoie Matthieu Lavois. Et puis, de tels terrains existent ailleurs, dans le cadre de la Mous, où Bouguennais peut jouer son rôle autrement, en proposant du logement social. »

L'amoncellement des déchets autour du site reflète les conséquences de cet attentisme politique prolongé. Des conteneurs avaient été installés avant l'arrivée de nombreux habitants en 2015. Mais les équipements et la collecte se sont montrés inadaptés, et les tournées, gérées par la métropole, ont été interrompues. En 2017, la mairie a fini par installer une benne unique, mais de fait, tout part à l'enfouissement, sans distinction », regrette le collaborateur. Conséquence : les tentatives de dératissage du site se sont avérées vaines tant les rongeurs s'y trouvent en abondance.

À la mi-juin dernier, les relations se sont encore tendues entre les militants et la municipalité. Solidarom a opposé une fin de non-recevoir à « une énième réunion annuelle proposée par la ville, "pour faire le point" mais qui n'aborde jamais de réponses de fond, indique Gérard Fusellier, président de l'association. ●

QUELQUES IDÉES POUR FINANCER VOS PROJETS

Ces pistes de financement (non exhaustives) peuvent être mobilisées par les élus locaux et des associations pour des projets de résorption de bidonvilles ou de squats, et d'inclusion de leurs habitants.



Penser à consulter régulièrement les appels à projets qui pourraient utilement compléter le financement de projets

	UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL DE L'EUROPE	ÉTAT	RÉGION	DÉPARTEMENT	FONDATEURS PRIVÉES (non exhaustif)
PROJETS TRANSVERSAUX	<ul style="list-style-type: none"> • Feder* : 312 millions d'€ sur la période 2014-2020 sur l'axe « inclusion sociale » • FSE* : 1,63 milliards d'€ sur la période 2014-2020 sur l'axe « inclusion sociale » 	<ul style="list-style-type: none"> • DIHAL : 8 millions d'€ par an, co-finance des actions de résorption des bidonvilles via les DDCCS • Crédits de la Stratégie de lutte contre la pauvreté • DRJSCS* • Caisse des Dépôts 	<ul style="list-style-type: none"> • Autorité de gestion de la plupart des fonds européens 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur l'action sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation de France • Fondation de l'Échiquier • Caritas • Fondation pour le lien social • Open Society
HÉBERGEMENT / LOGEMENT		<ul style="list-style-type: none"> • DRIHL* : Financement IML*/AVDL* • Agence nationale de l'habitat : financement de projets de résorption des bidonvilles avec relogement sur site ou dans le diffus (RHI bidonvilles) • Plan national Logement d'abord • BOP* 177 : hébergement, parcours vers le logement et insertion • BOP 147 : politique de la ville (CGET) • BOP 135 : amélioration de l'habitat 		<ul style="list-style-type: none"> • Fonds de solidarité pour le logement 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Abbé-Pierre • Fondation de France (programme logement) • Fondation Qualitel • Fondation I loge you • Fédération française du bâtiment
ENFANCE / ÉDUCATION	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds européen pour la jeunesse • Fonds de l'Agence exécutive éducation, audiovisuel et culture de la Commission européenne 	<ul style="list-style-type: none"> • BOP 163 : jeunesse, éducation populaire et vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur les transports scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'enfance • Possibilité de financement des avantages tarifaires dans le transport scolaire pour les élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation de France • Fondation Moral d'acier
EMPLOI ET FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Erasmus + • Commission européenne (REC* – inclusion sociale et professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • BOP 102 : Accès et retour à l'emploi • Ministère du travail : Notamment crédits du PIC* • DIRECCTE* 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur l'accès à l'apprentissage et à la formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation Notre-Dame • Fondation Raja • Fondation Crédit Agricole • Fondation Lucq Espérance • Fondation Masalina • Fondation Société Générale • Fondation Eiffage • Fondation Batigère
SANTÉ		<ul style="list-style-type: none"> • Crédits des agences régionales de santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur la prévention en santé et la promotion de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur la prévention médico-sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • Fondation de France • Fondation Raja • Fondation Masalina • Fondation Crédit Agricole
INTÉGRATION DES PERSONNES MIGRANTES	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds Asile migration intégration (FAMI)* 	<ul style="list-style-type: none"> • BOP 104 : immigration asile • BOP 303 : immigration asile 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits sur la lutte contre les discriminations 		<ul style="list-style-type: none"> • Fondation de France (programme Solidarité migrants) • European Programme for Integration and Migration (EPIM)

AVDL : Accompagnement vers et dans le logement
BOP : budget opérationnel de programme, regroupe les crédits disponibles par champ d'action publique. Un ministère est responsable de plusieurs BOP. Voir [ici](#) la cartographie des BOP
CGET : Commissariat général à l'égalité des territoires

DDCS : direction départementale de la Cohésion sociale
DIRECCTE : direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DRIHL : direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement
DRJSCS : direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale
FAMI : Fonds asile migration intégration

Feder : Fonds européen de développement régional
FSE : Fonds social européen
IML : intermédiation locative
PIC : plan d'investissement dans les compétences
REC : Rights, Equality and citizenship program
RHI : résorption de l'habitat insalubre

CELLENEUVE : UNE SOLUTION DE LOGEMENT POUR TOUS

Le plus grand bidonville de Montpellier fait l'objet d'un projet de résorption reflétant une approche nouvelle par les pouvoirs publics, privilégiant l'accès à un logement, et ce pour l'ensemble des ménages concernés.

La résorption du bidonville du quartier de Celle-neuve attendra encore quelques mois. Initialement prévue pour avril 2018, elle a été retardée à plusieurs reprises, et l'évacuation du terrain, situé dans la partie ouest de la ville de Montpellier, pourrait finalement n'être effective qu'à l'horizon du printemps 2020. En cause : des contretemps générés par une certaine précipitation des pouvoirs publics, « pour lesquels cette opération a pris valeur de vitrine », commente Clara Pichon, chargée de médiation et d'accompagnement à l'association Cimade 34, longtemps active sur le bidonville.

Car l'opération de Celleneuve, pilotée par la préfecture, concrétise à grande échelle un virage pris localement par les politiques publiques. En 2015, la justice fait droit à la demande d'expulsion de Montpellier Méditerranée métropole, propriétaire de ce site où s'est constitué le plus important bidonville de l'agglomération, occupé par 150 à 200 personnes vivant dans des conditions particulièrement précaires. Cependant, depuis 2016 et sous la pression des associations, la préfecture n'accorde plus (comme elle a droit de le faire) le concours de la force publique pour l'exécution d'une décision d'expulsion tant qu'une solution pérenne n'a pas été trouvée pour les personnes.

À Celleneuve mais aussi dans l'ensemble du département, dans le but de coordonner leurs interventions, les associations ont obtenu la mise en place d'un partenariat avec la direction départementale de la Cohésion sociale de l'Hérault. Avec le soutien de la fondation Abbé Pierre, une plateforme départementale d'accompagnement a été créée, réunissant deux associations militantes (l'Association recherche éducation action (Area) et la Cimade 34), ainsi que l'opérateur social 2 Choses Lune et une médiation scolaire portée par l'Éducation nationale. « Ce positionnement préfectoral, s'il n'annule pas l'incertitude et la précarité vécue par les personnes, permet un réel travail social », reconnaissent les trois associations, qui publient chaque

année un rapport d'observatoire sur le travail effectué dans le département (voir www.area-asso.org).

Le principe le plus satisfaisant, à Celleneuve : « La volonté de ne pas pratiquer de sélection parmi les personnes concernées, considère Catherine Vassaux, directrice de l'Area. Toutes vont trouver une solution, ou presque. » Une demi-douzaine seulement sur les 150 personnes n'a pas souhaité entrer dans les dispositifs prévus.

Il n'y a pas eu d'« appel d'air », la population du bidonville n'a pas augmenté depuis l'annonce du projet d'insertion.

Cependant, la méthode n'a pas permis de résoudre une difficulté pratique, souligne Clara Pichon. « Il a été dénombré 155 personnes admissibles, sur le terrain de transition, une liste figée en décembre 2017 qui laisse de côté celles qui n'étaient pas présentes dans le bidonville, pour diverses raisons, au moment de ce recensement. » La crainte des pouvoirs publics de susciter un « appel d'air », par effet d'aubaine ? Il ne s'est pas vérifié. « La population du bidonville n'a pas augmenté depuis l'annonce du projet », confirme la salariée de la Cimade.

Deux dispositifs d'insertion ont été prévus. Pour les ménages qui disposent de revenus, il s'agit d'une entrée directe dans le logement par le biais de baux glissants (transférés aux occupants au bout d'un an si possible), avec un accompagnement social. Si le principe est satisfaisant, sa mise en œuvre s'est avérée un peu précipitée, estime Catherine Vassaux. « Cette solution a été proposée à des ménages en apparence solvables, mais pas nécessairement disposés ou volontaires, et dont l'insertion professionnelle n'est, dans la majorité des cas, pas encore consolidée. » Certaines personnes ont perdu leur emploi entre-temps, par

exemple, ce qui a compliqué leur accompagnement. À la fin du premier semestre de 2019, une dizaine de ménages avaient bénéficié de ce dispositif.

Les associations restent vigilantes

Ceux qui n'avaient pas encore d'activité professionnelle stable ont pour leur part été orientés vers un « village de transition » temporaire, en cours de viabilisation sur un terrain de 6 400 m² appartenant à la métropole. Il devrait accueillir 120 personnes à partir de la mi-février 2020, permettant alors la résorption du bidonville de Celleneuve. Objectif : laisser le temps aux démarches d'insertion professionnelle de produire leurs effets, afin que les ménages, accompagnés, puissent un jour assumer financièrement un logement dans le parc social. Ce « village » pourrait fonctionner jusqu'à cinq ans.

Même s'il n'y a pas d'autres solutions actuellement, Area et la Cimade restent dubitatives, « car d'expérience, ce type de dispositif, s'il crée un grand nombre de places d'accueil d'un seul coup, est rarement efficace », souligne Catherine Vassaux.

Notamment si l'accompagnement est insuffisant, mais aussi en raison de dispositions infantilisantes (gardiennage du terrain, horaires d'accès, règles de vie), etc. Les associations seraient plus favorables à la mobilisation de bâtiments existants, réhabilités, et dans l'habitat diffus.

Par ailleurs, établi avec l'objectif d'un accès au logement social via l'insertion par l'emploi, le village sera inopérant pour les personnes âgées, sans droits, très malades, précarisées, etc., qui ont peu de chances de parvenir à subvenir à leurs besoins. « Il faut veiller à ce qu'elles se voient rapidement proposer une solution adaptée », soulignent Area et la Cimade.

Elles pointent aussi les faiblesses de ce terrain d'insertion : excentré, mal desservi, il jouxte des sites occupés par des familles gitanes et des gens du voyage. Cette concentration pourrait alimenter une stigmatisation préjudiciable à ce public. Par ailleurs, la décision récente de l'État de changer d'intervenant social auprès du bidonville de Celleneuve conduit pour ses habitants à une sorte de retour à la case départ dans l'accompagnement in situ, alors même que l'ouverture du terrain de Bionne a été repoussée au printemps de 2020 et que des opérations de nettoyage ont commencé sur le site, réduisant de moitié l'espace disponible. ●

Les options pour Celleneuve

Area et la Cimade soulignent les points positifs du projet de résorption du bidonville :

- **Pas de sélection des familles.** Le projet s'adresse à tous les ménages proches de l'insertion, « une évolution remarquable des politiques publiques en matière de résorption des bidonvilles ».
- **Le recours aux dispositifs de droit commun.** « Socle du dispositif d'accession au logement pour les familles solvables, il peut être considéré comme une première expérience de type "Logement d'abord" » (voir p. 43 et 46).

- **La forte implication de la préfecture.** « Elle a permis la mobilisation des institutions nécessaires à la réalisation de ce projet. »
- **L'attention portée à l'accompagnement des ménages accédant au logement.** Il englobe « toutes les problématiques sociales qui peuvent être rencontrées : logement, emploi, éducation, santé... jusqu'à l'accès à la culture et aux loisirs ». Les associations se félicitent de la qualité du relais entre les associations intervenant dans les bidonvilles et, en aval, les organisations agréées Accueil, hébergement inser-

tion (AHI). La complémentarité des acteurs est un atout pour la réussite des parcours d'insertion.

- **Les activités de subsistance prises en compte.** À la demande des associations militantes, un espace adapté a été réservé sur le terrain d'insertion de la Bionne aux activités de ferrailage et de chiffonniers, fréquemment pratiquées par le public concerné. « Il pourra contribuer à leur autonomie économique, à leur insertion professionnelle, ainsi qu'à éviter des nuisances écologiques. »



© CHRISTOPHE FORTIN

À Montpellier, un père et son fils emménagent dans leur nouveau logement.

MONTPELLIER A REJOINT LE TOUR DE TABLE

La ville a fini par rejoindre la dynamique enclenchée par la préfecture dans la résorption du bidonville de Celleneuve, « évolution majeure de l'année passée » saluent les associations.

« Nous avons accéléré la création du terrain d'insertion temporaire, indique Annie Yague, adjointe au maire déléguée aux Affaires sociales. Les recours de riverains [contre l'installation du terrain] étant désormais épuisés, la métropole est engagée dans sa viabilisation et son aménagement, et la municipalité travaille depuis deux ans avec les bailleurs sociaux de son territoire, dont on sait que le parc de logements sera mobilisé au premier chef au sein de la métropole. » La ville est partie prenante du déploiement du programme national Logement d'abord, « destiné a priori aux personnes dites "sans-abri". Mais nous examinons la possibilité que ces habitations puissent être accessibles à celles qui vivent dans les bidonvilles ».

Au-delà de la facilitation de la domiciliation par le centre communal d'action sociale (CCAS), la municipalité s'est aussi montrée volontariste

dans le domaine de la scolarisation. « Le service éducation est particulièrement engagé », et le partenariat avec le médiateur scolaire, poste en partie financé par la ville pour 2019 (voir p. 71) « a permis une réelle facilitation des inscriptions », constatent Area et la Cimade. Elles concernent 77% des enfants vivant en bidonvilles et en squats, indique Annie Yague, « avec un accompagnement destiné notamment à réduire l'absentéisme, un objectif clef pour la réussite des parcours d'insertion ». La gratuité de la cantine a été accordée à une centaine de ces enfants, ainsi que des facilités de transports pour les plus éloignés de leur école, « mesures anticipées pour le terrain de Bionne, pour lequel une desserte de bus spéciale a été sollicitée par la mairie. »

La municipalité, qui a créé un groupe de travail impliquant tous les services concernés par la résorption des bidonvilles et des squats, indique aussi travailler à l'insertion des adultes, par l'apprentissage de la langue ou des outils numériques, la mobilité, la culture... « Ces personnes, qui vivent sur notre territoire, ont les mêmes droits que n'importe quelle autre et nous voulons que s'applique concrètement ce principe d'égalité », affirme Annie Yague. ●

VILLEURBANNE, L'INSERTION PAR LE LOGEMENT : UNE VILLE S'ENGAGE

La municipalité a choisi de mobiliser des logements inoccupés de son parc pour contribuer à l'insertion de personnes sans abri ancrées de longue date sur le territoire de la commune.

À la fin de 2015, la préfecture du Rhône engage son programme Insertion par l'emploi et l'école (I2E) destiné à résorber trois bidonvilles de l'agglomération lyonnaise abritant plus de 400 personnes. Il comprend la création de deux villages d'insertion provisoires composés de structures modulaires, l'un à Saint-Priest, l'autre à Saint-Genis-les-Ollières. Ce dernier est situé en deuxième couronne de l'agglomération et se trouve à plus de trois quarts d'heure de Villeurbanne, ville où une centaine de personnes environ se trouvent concernées par le programme. Or, un accompagnement important a été engagé auprès de certaines familles « qui auraient pu vivre l'entrée dans I2E comme une sorte de retour à la case départ, indique Marion Pécout, chargée de projets à l'Alpil, l'une des associations locales impliquées dans cet accompagnement. La ville a eu le courage de prendre une initiative pour que le bénéfice de ce travail de suivi ne soit pas perdu. »

La municipalité négocie alors un aménagement du programme I2E pour quatre familles implantées depuis près de cinq années dans la commune, bien identifiées par les services sociaux et dont les enfants sont scolarisés sur place : le centre communal d'action sociale (CCAS) leur propose un logement du parc municipal, avec un accompagnement vers l'emploi et dans le logement (ASLL). Les familles touchent un petit pécule, équivalent au RSA, jusqu'à ce qu'elles disposent d'assez de ressources pour contribuer pleinement aux charges de logement. Elles signent un engagement : poursuivre la scolarisation des enfants, ne pas pratiquer la mendicité, rechercher un travail déclaré, occuper le logement en bonne intelligence avec le voisinage, etc. Et c'est un succès, résume Marie-Pierre Beaufort, responsable de service au CCAS. « Les quatre familles ont très vite accédé à l'emploi via le dispositif d'insertion local. Et depuis mai 2019, toutes ont obtenu un logement dans le parc social, et même hors de Villeurbanne pour trois d'entre elles. » Une évaluation à petite échelle

menée par le laboratoire de recherche en sciences sociales Pacte a montré que ce type de dispositif, apparenté au programme Logement d'abord (voir p. 46), conduirait à des résultats plus rapides que les villages d'insertion en ce qui concerne l'accès aux droits, à l'emploi, au logement social.

Cette conséquence encourageante, qui s'est dessinée assez rapidement, a incité la ville à poursuivre dans cette voie. « Sous le coup de l'expulsion du bidonville, nous avons agi dans la précipitation, de manière très expérimentale », rappelle Marie-Pierre Beaufort. En 2018, Villeurbanne décide de structurer son approche en répondant à l'appel d'offres gouvernemental Logement d'abord avec le dispositif Une école, un toit, des droits, qui sera retenu comme l'un des projets pilote pour la métropole lyonnaise. À l'automne 2019, il avait permis à douze familles d'accéder à un logement géré par le parc

Les quatre familles ont très vite accédé à l'emploi via le dispositif d'insertion local. Et depuis mai 2019, toutes ont obtenu un logement dans le parc social.

municipal. Il s'agit d'anciennes unités de fonction (écoles, gardiennage, etc.) réhabilitées par les services techniques de la ville. Les bénéficiaires sont retenus au regard des indications d'un diagnostic social : ancrage à Villeurbanne (enfants scolarisés, etc.), habitat précaire ou inexistant, présence d'enfants en bas âge, vulnérabilité (santé, etc.), droits à l'emploi (1), etc. Le CCAS a confié l'identification de ces familles à l'association Action pour l'insertion par le logement (Alpil), qui organise une veille sur le territoire, par des maraudes notamment, avant qu'une commission municipale regroupant élus, services et associations ne décide de l'attribution ➔

(1) Il est acquis pour les ressortissants de l'Union européenne.

→ d'un logement temporaire. « En principe pour trois ans, pour laisser le temps aux familles d'accéder à l'emploi puis au logement social, avant de céder la place dans le dispositif à d'autres familles », explique Maud Paul-Hazard, assistante de projet pour la ville de Villeurbanne.

Cependant, depuis 2015, de plus petits bidonvilles se sont reconstitués et l'on signale en parallèle une recrudescence de familles sans-abri isolées sur la voie publique (tentes, voitures). « Notre dispositif a dû monter en charge, avec une gestion des logements plus importante — ramassage des poubelles, nettoyage des montées d'escaliers, cohabitation avec le voisinage... », relève Marie-Pierre Beaufort. Le CCAS veille ainsi à ne pas concentrer ces logements au même endroit. « Et puis, comment

occuper un logement après des années de vie en bidonville et de débrouille ? Au début, nous avions un peu négligé cet accompagnement. Aujourd'hui, nous nous appuyons sur des associations expérimentées dans ce type d'appropriation. »

Un programme qui s'adresse aussi aux familles non solvables

L'Alpil en fait partie dans le diagnostic initial et de son côté également été sélectionnée dans le cadre de l'appel d'offres Logement d'abord, avec un projet calibré initialement pour dix logements qui présentent la particularité d'être proposés au départ gratuitement aux bénéficiaires. Ceux-ci participent ensuite au loyer et charges en fonction de leurs ressources. « Ceci nous permet de nous adresser aux ménages qui, bien qu'en mesure d'ac-

céder à l'emploi, ne sont au départ pas solvables, détaille Marion Pécout. Il s'agit plus fréquemment de familles roumaines et c'est pour nous un enjeu que ce public, souvent sans ressources, ne se retrouve pas exclu de fait de programmes d'insertion par l'accès au logement, qui prévoient une contribution financière aux charges. » L'association, qui a sollicité les 59 communes de la métropole lyonnaise pour obtenir des logements gratuits, avait pu accompagner, à la fin de juillet 2019, une famille à Couzon-au-Mont-d'Or et quatre autres dans le quartier lyonnais de Part-Dieu. « Nous tentons, dans la mesure du possible, d'installer des ménages vivant préalablement sur la commune où se trouve le logement. Les élus sont sensibles à ce que la contribution municipale serve à régler des situations locales. » ●

Les options de Villeurbanne

Un engagement à taille de commune. La municipalité a adopté une position empirique : si la résorption des bidonvilles et squats importants (plusieurs dizaines de personnes) reste de la responsabilité de l'État avec ses moyens, la ville s'emploie à mener une veille et un diagnostic social dans le but de mobiliser les services de l'État concernant les sites éparpillés et moins peuplés. ● **Un traitement de droit commun.** Si par ses critères le projet Une école, un toit, des droits (personnes « sans-abri », enfants scolarisés à Villeurbanne, en mesure d'accéder à l'emploi) est accessible à des familles roumaines de la communauté rom, il ne leur est en rien spécifique.

● **Un projet social « additionnel ».** Critique courante : la municipalité s'occuperait trop des étrangers... Elle répond que les logements attribués ne sont pas prélevés sur le parc social, mais additionnels : le déploiement du projet ne lèse pas les ayant droit des autres dispositifs. ● **Une communication indifférenciée sur l'accueil.** L'engagement de la ville sur la résorption des « petits » bidonvilles et squats ne fait pas l'objet d'une communication spécifique. Le maire a lancé, avec associations et habitants, une réflexion, Accueillir à Villeurbanne, sans distinction de public ni d'origine. Il s'agit d'un engagement politique de la ville. Un jury citoyen a présenté 15 propo-

sitions, dont quelques-unes ont retenu l'intérêt de la municipalité : création d'un bain-douches, enseignement du français, adaptation des services à ce public, etc. ● **S'appuyer sur les travailleurs pairs.** Le dispositif de la ville a évolué pour s'appuyer sur un jeune qui en a lui-même bénéficié et qui a été embauché par l'Association villeurbanaise pour le droit au logement (AVDL). Traduction, intermédiation, soutien à l'appropriation des aides par les familles, passage sur les sites, remontées d'informations, « son activité d'accompagnement est une vraie valeur ajoutée pour le travail des équipes », souligne Camille Lloret-Linares, directrice du CCAS.

METZ : LA STABILISATION, UN TREMPLIN VERS LE LOGEMENT

La ville a été confrontée pendant des années au cycle récurrent d'expulsions et de réinstallations de bidonvilles habités par des citoyens roumains précaires.

En 2015, la municipalité décide de changer d'approche, espérant aboutir à des résultats plus probants. Un groupe de personnes ayant déjà subi plusieurs expulsions de ses lieux de vie successifs est alors installé sur un terrain appartenant à la SNCF et identifié comme favorable à une stabilisation temporaire, notamment en raison de sa proximité avec les services (écoles, transports, etc.).

L'expérimentation – pilotée par le centre communal d'action sociale (CCAS) avec le soutien de la fondation Abbé Pierre – repose dans un premier temps sur l'intervention de deux associations. La première, Quatorze (1), intervient pour réaliser un diagnostic technique sur l'état du terrain et des auto-constructions qui s'y trouvent et accompagner des mesures d'amélioration des conditions de vie (construction d'une cuisine collective, de sanitaires, sécurisation des cabanes, raccordement à

l'eau et remplacement des installations électriques, avec prise en charge des factures par le CCAS).

La seconde association, Trajectoires, est, quant à elle, chargée de réaliser auprès des habitants un diagnostic social global : parcours professionnel, situation sociale, maîtrise du français, besoins en formation, etc. Sur cette base, un accompagnement des habitants du bidonville par l'association Amitiés Tsiganes se met en place à partir de décembre 2016, en plus de l'accompagnement par des bénévoles qui existait déjà : accès aux droits et aux soins, scolarisation des enfants, cours de français pour les adultes, accompagnement vers l'emploi et le logement. Les résultats de cet accompagnement sont particulièrement encourageants : à l'été 2019, 32 personnes parmi les 54 habitants du terrain ont ainsi pu accéder à un emploi et à un logement et quitter le terrain du Débonnaire. Les autres habitants sont également en bonne voie et devraient rapidement pouvoir en faire de même.

Une démarche partenariale formalisée sous la forme d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous), un engagement financier partagé entre les parties prenantes et une mairie active dans le pilotage du projet ont été les ingrédients de la réussite de ce projet. Un changement d'approche prometteur (2) ! ●

(1) Pour plus d'informations sur l'intervention de l'association Quatorze, voir <http://quatorze.cc/portfolio/weco-metz-platz/>

(2) Pour en savoir plus, voir la fiche de synthèse réalisée par la Dihal sur ce projet : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/content/piece-jointe/2019/08/fiche_valorisation_-_debonnaire.pdf

Entretien



LOUIS BOURGOIS
SOCIOLOGUE AU LABORATOIRE
PACTE (GRENOBLE)
MEMBRE DE L'ODENORE



La politique nationale de résorption des bidonvilles et des squats, telle qu'elle est concrètement mise en œuvre par beaucoup de collectivités, tend à privilégier une approche communautaire, spécifique, qui l'éloigne souvent du traitement par des dispositifs de droit commun, souligne Louis Bourgois, sociologue au laboratoire Pacte (Grenoble). Or le déploiement actuel de l'approche dite du « Logement d'abord » incite à casser cette différenciation entre Roms et autres publics frappés par le mal logement et le sans-abrisme.

En dépit de situations de précarité assez similaires, les personnes sans-abri et des familles roms qui vivent en bidonvilles et squats font l'objet de prises en charge assez éloignées. Qu'est-ce qui empêche une approche indifférenciée ?

Louis Bourgois : Essentiellement la pratique d'une gestion de groupe, communautaire, appliquée aux bidonvilles et squats. Le recours à l'expulsion est caractéristique de cette approche collective. J'ai aussi constaté que la majorité des stratégies territoriales insufflées par l'instruction ministérielle du 25 janvier 2018, qui fixe un cadre national pour la résorption des bidonvilles et squats, prévoient la mise en place de « villages d'insertion », plutôt que de rechercher comment permettre l'accès direct aux habitants à des dispositifs de « droit commun ». En effet, ces villages sont des sites d'hébergement temporaires, exclusivement réservés aux personnes vues comme Roms européens, et qui sont conçus comme des « sas » vers le droit commun, qui durent souvent entre deux et quatre ans. Attention, mon propos n'est pas de dire que ces projets n'ont aucun résultats : j'ai pu observer par exemple à Lyon qu'ils pouvaient avoir un impact intéressant sur les parcours et trajectoires des familles (1). Mais la recherche comme le secteur de l'action sociale ne peuvent passer à côté d'une réflexion de fond sur ce type d'outils de gestion de

groupe, spécifiques à une population cible, souvent stigmatisants, et qui sont absents de l'arsenal des dispositifs prévus dans le traitement du sans-abrisme « classique ».

Ceci d'autant que, dans le même temps, le plan quinquennal Logement d'abord, le nouveau plan de lutte contre la pauvreté ou la circulaire de janvier 2018 sur les squats et les bidonvilles promeuvent tous très clairement un traitement de « droit commun » des bidonvilles et des squats. La priorité deviendrait alors le développement de processus facilitateurs, tels que l'accompagnement par des pairs ou des médiateurs, pour permettre aux personnes concernées d'accéder directement aux dispositifs et services dits « de droit commun ».

Déployer un programme type Logement d'abord suppose de disposer de suffisamment de logements. Or, les pouvoirs publics se plaignent régulièrement d'une pénurie dans ce domaine. Ne déplace-t-on pas le problème ?

Plus qu'un programme, Logement d'abord est défini par ses promoteurs comme une approche, un changement total de paradigme qui concerne a priori les personnes sans-abri sans distinction. Au-delà d'une « mise en œuvre accélérée » sur 24 territoires sous l'impulsion et la coordination de la Dihal, cette approche vise l'ensemble du ter-

ritoire. Il s'agit de proposer l'accès au logement sans passer par les différents échelons existant aujourd'hui — hébergement « d'urgence », puis « accompagné », puis « d'insertion » et enfin accès au logement. Et à chaque étape interviennent des travailleurs sociaux qui évaluent la « capacité à habiter » des bénéficiaires. Ceci laisse peser sur eux une incertitude qui affecte la réussite des parcours d'insertion — emploi, scolarisation, etc. En un sens, le village d'insertion ajoute en amont une marche supplémentaire à cet escalier, pour le public spécifique des squats et bidonvilles.

Selon ses promoteurs en France et à l'étranger, Logement d'abord casse cette approche en place depuis des décennies, en faisant de l'accès à un logement un préalable, au sein d'un parcours d'insertion, et non un aboutissement après avoir vérifié, marche après marche, une « capacité à habiter » a priori peu facile à déterminer.

La cohabitation de ces deux logiques, village d'insertion et accès direct au logement, peut alors sembler préjudiciable à la cohérence de l'action publique en matière de lutte contre le sans-abrisme.

Reste que, pour pouvoir résorber un bidonville de 50 familles, il faudra disposer de 50 logements différents. Peut-on complètement échapper à une gestion communautaire ?

Effectivement la question de la crise du logement et des fortes tensions du marché dans les grandes agglomérations est bien sûr un enjeu central, très bien décrypté notamment par les rapports réguliers de la fondation Abbé Pierre. Mais ceci ne

justifie pas, à mon avis, d'entrer dans une logique de concurrence des publics en fonction de leur nationalité, de leur origine ou de leur mode d'habitat précaire. Par ailleurs, l'accès au droit commun peut se faire à travers des modalités, des temporalités et structures variées — comme les pensions de famille — et demande une analyse précise de chaque contexte local. La réorganisation progressive des moyens existants, ainsi que la mobilisation de moyens supplémentaires semblent incontournables.

Pourtant, il existe des différences de profil entre les populations de bidonvilles et squats d'un côté, et relevant du sans-abrisme « classique » de l'autre...

Lorsque l'on observe attentivement les trajectoires et expériences de vie des personnes, je ne pense pas que l'on puisse conclure à une immense différence de profils. Le bidonville ou le squat n'est souvent qu'une étape dans les parcours, les personnes vivant également fréquemment dans la rue, les espaces publics, les gymnases ou hôtels lors des plans hivernaux, etc. Par ailleurs, leurs ressources sont également en grande partie liées à la rue. En revanche, oui, une spécificité au moins mérite que l'on prenne en compte des adaptations : le profil « - famille avec jeunes enfants » est parfois très dominant en bidonvilles et squats. En Île-de-France, il correspond à la moitié de la population. Or, une partie importante des réponses est orientée vers des personnes isolées, en majorité des hommes. Et donc inadaptée pour des familles et des jeunes enfants.

(1) Voir la synthèse de la recherche évaluative sur le projet « I2E - Insertion par l'école et l'emploi » : https://odenore.msh-alpes.fr/documents/eval_i2e_vf_bat_ok.pdf

“ Le logement d'abord, c'est faire de l'accès à un logement un préalable, au sein d'un parcours d'insertion, et non un aboutissement. ”

BONDY, UNE VILLE SE MOBILISE POUR LES HABITANTS D'UN BIDONVILLE

La municipalité s'est portée en première ligne des interventions dès l'occupation d'un terrain des rives du canal de l'Ourcq, en tentant de concilier la situation d'urgence des habitants du bidonville et ses propres engagements sociaux auprès des Bondynois.

C'est une conséquence de la multiplication des expulsions de bidonvilles : au début d'août 2018, en quelques semaines, près de 300 personnes de nationalité roumaine, composant 80 familles et issues de divers squats et bidonvilles franciliens, s'installent chemin de halage, sur les rives du canal de l'Ourcq, à Bondy (Seine-Saint-Denis). Le terrain est destiné à une ZAC et le chantier est prêt à démarrer. Si elle n'est pas propriétaire de la parcelle, qui appartient alors à la Ville de Paris, la municipalité de Bondy est concernée au premier chef : la ZAC comportera 30% de logements sociaux, « très attendus ici, et dont une partie est destinée à reloger des habitants de la ville déplacés par une opération de réhabilitation urbaine, défend Anaïs Tournier, directrice adjointe de cabinet de la maire de Bondy. Nous tenons particulièrement à ce projet ».

Le temps est compté. La ville appréhende « un retard considérable » du chantier, avec des pénalités à la clef. « La maire, Sylvine Thomassin, est immédiatement partie à la rencontre des occupants pour discuter, raconte Anaïs Tournier, pour leur expliquer le projet de ZAC et enclencher une collaboration avec eux. » La municipalité prend par précaution un arrêté qui permettrait d'expulser les habitants, mais il ne sera cependant pas activé : « La ville a une tradition d'accueil et de solidarité. »

Un accord est trouvé, qui permet de gagner du temps : les familles acceptent de libérer une moitié du terrain, ce qui donne la possibilité d'engager les premiers travaux. Le constructeur joue le jeu. Il fournit du bois et des matériaux pour reconstruire les cabanons démenagés sur l'autre portion. La ville négocie rapidement une convention tripartite avec Paris et l'établissement public territorial Est Ensemble, dont Bondy est membre. « L'opposition a approuvé, nous avons réussi à dépassionner l'opération, se félicite Anaïs Tournier. Au point que, pour bien des personnes, il n'est pas apparu

de "problème" de bidonville. » Une enveloppe de 180000 euros est dégagée. Elle sera utilisée pour viabiliser le terrain, le raccorder à l'eau, installer des poubelles et des sanitaires chimiques. « Mais hélas, sans médiation au départ, les équipements ont été sous-estimés et sont rapidement devenus très sales », se remémore Maxime Lopez, chargé de partenariat pour Accueil, coopération, insertion pour les nouveaux arrivants (Acina), opérateur social mandaté par la préfecture de région auprès des bidonvilles d'Île-de-France. Ses interventions, comme celles d'autres associations initialement engagées (1), contribuent à améliorer les choses. Alors que l'expulsion du bidonville est initialement programmée pour le mois de février 2019, elles obtiennent, par leur mobilisation collective avec les habitants, un report jusqu'à l'été de manière à ce que soit respectée la « trêve scolaire » (voir p. 61).

D'une manière générale, les associations se félicitent de leur collaboration avec la municipalité et les services de la ville, une situation quasi inédite.

D'une manière générale, les associations se félicitent de leur collaboration avec la municipalité et les services de la ville. « Une situation quasi inédite », relève Acina, qui obtient la mise à disposition d'un local à proximité du bidonville, pour faciliter sa mission d'accompagnement global. « Nous avons établi une forme de partenariat avec le cabinet de la maire et le CCAS, témoigne Maxime Lopez. La ville a mobilisé ses troupes sur les aspects techniques. » Le taux de scolarisation des enfants du bidonville est « exceptionnel », juge-t-il. « Nous avons aussi interpellé l'État, l'Éducation nationale, les organismes sociaux et sanitaires », ajoute Anaïs Tournier. La protection

(1) Secours catholique, Médecins du monde, Aset 93, Agir pour la santé des femmes, Système B comme bidonville, les Enfants du canal.

maternelle et infantile (PMI) ou l'hôpital, entre autres structures extra-municipales, ont contribué aux prises en charge.

Une ambition qui dépasse le niveau de la commune

« Bondy, autre fait singulier, a également joué un rôle moteur au sein des pouvoirs publics. La ville a été instigatrice de la plupart des grandes réunions institutionnelles », salue Maxime Lopez. Mais elle se retrouve aujourd'hui un peu seule en première ligne et se demande « jusqu'où aller », déplore Anaïs Tournier. La ville et les associations s'interrogent notamment sur « l'absence » de l'État, qui a la compétence de la « mise à l'abri » des occupants du bidonville ou encore la mise à disposition de terrains pour mettre en place des projets d'insertion temporaires, même si les acteurs ont conscience de la rareté du foncier disponible en Île-de-France. Par ailleurs, la Ville de Paris avait pris l'engage-

ment d'héberger huit familles parmi celles qui proviennent de l'expulsion d'un bidonville à Porte de la Chapelle. Or, au début de l'été dernier, c'était « silence total » du côté des services de la capitale... Au point qu'un sentiment de frustration s'installait au début de l'été. « Que vont devenir ces familles, si aucune solution d'hébergement ne leur est rapidement proposée ? s'alarme Anaïs Tournier. Bondy, avec 8000 demandeurs en attente de logement, ne peut rien faire sur ce chapitre. La solidarité territoriale ne devrait-elle pas intervenir ? »

La ville a manifesté une réelle volonté de ne pas s'en tenir au seul problème du bidonville du canal de l'Ourcq, signale Maxime Lopez. « Entre décembre 2018 et avril 2019, nous avons tenu deux réunions par mois avec eux, sur la gestion du quotidien, mais aussi sur "l'après-expulsion". Il existe une ambition et à un niveau qui dépasse celui de la commune. » ●

Au cœur des initiatives

La municipalité de Bondy s'est engagée au-delà du périmètre de sa responsabilité réglementaire vis-à-vis du bidonville des rives du canal de l'Ourcq. Anaïs Tournier tire quelques enseignements de cette expérience.

● **Prendre en charge la situation très tôt.** « Nous avons constaté combien il était pertinent de rencontrer les occupants du bidonville dès leur installation pour tenter de mettre en place des solutions le plus vite possible, notamment pour la scolarisation des enfants. Certes, nous aurions apprécié que l'État soit plus présent, mais quand on se renvoie la balle, ce sont les

habitants qui en pâtissent. »
● **Coordonner les interventions.** « Collectivités, associations, institutions diverses..., les compétences sont tellement diluées qu'il est fondamental pour la ville de s'impliquer dans l'articulation des actions. Par ailleurs, c'est aussi une manière d'explicitement auprès des intervenants la position de la ville, afin d'éviter les oppositions stériles entre urgences sociales : celles des occupants du bidonville et celles des habitants d'une ville populaire comme Bondy. Le fait que les intervenants ne se soient pas repliés sur leurs propres enjeux, dès le départ, a consti-

tué une force. »
● **Adapter des procédures.** Dans un premier temps, la domiciliation des habitants du bidonville, via le CCAS, s'est montrée assez peu efficace, en raison de la barrière de la langue et de la méfiance de l'administration envers les familles. La procédure s'est fortement fluidifiée quand il a été décidé de dédier tous les quinze jours une permanence à l'accueil des personnes roumaines : un gain de confiance pour ces dernières, un rodage pour le personnel du CCAS. À l'instigation d'Acina, le principe a été reproduit avec l'espace accueil local de Pôle Emploi.

GARDANNE, UNE CHAÎNE DE BONNES VOLONTÉS

Le site du Puits Z, stabilisé pendant quatre ans, a permis d'engager une démarche d'insertion pour la vingtaine de familles roms roumaines venues s'installer à Gardanne en 2012. Grâce à une collaboration exemplaire entre la ville et les associations.

Dans les Bouches-du-Rhône, l'expérience du Puits Z de Gardanne fait référence en matière de résorption de bidonville et d'insertion sociale. En septembre 2012, la commune voit débarquer du jour au lendemain deux groupes de familles roms chassées de Marseille par les tractopelles qui ont détruit leurs cabanes, leurs maigres biens et la plupart de leurs papiers. Elles occupent deux terrains privés. Le climat se tend immédiatement avec les propriétaires et certains riverains. La municipalité est prise au dépourvu. Les soutiens s'organisent dans l'urgence, avec la création du collectif Roms de Gardanne qui apporte de l'aide à ces familles en état de grande misère et se met en quête d'un terrain public viable. Christian Huc, chef de la police municipale, se rend sur les lieux. « Il en ressort ébranlé », témoigne Didier Bonnel, militant du collectif Roms de Gardanne.

Après un refus initial, le maire, Roger Meï (PCF), cède : les familles pourront s'installer sur le carreau de l'ancien site charbonnier dit « Puits Z ». Le maire pose des conditions : pas de nouveaux arrivants, pas de mendicité, respect de la loi. Le terrain est rapidement sécurisé, « mais c'est pour un mois seulement », freine la ville. Puis jusqu'à Noël, puis la fin de l'hiver, puis la fin de l'année scolaire... De prolongation en prolongation, équipé d'un accès à l'eau

La pugnacité du collectif citoyen a permis de fédérer différentes associations locales et nationales, mais aussi d'interpeller les pouvoirs publics pour déployer les soutiens.

et à l'électricité, ce lieu de vie perdurera jusqu'en janvier 2017. La pugnacité du collectif citoyen permet de fédérer différentes associations locales et nationales et d'interpeller les pouvoirs publics. Les soutiens se déploient, pour l'accompagnement scolaire, l'apprentissage du français, l'accès aux droits et aux prestations de droit commun, la recherche d'emploi, l'animation auprès des enfants. La protection maternelle et infantile se déplace au Puits Z. « Dans sa grande majorité, le personnel de l'Éducation nationale a été top ! », souligne aussi Didier Bonnel (1).

Aujourd'hui, alors que le lieu de vie a été fermé, le collectif continue à accompagner les familles, dont la majorité a été logée, à Gardanne et autres villes proches. Elles ont connu des destins divers. Certaines sont retournées à Marseille, d'autres n'ont pas bien vécu le passage d'un habitat horizontal à un logement en immeuble, deux d'entre elles sont même de nouveau en bidonville. « Bien sûr, on aurait pu faire mieux, et leur situation reste globalement fragile. On compte aujourd'hui seulement quatre ou cinq CDI sur 18 familles suivies, résume Didier Bonnel. Mais à Gardanne, aujourd'hui, il n'y a plus vraiment de "problème rom" dans la tête des gens », alors qu'il y a eu, lors de leur arrivée, une très forte hostilité envers ces « indésirables », le maire et les bénévoles du collectif.

(1) Il a coordonné avec Marie-Véronique Raynaud « Familles roms, le choix de l'accueil, Du rejet à l'autonomie », aux éditions Chronique sociale. L'ouvrage, superbement illustré, est un retour d'expérience à vocation pratique sur plus de six ans d'accompagnement des familles du Puits Z de Gardanne – réussites, satisfactions, difficultés et échecs compris.

MONTREUIL, UNE CULTURE DU DROIT COMMUN S'INSTALLE

La ville, qui a connu une opération de résorption de bidonvilles importante il y a quelques années, banalise de plus en plus la prise en charge des familles roms en situation de précarité. Un poste a été créé pour coordonner les secteurs municipaux concernés par la politique locale d'insertion.

Au-delà du collectif, l'engagement déterminant de certains individus

Le militant salue la collaboration « parfaitement harmonieuse » entre la municipalité, les services de la ville et le collectif de soutien pendant l'occupation du Puits Z. « Nous avons constamment travaillé la main dans la main. Sans volonté politique, ça ne marche pas. » Le couple maire-collectif ne connaîtra qu'un orage, à la fin de 2012-début 2013, quand la population du Puits Z, 80 personnes, double en quelques jours : on a appris qu'on traitait mieux les Roms à Gardanne qu'ailleurs. Grosse colère du maire, qui prend un arrêté d'expulsion. Le collectif saisit le tribunal au nom du principe « pas d'expulsion sans solution », afin d'obtenir un délai pour la recherche d'une nouvelle solution. Il gagnera un délai de trois mois, au cours duquel les nouveaux arrivants, convenant de la menace de fermeture qui pèse sur le site, quitteront petit à petit les lieux. « Puis nous nous sommes rapidement réconciliés avec le maire... sur le terrain. »

Au-delà du collectif, le militant distingue l'engagement « déterminant » de quelques individus : le maire, d'abord, le chef de la police municipale, le directeur du centre communal d'action sociale (CCAS), une assistante sociale... « Associatifs, élus, personnel..., nous étions tous novices face à la situation et nous nous sommes mutuellement "formés", en construisant des liens de confiance. Nous avons toujours été reconnus comme des partenaires crédibles et des interlocuteurs fiables. »

Au sein du collectif, on aime à rapporter un joli clin d'œil : l'un des premiers enfants nés au Puits Z porte le prénom de Christian Huc, le policier municipal, qui a été choisi par les parents comme parrain. ●

Quand un squat s'est installé à l'automne de l'année 2018, rue des Néfliers, à Montreuil (93), la ville a très rapidement sollicité l'intervention de l'association Accueil, coopération, insertion pour les nouveaux arrivants (Acina). « Nous avons passé un accord avec la ville, qui a accepté de nous laisser au moins deux ans pour travailler, un minimum pour que soient trouvées des solutions – scolarisation, logement, formation, emploi... », indique Maxime Lopez, chargé de partenariat pour cet opérateur social, mandaté par la préfecture de région pour accompagner les habitants des bidonvilles d'Île-de-France. Autre circonstance « confortable », l'Établissement public foncier d'Île-de-France (Epfi), propriétaire du site (des bâtiments et un jardin), travaille beaucoup avec la ville et s'est déclaré favorable à la signature d'une convention d'occupation temporaire, « pourvu qu'il se passe quelque chose de positif pour les occupants », résume Maxime Lopez.

Montreuil est forte d'un engagement historique sur ces questions. À l'été de 2015, se clôturait sur le territoire de la ville la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) Boissière, créée en 2010 pour prendre en charge l'insertion de 117 familles roms (près de 350 personnes) en squat ou bidonville, par le biais de deux villages d'insertion. C'était alors une opération pionnière en France, et la plus importante du genre. Toutes les familles ou presque avaient trouvé place dans un logement ➔

→ passerelle ou dans le parc HLM. Un succès, du moins sur le plan numérique, car l'insertion n'a pas été durable pour tous, certains ménages vivant à nouveau en squat, aux Néfliers.

L'embauche d'un coordinateur municipal, une mesure efficace

« À Montreuil, il est très clair que l'on rejette l'option de l'expulsion, confirme Maxime Lopez. Au-delà de ce positionnement politique, l'expérience de la ville connaît aussi une traduction technique. Les services ont fourni de gros efforts et ont acquis une culture de l'accompagnement des familles. Nous avons des locaux à disposition pour travailler sur place, nous sommes en relation avec des associations pour la scolarisation des enfants, des cours de français... » Domiciliation active via le centre communal d'action sociale (CCAS), inscriptions scolaires, vaccinations, centre de loisirs pour les enfants, « la ville est motrice dans de nombreux domaines, et très demandeuse ». Elle a également pris une disposition très efficace : l'embauche d'un coordinateur municipal, qui suit l'ensemble des questions relatives au travail d'insertion, auprès des écoles, des animateurs de quartier, des riverains, etc. Un vrai soutien pour Acina, qui dispose là d'un « aiguilleur » au cœur de la machine administrative et politique. « Trans-

parence dans les échanges, apaisement des relations avec les riverains, etc., cette position pivot permet d'accélérer les dossiers, indique Michaël Ramtohl, qui occupe le poste. Nous avons la responsabilité, vis-à-vis d'enfants à scolariser, et plus généralement pour l'insertion des habitants, de ne pas laisser les choses traîner en longueur. Et pour le moment, ça fonctionne. »

En mai et juin 2019, le camion d'une antenne scolaire mobile géré par l'association Aset 93 ([voir p. 70](#)) s'est garé devant le squat, dans le but de préparer une scolarisation dans les règles. Cependant sur les 11 premiers enfants scolarisés depuis le printemps, 4 seulement se sont montrés assidus. Pour la rentrée de septembre 2019, Acina a pris l'option de ne pas précipiter les choses. « Il est important que la médiation porte ses fruits, quitte à prendre deux mois de plus pour scolariser certains enfants », défend Maxime Lopez.

Les liens avec le tissu social local se multiplient. Acina a été sollicitée par une association de jeunes joueuses de basket-ball – Big Bang Ballers – pour entrer en contact avec les habitants du squat, pour lesquels la ville se dispose à ouvrir ses stades « à la demande ». La municipalité réfléchit également à la manière de mettre son dispositif culturel à disposition des enfants – des entrées pour les musées ou encore des places pour le voyage mémoriel organisé chaque année à Auschwitz. « On se rapproche de plus en plus du droit commun, avec une ville qui répond "présente" », salue Maxime Lopez. ●

Les options de Montreuil

Halima Menhoudj, élue adjointe coopération et solidarités internationales, populations migrantes, a participé à l'expérience de la Mous Boissière. Elle résume les points saillants de l'approche sur le squat des Néfliers.

● **Créer un poste de coordinateur municipal.** « En tant qu'élue, je n'avais pas la possibilité de faire tout le suivi nécessaire. Ce poste, péren-

nisé, se montre très pertinent pour le travail d'insertion. »

● **Mettre en place un véritable partenariat avec Acina.** Domiciliation, scolarisation, insertion professionnelle, etc., « il y a la volonté d'enclencher le travail à tous les niveaux et de coordonner les services concernés pour "dé-saucissonner" l'approche. »

● **Ne rien imposer aux familles, aller à leur rencontre.** « Nous voulons les

écouter et faire la main dans la main avec elles, qu'il s'agisse des cours de français ou du reste. Je me déplace pour aller les rencontrer, le soir, à l'heure du café, en dehors des heures de travail, juste pour la convivialité. »

● **Mettre le quartier dans le coup.** Des petits projets communs apparaissent tels que la création d'un potager avec les familles du squat et celles du quartier.

3

SUR LE TERRAIN, AU JOUR LE JOUR

La mise en place d'un projet d'insertion nécessite l'intervention de multiples acteurs, dont la commune au premier chef. Les actions à entreprendre passent en amont, et sans délai, par la sécurisation du site (bidonville ou squat), la réponse à des besoins de première nécessité voire vitaux (accès à l'eau potable, à l'électricité, installation de sanitaires, organisation d'une collecte des déchets). Il faut simultanément assurer l'accès à l'école dans des conditions normales pour les enfants, faciliter la domiciliation des familles et, plus généralement, leur accès aux droits. La phase souvent la plus complexe et la plus longue du projet d'insertion (accès au logement et à l'emploi) nécessitera également un suivi « au jour le jour ».

© AUDREY CERDAN



3.1 ///

L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE

La vie en squat ou en bidonville, ce sont non seulement des conditions extrêmement précaires, mais avant tout parfaitement indignes. Il n'y a en général aucun accès à l'eau, ni équipement sanitaire, ni alimentation électrique et la collecte des déchets est aléatoire, fonction de la volonté politique. Les familles partent à la recherche de robinets publics parfois très éloignés, de groupes électrogènes, de palettes à brûler pour se chauffer, s'éclairent à la bougie. Les déchets s'accumulent autour des cabanes et les rats s'installent, ajoutant à l'insécurité et l'insalubrité. Aussi l'amélioration des conditions de vie sur ces sites est-elle un impératif humanitaire absolu pour les collectivités locales, communes en premier lieu. Elles ont des obligations légales à respecter en la matière, indépendamment des intentions attachées au site (expulsion demandée, projet de résorption) : il faut lutter contre les arguments du type « en mettant l'eau, on conforte l'installation des familles du bidonville », ou bien « à quoi bon, puisqu'il est prévu d'expulser dans trois mois... » À l'inverse, ces services de première nécessité ont un impact positif sur la possibilité pour leurs habitants de s'engager le plus sereinement possible dans les démarches de sortie de la pauvreté (insertion socio-professionnelle, scolarisation des enfants, etc.).

Un accès à l'eau, à l'électricité et au ramassage des déchets prévient aussi efficacement les risques d'accidents et des crises sanitaires qui peuvent s'avérer dramatiques : l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles et squats profite aussi à la société.

Enfin, elles favorisent généralement de meilleures relations entre les habitants des sites et avec leurs voisins, favorisant un climat social apaisé dans la commune.

AUBAGNE, QUAND L'INSERTION COMMENCE PAR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Sur le bidonville de l'Aumône vieille, l'implication des familles dans un chantier collectif de tri des déchets, avec les associations, a démontré leur volonté d'insertion et enclenché une dynamique couronnée de succès.

Au début de 2015, la tension remonte sur le site de l'Aumône vieille, à Aubagne (13). Alors qu'un commandement de quitter les lieux (1) avait provoqué, quelques semaines auparavant, le départ des familles roms installées sur ce terrain privé depuis juin 2013, de nouveaux arrivants ont pris place. Ils sont formellement non expulsables en l'état, faute d'une décision judiciaire concernant nominativement ces arrivants, rappelle le Collectif aubagnais de solidarité avec les Roms aux collectivités territoriales, dont la municipalité. Si le principe d'un accord amiable pour un départ des familles « dans un délai raisonnable » semble accepté par les parties, la coopération des autorités se fait attendre, bien que les habitants manifestent leur volonté d'insertion. Une mobilisation originale s'enclenche alors sur le terrain, dans l'idée de donner un gage de cet engagement, constatent les associations de soutien. Parallèlement à leurs premières démarches d'insertion et de recherche de logements, les habitants s'organisent pour améliorer les conditions de vie sur le site, notamment sur le plan sanitaire.

La bonne volonté affichée par les familles va se manifester de manière très visible, par le lancement spontané d'un chantier de nettoyage des déchets accumulés sur le bidonville par les précédents occupants (il n'y avait pas de conteneurs ni de ramassage organisé par les pouvoirs publics à l'Aumône vieille pendant cette période).

Dans un premier temps, l'efficacité n'est pas au rendez-vous. L'agglomération a bien ajouté des conteneurs à roulettes, mais ils sont insuffisants vu l'ampleur de la tâche et l'irrégularité de la collecte. Sur le site, ce sont 400 mètres cubes de déchets qui ont été accumulés. La collectivité se refuse pourtant à faire plus. Les associations décident

alors de prendre en charge une opération de toute autre envergure. La fondation Abbé Pierre finance la pose de bennes de 30 mètres cubes et met en place un chantier d'insertion pour un nettoyage complet, avec tri sélectif en lien avec la déchèterie. Huit habitants seront mobilisés à mi-temps, sur des contrats d'un mois.

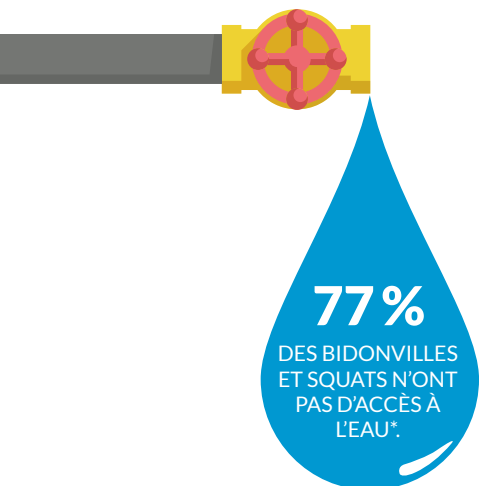
La bonne volonté des familles se manifeste par le lancement spontané d'un chantier de nettoyage du bidonville.

« Cette action fut à l'origine de la très forte mobilisation des familles dans la dynamique d'insertion citoyenne globale proposée », décrivent les associations. Au bout de trois ans les dix familles qui ont de façon pérenne occupé le site ont obtenu un logement, après un parcours passant par l'accès aux droits et l'obtention d'un emploi leur permettant d'être solvables.

Une initiative inspirante, qui aurait cependant gagné à être davantage soutenue par la commune, à qui revient la compétence de la gestion des déchets sur son territoire.

Le collectif aubagnais regrette d'autant plus le manque d'engagement des pouvoirs publics que cette action citoyenne bénéficie à des familles qui n'ont pas causé la nuisance, mais aussi à la collectivité, par la réduction des gênes au voisinage, ainsi qu'au propriétaire privé, dispensé d'une grande partie des frais de remise en état de son terrain. Le chantier a finalement permis le tri sélectif et l'évacuation de 300 mètres cubes de déchets. ●

(1) Acte d'huissier délivré après une décision de justice prononçant l'expulsion des personnes occupant sans titre un terrain ou des personnes se maintenant dans un logement après résiliation du bail par exemple. Le commandement de quitter les lieux vise spécifiquement les personnes assignées par le propriétaire devant le juge dans le cadre de la procédure d'expulsion.



BORDEAUX, L'EAU AVANT L'ÉTÉ

Le collectif Action Bord'eaux (Médecins du monde Aquitaine, France libertés Gironde, Architectes sans frontières et Dynam'eau) estime que plus de 1 200 personnes sont contraintes de vivre en squats et bidonvilles sur ce territoire, « la plupart sans accès à l'eau potable ou à un assainissement décent ».

Le 22 mai 2019, Médecins du monde et Dynam'eau obtiennent, après des sollicitations répétées, une audience avec le président de Bordeaux métropole. Elle est fructueuse : la collectivité s'engage à ce que tous les bidonvilles et squats installés sur des terrains, en commençant par ceux dont la métropole est propriétaire, soient dotés d'un approvisionnement en eau « avant l'été », « là où c'est possible ».

La métropole a confié le projet au groupement d'intérêt public (GIP) « Bordeaux métropole médiation » comprenant deux médiateurs parlant le roumain et le bulgare, les deux langues majoritaires dans les bidonvilles et squats sur ce territoire. Le GIP travaille à y améliorer les conditions de vie, à gérer les conflits et à mettre les habitants en relation avec les dispositifs de droit commun pour accéder à leurs droits.

Ces deux médiateurs ont fait le tour des seize sites concernés par l'engagement de la collectivité, dont cinq se sont avérés sans alimentation en eau potable. Ils étaient accompagnés de personnes de Suez, délégués de service pour l'aménagement du réseau et d'agents de Bordeaux métropole, chargés des derniers mètres de canalisation, en aval des compteurs. « L'opération correspond aussi à l'intérêt bien compris de Suez, relève Sophie Valade, de Médecins du monde. Le prestataire

accuse un taux de fuite de 17% sur son réseau, et les branchements sauvages, dans les squats, n'améliorent pas ce bilan... »

Bordeaux métropole s'engage

Les premiers sites concernés ont été traités dans le mois suivant, observent les associatifs, et avant l'irruption de la canicule. Parfois, il s'agissait simplement de réactiver l'alimentation pré-existante d'un édifice. L'un des plus importants, la friche industrielle Brazza, où campent à distance des baraques et caravanes, a été équipé d'une rampe de plusieurs robinets reliés à un tuyau tiré depuis un compteur. « Cependant, les demandes associatives pour des sanitaires et l'évacuation des eaux usées restent pour l'instant sans réponse », souligne David Dumeau, l'un des médiateurs du GIP. Un prochain chantier pour Suez et Bordeaux métropole ? ●

BORDEAUX, LES DIFFICULTÉS DE LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Dans la mesure où les bâtiments squattés font partie de son parc immobilier, Bordeaux métropole consent parfois à y faire rétablir l'alimentation électrique, à la demande des habitants, par l'entremise du groupement d'intérêt public (GIP) Bordeaux métropole médiation dont elle fait partie.

« Le sujet n'a pas été tranché politiquement comme pour l'eau (voir ci-dessus) et, par ailleurs, il est plus complexe », souligne David Dumeau, médiateur au GIP. Le cas le plus favorablement examiné est celui de squats de petite taille — de trois à quatre familles homogènes, mobilisées et vivant dans un lieu dénué de risque technique pour le voisinage (surcharge du réseau, etc.).

C'est assez simple quand le réseau pré-existant est encore en place, avec point de livraison et compteur. Une famille souscrit alors un abonnement et le groupe s'arrange pour partager les frais. Le point

information médiation multi-services (Pimms) peut aider les familles à accomplir les formalités.

C'est plus compliqué quand la partie terminale du réseau a été déposée. Bordeaux métropole doit alors solliciter Enedis pour rétablir le raccordement, avant que ses services installent un compteur dit « de chantier » (provisoire). Le raccordement coûte de l'ordre de 200 euros.

Cette situation se rencontre plus fréquemment dans de grands locaux délabrés. Ce sont également souvent les plus peuplés, ce qui complique régulièrement l'établissement d'un abonnement. Par le passé, la ville a fait l'expérience de le souscrire à son nom, afin d'ouvrir le service. Mais la loi interdit à un client de transférer un tel abonnement (disposant du tarif « collectivités » dans ce cas-là) à un particulier et elle ne l'autorise pas plus à refacturer l'énergie à un tiers. Comme il n'existe pas de représentant légal pour l'ensemble des personnes vivant sur les sites, une solution avait été ébauchée

dans le squat du quai de la Souys : une famille s'était portée volontaire pour souscrire un abonnement à son nom, destiné à servir à toutes les familles. À elles ensuite de s'arranger pour payer leur quote part. Mais ça n'a pas tenu, en raison notamment du casse-tête de la répartition, entre les familles parties depuis, les plus récemment arrivées, etc.

Sur les gros sites, la tarification reste un problème mal résolu

Sur le squat Thiers, le collectif avait demandé en 2011 un raccordement, écrit un règlement interne ainsi qu'une charte de vie commune sur le site, assortis d'un engagement à régler une mensualité de 50 euros par famille pour l'électricité, mais aussi l'eau et l'utilisation de blocs sanitaires. Les sommes étaient collectées par des placiers. Mais ça n'a pas tenu. Progressivement, certaines familles ont arrêté de jouer le jeu, cessant les paiements. « Sur les gros sites, la tarification reste un problème que nous ne sommes pas parvenus à résoudre globalement », déplore David Dumeau. ●

88%

DES BIDONVILLES ET SQUATS N'ONT PAS D'ACCÈS OFFICIEL À L'ÉLECTRICITÉ*



*Source : Novascopia, programme national de médiation sanitaire, 2015. Données recueillies dans 53 bidonvilles et squats de 8 départements français.

ACCUEILLIR, MOINS CHER QU'EXPULSER

Résorber un bidonville
par une sortie vers le logement
des habitants Résorption progressive sur 2 à 3 ans
dans un cadre contractuel

Combien ça coûte ?



Source : Dihal, septembre 2019 - © Dihal



Résorber les bidonvilles et accompagner les familles est une politique gagnante, et pour les budgets publics aussi : s'engager dans un tel projet est bien moins coûteux que de financer l'hébergement des habitants suite à leur expulsion (« mise à l'abri » en hôtel social, etc., une obligation légale de l'État). Sur le long terme, l'expulsion n'est jamais la solution la plus économique : l'expérience montre qu'un bidonville se reconstitue généralement un peu plus loin, conduisant à des dépenses d'expulsion répétées. Il faudrait d'ailleurs ajouter aux coûts d'une expulsion (mobilisation des forces de l'ordre, d'avocats et d'huissiers, remise en état du terrain, évacuation des déchets...), le coût social du maintien des familles dans l'errance (prises en charge sanitaires et médicales, dispositifs pour pallier la déscolarisation des enfants, etc.).

3.2 L'ACCÈS DANS DES CONDITIONS NORMALES À L'ÉCOLE

La scolarisation des enfants dans la commune où ils vivent est une obligation légale et le Défenseur des droits insiste sur ce point : « Les compétences en matière d'inscription des enfants à l'école du premier degré sont exercées par les maires au nom de l'État. Ainsi, il ne s'agit pas ici de libre administration des collectivités territoriales, mais d'une compétence liée prescrite par la loi, en l'espèce codifiée par le Code de l'éducation, qu'ils exercent en responsabilité partagée avec les services de l'Éducation nationale. »

Le refus de scolarisation d'enfants vivant en bidonville, squat, hôtel social sont réguliers. Or, le Défenseur des droits relève que bien souvent les familles n'ont pas connaissance des motifs fondant le refus de l'administration et qu'elles sont rarement en possession d'un document les précisant. Il rappelle donc que les personnes ont le droit d'être informées « sans délai des motifs des décisions administratives individuelles défavorables qui les concernent. Ainsi, toute démarche d'inscription scolaire de la part d'un parent doit donner lieu à une réaction de l'administration, a minima sous forme d'un récépissé ».

Il souligne également à l'attention des maires que la preuve de l'installation physique d'un enfant sur une commune peut être apportée « par tout moyen ». Il n'est pas rare, les associations le dénoncent, que les services municipaux exigent des documents illégaux et abusifs (multiplication de justificatifs de domicile, documents de la Caisse d'allocation familiale, pièces d'identités supplémentaires, numéro de sécurité sociale, etc.) ou imposent des délais très longs pour répondre à une demande de scolarisation.

À MARSEILLE, UNE PASSERELLE ENTRE LE SQUAT ET L'ÉCOLE

Jane Bouvier, fondatrice de l'association École au présent, démontre au jour le jour le caractère indispensable d'une fonction de médiation de terrain, sans laquelle la scolarisation de nombreux enfants en situation de précarité, notamment roms, serait vouée à l'échec.

École primaire Plan d'Aou, au nord du 15^e arrondissement de Marseille. 8h25, les derniers élèves se hâtent. La cloche sonne, le portail ferme. Jane Bouvier est venue prendre auprès d'Anne Coulet des nouvelles des jeunes qu'elle a scolarisés : non, Costica n'est pas venu. « C'est assez fréquent, ces derniers temps, précise la directrice. Si on ne va pas le chercher... » Une auxiliaire de vie scolaire s'en charge parfois. Anne Coulet se désole de cette dégradation, car Costica « se maintient, il s'exprime même mieux que la plupart de ses camarades ». L'assiduité est le point le plus délicat de la scolarité de la dizaine d'enfants roms accueillis à Plan d'Aou. Jane Bouvier a tous les numéros. Costica vit à deux pas, dans un squat de l'avenue Saint-Antoine. « Pourquoi tu n'es pas à l'école ? Elle dort ta maman ? Tu as mal à la tête ? » L'enfant s'en plaint ces derniers temps. « Allez viens vite, on t'attend. »

Au Plan d'Aou, on a appris à être compréhensif avec les retards. Échange entre les deux femmes sur les difficultés qui accablent le garçon et dont elles ont connaissance. La misère du squat s'alourdit de problèmes familiaux. Se couche-t-il vraiment tôt comme il l'affirme ? Fait-il encore la manche ? Subit-il des violences ? Une bonne nouvelle : sa mère vient de trouver un travail. Et cet autre gamin qui « prend désormais trois bus pour venir à l'école », ou tel qui ne lave pas faute de point d'eau dans le squat... « Parfois, on se dit qu'il vaut mieux ne pas en savoir trop, pour les considérer juste comme des élèves, plus ou moins semblables aux autres, commente Anne Coulet. Qu'à l'école ils puissent un peu oublier leur vie et se sentir enfants. On ne peut pas leur demander beaucoup plus... » Costica, visage défait, sonne au portail. Il rentrera peu après chez lui, fiévreux. Jane Bouvier appellera sa mère un peu plus tard pour l'inciter à l'envoyer chez le médecin. « Ce travail de médiation est essentiel, salue Anne Coulet. Nous nous appuyons beaucoup dessus. »

En 2012, alors enseignante, Jane Bouvier est confrontée à la complexité de la scolarisation des

enfants en bidonville. Elle fonde l'École au présent et devient médiatrice dévouée à la scolarisation des enfants des bidonvilles et squats. En cinq ans, Jane Bouvier a mis près de 500 enfants sur les bancs de l'école, du primaire au collège.

Un travail de médiation essentiel

Son bureau, c'est sa voiture. Dans le coffre, une réserve de fournitures scolaires, distribuées au gré de ses arrêts, parce qu'il manque toujours un cartable, un cahier, un tube de colle. Jane Bouvier sillonne la ville, généralement les quartiers nord, de squats en groupes scolaires, de bidonvilles en administrations, d'hôpitaux en rendez-vous avec des élus ou des responsables associatifs. Sur le tableau de bord, une longue note collée listant une série de mamans à qui rendre visite, de dossiers à retirer, remplir, déposer, de rendez-vous avec des cadres scolaires. Le squat de l'avenue Saint-Antoine doit être bientôt expulsé. La métropole, propriétaire du site, a abandonné le projet d'une « stabilisation » destinée à trouver des solutions d'insertion pour ses habitants (voir p. 23). Que vont devenir les enfants scolarisés Plan d'Aou ? Il faudra garder le contact, tenter de limiter les ruptures de parcours. « Nous aurions besoin d'intervenants itinérants pour suivre les gamins qui s'en vont, réclame Jane Bouvier, et d'enseignantes pour travailler avec moi... »

Arrêt au squat de la Calande. De jeunes têtes traînent dans la cour. Elle les connaît toutes. Réflexe instantané : « Sabi, pourquoi tu n'es pas à l'école ? Et toi, tu ne manges pas à la cantine aujourd'hui ? » Il y a toujours une raison, valable ou un peu arrangée. Jane Bouvier insiste. « Tu sais, l'école m'a appelée, ils ne le font jamais pour un seul jour d'absence. » Ce n'est pas pour houspiller des enfants qu'elle est passée, mais pour conduire une personne à une consultation médicale. « Il n'y pas que d'école dont il faut se soucier... » Les difficultés rencontrées par les parents ont un impact sur le parcours scolaire de leurs enfants. Un accompagnement global des familles est donc nécessaire.



Elena vient d'inscrire sa fille Maria à la maternelle Extérieur (Marseille 15^e).

Alors, ce sont des coups de main, inlassablement et sur tous les fronts, parce que tout est fragile dans l'environnement de ces enfants. Jane Bouvier contacte des associations pour l'accès aux droits des familles, remplira ce soir chez elle l'inscrip-

Comment solliciter la gratuité de la cantine quand on n'a même pas le RSA ni d'autre papier pour prouver qu'on est pauvre ?

tion de Bijou à Pôle emploi parce qu'il n'a ni ordonnateur ni connexion, prend en charge la demande de bourse de cette famille de 14 enfants, « seul moyen pour qu'Alin et Elena ne retournent pas faire la manche au lieu d'aller à l'école ». Elle remplit aussi des déclarations de revenus. « Comment solliciter la gratuité de la cantine quand on n'a même pas

le RSA ni d'autre papier pour prouver qu'on est pauvre ? » Aucun de ces foyers n'est imposable, mais le statut de contribuable reste nécessaire pour engager certaines démarches administratives.

Les étapes s'enchaînent. Collège Rosa Park, pour récupérer un dossier UPE2A — Unité pédagogique pour élèves allophones arrivant, dans le jargon de l'éducation nationale. Un sujet d'irritation pour Jane Bouvier, avec sa sensibilité à fleur de peau qui lui sert de carburant. Les classes UPE2A sont ouvertes aux enfants dits « primo-arrivants » en France et qui ne maîtrisent pas la langue, pour une année seulement, voire deux dans certains cas. « Mais après le CM2, c'est fini, les élèves n'ont accès qu'à une classe ordinaire. Or, la plupart du temps, ils sont à peine entrés dans la lecture ! Et en 6^e, au bout d'une semaine, on ne les revoit plus... Il faudrait que la durée d'accompagnement en classe UPE2A s'adapte aux besoins des élèves. »

➤ Un manque important d'unités UPE2A

Elle bataille « en permanence » contre les textes et les normes de l'Éducation nationale, dont le manque de souplesse érige des obstacles supplémentaires le long de parcours de scolarisation qui n'en manquaient déjà pas. « L'éducation est obligatoire : adapter les structures, c'est lutter contre l'échec scolaire. » Alors, il lui arrive « d'adapter » un peu la réalité, comme pour ces enfants illettrés déjà installés en France, mais déclarés primo-arrivants pour avoir accès à une classe UPE2A. Encore un grief envers l'institution à propos des classes pour élèves « non ou peu scolarisés antérieurement » (NSA) : « On en compte trois à Marseille, alors qu'une centaine d'enfants sont éligibles. »

Sa capacité à ouvrir des portes est notoire à Marseille, fruit d'une redoutable pugnacité et d'une franchise qui déclenche le respect. « Je les bouscule... », convient-elle. Collège Jean-Moulin, la démarche revêt ce jour de juin une portée sym-

bolique particulière pour Jane Bouvier : en cinq ans, c'est la première fois qu'un des élèves qu'elle a scolarisés accède à une classe Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté), prévue pour ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, mais d'un niveau équivalent au CE2 pour les connaissances de base. Alors, la médiatrice sent la moutarde lui monter au nez quand elle s'entend répliquer « alors, on ne peut pas » par le secrétariat à l'énoncé des « manques » du dossier de Ricardo — pas de carnet de chèque, pas d'argent pour la cantine, des vaccinations qui ne seront mises à jour qu'à la rentrée, etc. Pourtant, pas de quoi la rebuter. « J'ai rendez-vous demain avec le principal. » Deux semaines plus tard, elle nous informera que « la journée d'accueil Segpa de Ricardo s'est bien passée ». Une petite victoire de plus dans un travail de fourmi. « C'est de longue haleine, convient-elle. Quand on voit d'où l'on part, il faut avoir l'humilité d'accepter que la scolarisation de ces enfants ne se règlera pas en une génération... » ●

SUCY-EN-BRIE, LA MAIRE CONDAMNÉE POUR REFUS DE SCOLARISATION D'ENFANTS ROMS

Sucy-en-Brie, 2014. Une militante de Romeurope 94 se rend à la mairie pour faire inscrire à l'école cinq enfants vivant dans un bidonville de la commune. Après échange avec sa hiérarchie, l'agent répond qu'il n'est pas possible de scolariser « ces enfants ».

Contestant la légalité de ce refus, la militante et l'avocat des familles adressent des courriers mettant la maire en demeure de procéder à l'inscription des enfants, sans succès. Suspectant une intention discriminatoire, Romeurope 94 et les parents engagent une bataille judi-

ciaire visant à faire reconnaître une faute de la maire. L'affaire passera devant le tribunal correctionnel, puis de grande instance, puis devant la cour d'appel (deux fois) jusqu'en cour de Cassation (décision historique du 23 janvier 2016).

Dans la décision finale du 19 juin 2019, la cour d'appel de Versailles relève que la maire avait parfaitement connaissance de la présence des enfants dans sa commune, puisqu'elle avait adopté un arrêté visant l'expulsion du bidonville où ils vivaient et qu'elle s'est abstenue de prendre les mesures

nécessaires pour faciliter la scolarisation de ces enfants alors que la jurisprudence et plusieurs circulaires l'y engageaient. Ainsi, la cour estime la décision de l'élue constitutive d'une discrimination fondée sur l'origine rom et le lieu de résidence des enfants (un bidonville) et reconnaît en cela l'existence d'une faute civile. La maire est condamnée à verser à chaque famille 1 000 euros de dommages et intérêts en réparation du préjudice. Une satisfaction de voir reconnue la faute, mais une faible compensation pour ces enfants qui n'auront jamais mis un pied à l'école de Sucy-en-Brie.

FAVORISER LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ENFANTS VIVANT EN BIDONVILLE OU SQUAT



3 S'Y SENTIR BIEN

- **Profes, élèves, parents, équipe éducative :** la lutte contre le racisme anti-Roms nous concerne tous !
- **Besoin de passerelles et de relais ?** La médiation scolaire, un excellent outil !

2 RESTER À L'ÉCOLE

- **École pour tous** = cantine et transport pour tous.
- **Faciliter l'accès aux bourses** pour les plus précaires, c'est lutter pour l'égalité des chances !
- **Les expulsions de bidonville ou squat** détruisent les efforts des élèves et des professeurs ! Une trêve scolaire s'impose !

1 ENTRER À L'ÉCOLE

- **Papiers manquants ?** L'école d'abord ! La souplesse s'impose quand il s'agit de personnes sans domicile.
- **Arrivée en cours d'année ?** L'école n'attend pas ! Les enfants les plus précaires doivent manquer le moins de classe possible.
- **Enfant non vacciné ?** L'école avant tout ! La famille a six mois pour produire un certificat.
- **Classes surchargées ?** Les enfants les plus précaires ne peuvent/doivent pas en être les victimes : prendre immédiatement contact avec l'Inspection académique.
- **Enfant sans domicile fixe ?** Le lien avec la commune, c'est le lieu de la résidence effective OU de l'adresse de domiciliation OU de la ville où les attaches sociales sont les plus fortes.

À VILLEMOMBLE, DES REFUS D'INSCRIPTION À LA CANTINE JUGÉS ILLÉGAUX

« L'inscription à la cantine des écoles primaires, lorsque ce service existe, est un droit pour tous les enfants scolarisés. Il ne peut être établi aucune discrimination selon leur situation ou celle de leur famille » – article L. 131-13 du Code de l'éducation.

Malgré la clarté de ce texte de loi, des parents hébergés dans un hôtel social à Villemomble (93) ont cependant dû se battre pour que leurs enfants puissent accéder à la cantine de l'école où ils étaient scolarisés. Lorsque la mère s'est présentée au service de la mairie pour demander l'inscription à la cantine de ses enfants, il lui a été répondu que le règlement intérieur relatif aux restaurants scolaires de la commune imposait notamment que l'hébergeur et l'hébergé remplissent conjointement une attestation dans les locaux de la mairie, que chacun produise un justificatif de domicile et une photocopie de sa pièce d'identité. Autant de pièces évidemment impossibles à exiger d'un gérant d'hôtel, à qui l'on pouvait encore moins demander d'accompagner les parents à la mairie ! À défaut de pouvoir produire ces pièces, il a été opposé à cette mère de famille que ses enfants ne pourraient être inscrits au service de restauration scolaire.

Accompagnée par son avocat, elle engage un recours devant le tribunal administratif de Montreuil pour contester ce refus, qu'elle juge illégal. Se basant sur l'article L. 131-13 du Code de l'éducation, le tribunal estime alors que toute commune qui dispose d'un service de restauration scolaire est tenue « de garantir à chaque élève le droit d'y être inscrit » et Villemomble ne peut pas léga-

ment justifier un refus d'inscription par l'absence de production d'un justificatif de domicile.

Quelques mois plus tard, le tribunal utilisera le même raisonnement pour annuler une autre disposition du règlement intérieur relatif aux restaurants scolaires de la ville de Villemomble qui restreint les possibilités d'inscription à la cantine des enfants dont les parents ne travaillent pas.

Le droit d'accès à la cantine pour tous les enfants scolarisés est encore loin d'être effectif partout, comme le notait en juin 2019, le Défenseur des droits dans un rapport consacré à la question (1). Au-delà de l'aspect discriminatoire de tels refus et de leur illégalité, il pointe les effets négatifs de l'absence d'accès à la cantine pour ces enfants : risque de stigmatisation entre enfants, problématique d'équilibre alimentaire, fragilisation de la vie professionnelle des parents et mise en danger de la stabilité de la scolarisation.

Parce que la scolarisation est un enjeu d'avenir, permettre l'inscription à l'école des enfants vivant en bidonville ou en squat ne suffit pas. Encore faut-il créer les conditions propices à leur réussite scolaire, et l'accès à la cantine fait, à cet égard, partie des incontournables. ●



(1) Défenseur des droits, « Un droit à la cantine scolaire pour tous les enfants », p. 16.
<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/rapports/2019/06/un-droit-a-la-cantine-scolaire-pour-tous-les-enfants>

« Prête à tout pour mes enfants »

À peine adulte, elle semble avoir vécu deux ou trois vies déjà, dominées par la dureté et la violence. Bientôt mère de son quatrième enfant, en bidonville, Maria (1) s'émeut des premiers pas des aînés à l'école, une de ses premières gratifications depuis qu'elle vit en France.



MARIA⁽¹⁾

LE RACISME, ÇA
M'A BLOQUÉE
POUR APPRENDRE
LE FRANÇAIS, J'AI
ARRÊTÉ EN ROUTE.

Elle a fait passer un doigt sur sa gorge : suicide. « J'ai répondu ça à mon père qui voulait que je rentre à la maison sans l'homme que j'aimais... » Maria esquisse un sourire qui semble revendiquer sa fierté plus que la détermination de passer à l'acte. Sa famille, venue de Roumanie, vivait du côté de Madrid, et elle, encore adolescente, s'était enfuie avec son futur mari. Elle en aura trois enfants. Mais la vie tourne au vinaigre. Il est violent. Après un passage par l'Italie, ils partent pour la France et s'installent d'abord, au début de 2016, au nord de Paris. Elle connaîtra ensuite trois autres bidonvilles autour de la capitale. « À chaque fois, c'était l'explosion, dit-elle — pour expulsion. La tension, la dureté, pas d'argent... Dans le bidonville, il y a des maladies, on n'a pas de frigo. » Maria se retrouve à faire la manche dans la rue avec l'une de ses filles. Elle s'exprime avec difficulté, passe à l'espagnol quand ça coince. Elle est allée à l'école jusqu'à la fin du primaire et déclare savoir « lire, écrire et compter, mais le racisme, ça m'a bloquée pour apprendre le français, j'ai arrêté en chemin ».

Et puis, elle parle d'éclaircie et son front volontaire se redresse. Elle a quitté son « premier mari », qui lui faisait une vie infernale, et vit désormais avec un autre homme, « qui s'occupe de mes enfants, parce qu'il n'a pas de travail », dont elle est enceinte. Elle a 23 ans et achève un volontariat de service civique indemnisé à hauteur de 400 euros par mois — « mon premier travail ; avant j'étais mendiante ». Mais ce qui fait briller ses yeux, c'est la scolarisation de ses deux premiers enfants. Jusqu'à présent, elle ne l'avait pas envisagée, « car les gens étaient racistes et il n'y avait personne pour nous accompagner. » Sa voix se teinte d'émotion. « Mais là où nous sommes, les gens ne sont pas racistes, ils ne font pas de différence », explique-t-elle dans un avis tranché, qui révèle qu'un pan de la carapace de défiance qu'elle s'est construite au cours de sa « vie de merde » semble avoir cédé. Une association qui fait passer son camion pédagogique, une municipalité qui s'active pour que les inscriptions scolaires soient effectives dès septembre de 2018, une école primaire « à quatre minutes à pied »... Ses enfants lui racontent leurs journées. « Ils se sentent bien, ils aiment lire, écrire, dessiner, faire du sport et ils commencent à bien parler le français. Les professeurs et le directeur les aident. » Maria a fait une demande de logement, « avec une petite cuisine », et « aimerait tellement » rester dans cette ville. Mais c'est encore et toujours l'incertitude qui tient la barre, car le bidonville est sous la menace d'une « explosion » imminente. Maria accouche en décembre — « Où ? Si je n'ai pas d'appartement, j'irai dans un autre bidonville. » Il n'y a pas de désespoir dans sa voix, juste une détermination qu'elle brandit comme une boussole : « Je suis prête à faire n'importe quoi pour mes enfants. »

(1) Son prénom a été modifié.

IVRY, LA SCOLARISATION, PIVOT DE L'INTÉGRATION

L'évacuation du bidonville Truillot, en 2015, a été précédée d'un patient travail de médiation auprès des familles pour engager la scolarisation de tous les enfants, un point d'ancrage pour l'intégration des habitants.

Ivry (Val-de-Marne), ville en mutation frappée par la désindustrialisation : à partir de 2009, les friches attirent les personnes sans-abri, et le bidonville Truillot, qui deviendra le plus important du département, se constitue peu à peu sur un terrain appartenant à l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP). Le nombre d'occupants, d'une vingtaine au début, passe à quelque 650, avec un taux de rotation important. Déchets, ferraillasses, feux..., les questions sanitaires et de voisinage prennent de l'ampleur et la ville, qui s'assurait jusque-là que « tout allait bien », commence à réfléchir à la résorption du bidonville. « Le terrain était extrêmement difficile à viabiliser, de surcroît sous procédure d'expulsion et concerné à plus long terme par un projet d'urbanisme lié à la cité voisine », explique Mehdi Mokrani, adjoint au maire jeunesse, politique sociale et solidaire, habitat. L'État et le département, interpellés, signent une convention avec la ville. Un opérateur (Alteralia) effectue un diagnostic social et un accompagnement, qui permettra à 190 personnes d'intégrer transitoirement des logements mis à disposition par la ville (une ancienne caserne de gendarmerie) et l'État (trois pavillons) avant d'envisager une installation dans le parc social. Une cinquantaine de familles et de personnes parmi les plus en difficulté (âge, santé, etc.) sont orientées vers une « mise à l'abri hôtelière » dans différents établissements du département. Un quart des habitants avait déjà spontanément quitté le bidonville. Celui-ci sera totalement expulsé en septembre 2015. Soit environ 200 personnes laissées sans solution.

Pour les 190 personnes prises en charge, « ça a assez bien fonctionné. Plus de la moitié des habitants inclus dans le dispositif ont été relogés dans le parc social, dont un tiers à Ivry, ce qui suppose

au moins un emploi en CDI dans la famille, la capacité à payer le loyer, ainsi que la présence de tous les enfants à l'école », résume Mehdi Mokrani, qui revient sur le travail effectué par la ville au cours de l'épisode Truillot. « La scolarisation est un point de grande satisfaction. Grâce à la médiation et à l'accompagnement d'un collectif de soutien ivryen, nous avons pu contacter toutes les familles, pas à pas. Il a fallu six mois, mais, au bout du compte, près de 100% des enfants ont intégré l'école. » Ivry obtient l'ouverture d'une dizaine d'unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A), destinées à ceux qui ne maîtrisent pas la langue française.

La ville, qui défend une politique de solidarité et d'accueil, ne demandait initialement aucun document pour justifier la domiciliation des enfants à Ivry. Jusqu'au jour où s'est amplifiée une dérive : certaines villes alentour, bien qu'hébergeant des familles roms, refusaient de leur accorder la scolarisation sur leur territoire, les incitant de fait à s'adresser à Ivry. « Nos écoles prenaient alors en charge jusqu'à 300 de ces enfants. L'Éducation nationale a fini par nous saisir de difficultés apparues dans des classes chargées. Nous avons fini par revenir à des procédures administratives classiques pour reconnaître la domiciliation sur la ville », convient Mehdi Mokrani.

Avec l'appui du collectif de soutien, la ville a également ouvert les douches des gymnases une demi-heure avant le début des cours, pour permettre aux enfants qui habitent des lieux dépourvus d'accès à l'eau de faire leur toilette. Une collecte de vêtements destinés aux activités scolaires a été organisée. « Et il faut saluer la mobilisation extraordinaire des enseignants, qui ont joué le jeu », salue l'élu.

Plus de la moitié des habitants inclus dans le dispositif ont été relogés dans le parc social, dont un tiers à Ivry, ce qui suppose au moins un emploi en CDI dans la famille.

Une demande à l'État de s'engager plus

Aujourd'hui, alors que certaines familles de Truillot sont toujours hébergées dans des hôtels du Samu social, la situation a changé dans cette ville en pleine ébullition devenue urbanistiquement attractive. Plus de grands terrains disponibles, il existe actuellement une trentaine de petits lieux dispersés et occupés par quelque 200 personnes. « Nous avons alors décidé d'organiser des maraudes, en lien avec l'association Emmaüs, pour recenser et "classer" les implantations selon le type d'interven-

tion pertinent : accompagnement direct, résorption selon le dispositif précédent, centre d'hébergement d'urgence pour migrants (Chum)... » Plus récemment, 350 personnes se sont installées dans les locaux vides du BHV... « Mais là, nous avons fait savoir à l'État que la ville ne pourrait pas s'engager. Nous avons demandé l'évacuation. » Entre-temps, Ivry a fait appel aux communes voisines de Vitry et Alfortville pour la scolarisation d'une centaine d'enfants. « Aucune réponse... », regrette Mehdi Mokrani. ●

Les options d'Ivry

Mehdi Mokrani tire un bilan de la résorption du bidonville Truillot.

- **Un vrai changement de vision politique.** « Nous la percevions comme une mission d'État. Mais c'est si délicat que le travail de proximité est une clef de la réussite. Les municipalités doivent donc être à la tête des projets, avec le soutien de l'État bien sûr. » Ivry a ainsi animé un collectif de 14 villes franciliennes en vue d'un travail intercommunal. Cependant, c'est un semi-échec. « Nous n'avons pu engager de partenariat concret (réflexion sur des projets, entraide sur des familles, etc.) qu'avec la ville de Saint-Denis (93). »
- **Un engagement nécessaire dans le débat politique local.** « Rien ne sert de fermer les yeux, la situation ne se dissoudra pas toute seule. Un projet de résorption dure plus qu'une expulsion, mais on ne refoule pas la patate chaude au

voisin. Et puis, il faut considérer que certains enfants ont déjà connu une ou plusieurs expulsions auparavant... »

- **Une option gagnante pour l'économie.** Le dispositif de résorption de Truillot a coûté 17 euros par personne et par jour, accompagnement compris, contre 24 euros pour un hébergement par le 115, sans accompagnement.
- **Une bonne capacité partenariale.** « Elle nous a sauvé. Les échanges francs et suivis ont créé les conditions de la participation de l'État et du département. Et l'entente avec les associations a toujours été bonne, empreinte de compréhension mutuelle. Conjointement à la capacité de la ville à agir, le rapport de force exercé par ces dernières sur les autorités est de fait le véritable déclencheur des projets d'intégration. »
- **L'ancrage de la scolarisation.** Posée comme condition

sine qua non de l'accompagnement des familles, l'inscription des enfants à l'école et leur assiduité a marqué leur ancrage dans la démarche d'intégration, certaines familles consentant parfois à de longs trajets pour déposer les élèves depuis un logement éloigné d'Ivry.

- **La « mise à l'abri hôtelière » dans l'ensemble du département : un regret.** Mehdi Mokrani parle de la « violence » de ce traitement « de droit commun » un peu aveugle. « Comment les familles peuvent-elles se faire à manger dans ces conditions ? Et quid de l'éloignement des écoles ivryennes où sont inscrits les enfants ? Nous ne referions plus ainsi. Il vaut mieux écouter les familles dans leurs désirs, laisser de la place à leur expression. On en voit certaines prêtes à tout accepter pour un petit logement. »

SEINE-SAINT-DENIS, L'ASET 93, FACILITATRICE DE SCOLARISATION

L'intervention de l'association Aset 93, grâce à une bonne collaboration avec la municipalité de Bondy (93) et l'inspection académique de circonscription de l'Éducation nationale, a permis la scolarisation rapide des enfants du bidonville du chemin de halage.

Été 2018, des dizaines de familles précaires s'installent chemin de halage, le long du canal de l'Ourcq à Bondy (93) ([voir p. 48](#)). Rapidement, la ville se préoccupe de la scolarisation des enfants de ce bidonville. Les associations Médecins du monde et Les Enfants du canal, qui interviennent sur le site, prennent contact avec l'Aset 93, qui lutte contre les obstacles à l'accès à l'école dans le département. « Nous avons accepté, parce que la ville de Bondy était autour de la table », indique Clélia Chopinaud, éducatrice à l'association. Des réunions se tiennent en mairie, auxquelles participent notamment des représentants des familles du bidonville, afin d'organiser les conditions de la scolarisation des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires de Bondy : démarches administratives à adapter, interlocuteurs, conditions d'accueils. « Nous rappelons que la preuve de la présence sur le territoire, qui déclenche la responsabilité de la scolarisation sur la commune, peut être apportée par la simple attestation fournie par une association, voire un voisin. C'est le droit commun », rappelle l'éducatrice. Alors que cela bloque dans nombre d'autres communes,

qui persistent en toute illégalité à refuser ce type de pièce comme justificatif de présence dans la ville, Bondy en accepte le principe. « C'était important au vu des courts délais précédant la rentrée. Nous aurions perdu beaucoup de temps s'il avait fallu en passer par une domiciliation administrative. »

Autre facilitation à mettre au crédit de la ville : l'Aset 93 a été insérée dans le processus d'affectation des élèves dans les établissements. Alors que cette étape se traite classiquement entre la ville et l'Inspection académique, avec parfois de longs délais d'attente, la mairie accepte que l'association travaille en intermédiation avec le conseiller pédagogique chargé de l'affectation dans la circonscription. « Nous avons pu étudier la situation des enfants au cas par cas », explique Clélia Chopinaud. Quel est l'état du parcours scolaire ? La pratique de la langue française ? « Nombre des enfants ont pu être orientés vers des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A). » L'Aset 93 veille à ce que les fratries puissent être scolarisées dans le même établissement, afin de faciliter l'implication des familles, le transport et d'améliorer le bien-être de ces nouveaux élèves. « Et privilégier les écoles proches quand il n'y a pas de moyens de locomotion » ([voir p. 67](#)). Le conseiller pédagogique organise une visite d'école avec les enfants et leurs parents avant la date de la rentrée, accompagnés par la médiatrice de l'Aset 93 qui assure la traduction en romani et en roumain. Initiative saluée par Clélia Chopinaud.

L'association accompagne aussi les familles pour les inscriptions à la cantine et aux activités périscolaires. « Ça a fonctionné », commente l'éducatrice, qui signale cependant la « petite anicroche » d'un rejet d'inscription s'apparentant à une discrimination. « Il a fallu rappeler l'accord passé avec la mairie pour la facilitation des dossiers. » La collaboration avec la ville est qualifiée par Clélia Chopinaud de « globalement satisfaisante, même si, au bout du compte, il ne s'est agi que du respect, de bout en bout, des droits prévus par la loi ». ●



Camion-passerelle de l'Aset 93 : préparation scolaire pour deux jeunes du bidonville de Bondy.

© ASET 93

MONTPELLIER, UN MÉDIATEUR SCOLAIRE FINANCÉ PAR L'ÉDUCATION NATIONALE

La mobilisation du Casnav, structure de l'Éducation nationale dédiée à scolarisation des enfants non francophones, a permis la création et le financement d'un poste de professeur détaché, en interface entre les services de la ville et les familles de bidonvilles dont les enfants sont en âge d'être scolarisés.

« La scolarisation des enfants a fédéré tout le monde, comme enjeu prioritaire pour l'insertion des familles », se remémore Clarisse Decroix, à l'évocation des réunions du comité de pilotage (Copil) organisées par la préfecture de l'Hérault pour travailler à la résorption des bidonvilles et squats ([voir p. 40](#)). Membre de l'équipe du Casnav (1) de Montpellier, elle relève que ce consensus de l'ensemble des partenaires et des autorités locales a permis une mobilisation décisive du rectorat et de la direction académique des services de l'Éducation nationale (Dasen). Elle conduira le Casnav à solliciter et décrocher, en 2015, un financement de trois ans du Fonds social européen, une ligne destinée à favoriser la médiation et la mobilisation parentale dans les démarches de scolarisation. Le Casnav dénicher aussi un médiateur : ce sera Julien Radenez, enseignant disposant, entre autres atouts précieux, de la connaissance du romani et du roumain.

Le rectorat a contractualisé ce poste d'enseignant « chargé de mission de médiation scolaire », un cas unique en France.

L'expérience donne toute satisfaction : à échéance de la subvention, la ville de Montpellier et la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) décident de contribuer de manière à la financer pour l'année scolaire 2018-2019. Et, depuis la rentrée 2019, le rectorat a contractualisé ce poste d'enseignant « chargé de mission de médiation scolaire ». « Un cas unique en France ! » se félicite Clarisse Decroix, qui salue au passage l'implication de la ville pour faciliter la scolarisation des enfants ([voir p. 40](#)). « La collaboration entre le médiateur et les services de la ville a permis d'affiner la connaissance des familles et de leur situation, pour adapter des procédures », souligne Julien Radenez.

« Les services me font toute confiance »

Par exemple, pour le recensement des enfants : le travail du médiateur fournit une image globale plus efficace qu'un comptage artisanal au cas par cas. « Les services de la ville me font toute confiance, une relation que nous avons construite par la fiabilité et la rigueur du travail », témoigne Julien Radenez. Au service des inscriptions, des agents ont été informés du caractère particulier de ces dossiers liés à une domiciliation au centre communal d'action sociale (CCAS) qui est différente du lieu de résidence. Les déssectorisations sont fluidifiées quand il est nécessaire de scolariser en unités destinées aux enfants récemment arrivés ne maîtrisant pas la langue française (UPE2A). « Et s'il faut financer de nouvelles prises en charge UPE2A, le Casnav est très écouté, souligne le médiateur. Même s'il faut accepter l'incertitude d'alerter pour la création de places... pour des enfants qui ne se présentent pas in fine. À ce titre, mon travail consiste aussi à obtenir une adhésion solide des familles. Pas seulement au stade des inscriptions, mais aussi pour que l'ensemble des paramètres — avec les facilités de transport, la gratuité de la cantine, etc. — convergent vers l'assiduité des élèves. »

Le médiateur souligne aussi l'intérêt de son travail, « qui porte le label "Éducation nationale" » auprès des équipes éducatives. Le suivi permis par cette fonction est une autre valeur ajoutée importante, complète Clarisse Decroix. « On évite la déperdition d'informations et d'efforts à chaque palier d'orientation. Et puis, cette expérience portée par le Casnav donne une visibilité utile à ces enjeux au sein de l'Éducation nationale. » Face à ce succès, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal) ([voir p. 14](#)) serait intéressée de voir le dispositif montpelliérain reproduit ailleurs, et semble disposée à contribuer au financement de postes de médiateurs scolaire. ●

(1) Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE : L'ACCÈS AUX TRANSPORTS DES ENFANTS VIVANT DANS DES BIDONVILLES, UNE CONDITION DE RÉUSSITE SCOLAIRE

C'est en 2017 que le bras de fer entre Frédéric Béague, président de l'association William Penn, et la métropole européenne de Lille (MEL) débute. Le sujet de la discorde ? Un accès discriminatoire aux transports pour les enfants vivant dans les bidonvilles de la métropole.

En effet, impossible pour ces derniers d'accéder au tarif solidaire mis en place par la métropole pour faciliter l'accès aux transports des ménages les plus fragiles économiquement. Ce tarif est accordé selon le quotient familial attribué par la Caisse d'allocations familiales. Or, la plupart des familles concernées, sans droit au séjour, ne disposent pas de ce quotient familial.

Les familles doivent donc s'acquitter du plein tarif (24 euros par mois) pour permettre à leurs enfants de se rendre à l'école, dépense insoutenable pour la totalité d'entre elles. Dans ces conditions, les élèves concernés n'ont que de peu d'options : sécher les cours ou frauder dans le bus, au risque d'alimenter les représentations négatives sur les Roms... Deux options qui ne satisfont aucunement le président de l'association William Penn, qui lutte pour l'accès des enfants Roms à l'éducation, à la culture et au sport dans la métropole lilloise.

Après plusieurs courriers adressés sans succès à la métropole et ses élus pour demander la mise en place d'un tarif solidaire s'inspirant de ceux accordés aux personnes détentrices de l'Aide médicale d'État (AME) en Île-de-France, l'association saisit le Défenseur des droits. Elle estime que les conditions

imposées pour attribuer le tarif solidaire sont discriminatoires envers les personnes étrangères en situation irrégulière et que le défaut d'accès à ce tarif met à mal la scolarisation des enfants concernés. Les services du Défenseur des droits se mettent alors en relation avec la métropole. En juin 2018, cette dernière vote deux nouvelles procédures permettant de minimiser le problème. D'une part, un tarif réduit de 50% pour les personnes bénéficiaires de l'Aide médicale d'État ou de la Couverture maladie complémentaire (CMU-C) ; et, d'autre part, une réduction pouvant aller jusqu'à 87% pour les personnes accompagnées par des associations faisant l'objet d'un conventionnement avec la métropole.

La métropole finit par accorder le bénéfice d'un tarif réduit aux jeunes accompagnés par l'association. Mais pour un an non renouvelable seulement.

Au début de 2019, l'association William Penn signe une convention avec le mandataire de la métropole chargé des transports en commun pour que les jeunes qu'elle accompagne bénéficient d'une réduction. Mais il y a des limites : le tarif n'est attribué que pour un an, non renouvelable. Et les jeunes ne peuvent pas, comme les autres usagers, recharger leur carte de transport sur les automates classiques ; ils doivent passer par l'association.

Si l'accès des enfants aux transports, et donc à l'école, est facilité depuis 2019, le combat pour une égalité des droits n'est pas encore tout à fait gagné... ●

3.3 //

VERS L'APPLICATION DU DROIT COMMUN

La résorption des squats et bidonvilles et l'insertion de leurs habitants sont la plupart du temps marquées par une bataille menée par les associations et les opérateurs sociaux pour l'application du droit commun — c'est-à-dire le bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens, sans dérogation spécifique. L'un des « sésames » à l'ouverture de nombreux droits et prestations consiste en une démarche en apparence des plus anodines, ignorée cependant de l'immense majorité des citoyens qui n'en ont pas l'usage, puisqu'ils disposent d'un logement et d'une adresse répertoriée. Il s'agit de la domiciliation administrative. Une commune est tenue de la fournir à toute personne « sans-domicile stable » qui en fait la demande, pourvu qu'elle puisse attester, par une large diversité de moyens, d'un lien avec le territoire communal. C'est au centre communal ou intercommunal d'action sociale de proposer ce service ou, à défaut, à une association agréée par la préfecture. Le fait qu'il soit établi qu'un enfant réside sur une commune induit aussi pour le maire une obligation de le scolariser ([voir p. 61](#)). Les municipalités sont également impliquées, à titre partiel au moins, dans la facilitation à l'accès à d'autres prestations de droit commun pour les personnes vivant en bidonvilles ou squats, telles que la santé ou l'emploi.

LA DOMICILIATION, DEVOIR DE LA COMMUNE

La domiciliation administrative est un droit prévu par l'article L264-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), mais également un préalable indispensable – pour les personnes sans domicile stable – avant de prétendre à certains droits : prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles, délivrance d'un titre national d'identité, inscription sur les listes électorales ou encore démarches préfectorales.

Si des organismes tels que des associations bénéficient d'un agrément préfectoral pour assurer un service de domiciliation, les centres communaux d'action sociale (CCAS) ou centres inter-communaux d'action sociale (CIAS) restent les organismes domiciliataires de droit commun. Ils ont donc l'obligation d'accorder une domiciliation à toutes les personnes ne disposant pas d'une adresse postale stable, à la seule condition qu'elles aient un lien avec la commune. Ce lien peut être caractérisé par le lieu de séjour de la personne (y compris si elle vit dans un bidonville ou un squat), l'exercice d'une activité professionnelle, le bénéfice d'une action ou d'un suivi social, médical ou professionnel, des démarches préalables déjà effectuées dans la commune, des liens familiaux ou encore la scolarisation d'un enfant dont le demandeur a la charge (article R264-4 du CASF).

Des mesures pour accélérer la démarche

Aucune condition tenant à la durée du lien avec la commune, au mode de résidence, au statut d'occupation ou encore à la situation des personnes au regard du droit au séjour ne peut légalement être imposée par un CCAS.

En pratique, les services domiciliataires rencontrent certaines difficultés organisationnelles, notamment liées au manque de financement de cette compétence pourtant obligatoire des mairies. Mais les personnes en besoin de domiciliation doivent faire face à d'autres obstacles : demandes abusives de

documents pour prouver le lien avec la commune, refus illégaux d'octroi de la domiciliation sont régulièrement constatés.

Cela a des conséquences lourdes pour les personnes en matière d'accès aux droits, la domiciliation étant par exemple exigée dans le cadre d'une demande de RSA, de prestation familiale ou encore d'aide médicale d'État.

Plusieurs municipalités ont pris des dispositions pour assurer des domiciliations plus rapides. À Bondy, le CCAS a réservé une demi-journée tous les quinze jours pour traiter en série les demandes des personnes vivant dans le bidonville du chemin de halage. À Bordeaux, le CCAS utilise, selon les besoins, les services de professionnels de la traduction pour le roumain et le bulgare. ●



LA DOMICILIATION : PREMIÈRE ÉTAPE DE L'INCLUSION SOCIALE !

Les personnes vivant en bidonville ou squat et dépourvues d'une adresse postale stable ont besoin, pour accéder à leurs droits, pour s'engager dans un parcours d'inclusion, mais également pour mener une vie privée et familiale normale, d'accéder à une domiciliation administrative.

De nombreux aspects de la vie quotidienne sont conditionnés à la domiciliation pour les habitants de bidonvilles et squats, et plus généralement pour toutes les personnes sans domicile.

L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI : FAIRE AVEC LES PERSONNES CONCERNÉES

La priorité donnée à l'accès direct au logement est une piste prometteuse pour la réussite des processus d'inclusion des personnes vivant en bidonville (voir p. 43 et 46). Cependant, il faut bien se préoccuper dans le même temps d'engager un processus d'insertion professionnelle durable pour leur assurer des moyens de subsistance, ne serait-ce que pour payer un loyer, à terme.

Le secteur de l'emploi ne fait pas partie des compétences des communes. Cependant, dans le cadre d'une démarche cohérente d'inclusion des personnes vivant en bidonville, il peut être souhaitable qu'elles s'associent à des partenaires publics et privés dont c'est le cœur de métier. À plus forte raison si la municipalité s'engage dans un projet de résorption d'un bidonville ou d'un squat, elle sera amenée à participer à un tour de table où la question de l'insertion professionnelle se présentera. Voici quelques pistes permettant d'accompagner efficacement les personnes dans leurs démarches en la matière.

METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL, BIENVEILLANT ET À L'ÉCOUTE

Il est nécessaire d'adopter en premier lieu une méthodologie adaptée : entretiens individuels, évaluation de la situation en matière d'accès aux droits, explications sur le marché du travail en France, bilan linguistique, construction du projet professionnel, préparation aux entretiens d'embauche et suivi dans l'emploi. Le tout dans le respect de l'autonomie et du rythme de chaque personne accompagnée. On pourra se référer à la méthodologie développée par l'association Acina, dont le cœur de métier est l'accompagnement socio-professionnel des personnes éloignées de l'emploi : www.acina.fr/methodologie

MOBILISER TOUS LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Les ressources ne manquent pas. Il s'agit plutôt de parvenir à identifier, parmi les dispositifs existants, ceux qui correspondent à la situation des personnes (en emploi très précaire, très éloignée de l'emploi,

en activité non déclarée...), à leurs besoins et à leurs attentes, selon leur âge : Garantie jeunes, Service civique, apprentissage, Parcours emploi compétences, insertion par l'activité économique, etc. Si le recours aux dispositifs de droit commun est utile, certains sont fléchés sur les habitants de bidonvilles et squats. Par exemple le programme Sibel (Sortie inclusive du bidonville par l'emploi et le logement), piloté par la Délégation interministérielle à l'hébergement et l'accès au logement (Dihal) et qui repose sur une formation linguistique, puis un accompagnement vers l'emploi et le logement (2).

SE REPOSER SUR LES COMPÉTENCES DES PERSONNES CONCERNÉES

Les savoir-faire des habitants de bidonvilles pourraient être davantage valorisés sur le plan de la recherche d'emploi. Parfois, il s'agit simplement de régulariser leurs activités, par exemple par l'accompagnement dans la création d'une auto-entreprise pour « légaliser » les revenus issus de la récupération et de la revente de matériaux.

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS IMMÉDIATS DES PERSONNES

Si les parcours d'insertion professionnelle peuvent s'envisager sur un temps long pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, il convient de prendre en compte leurs besoins immédiats. Ainsi, il est difficile de proposer à un jeune père de famille, qui tire des revenus non déclarés de la revente de ferraille par exemple, de s'engager dans une formation de plusieurs mois non indemnisée. Il est également important de s'assurer de l'ouverture de certains droits essentiels à l'insertion professionnelle (domiciliation, ouverture de compte bancaire...). ●

L'ACCÈS AUX SOINS DANS LES BIDONVILLES, C'EST AUSSI L'AFFAIRE DES COMMUNES

La précarité sociale, la pauvreté, les mauvaises conditions de vie dans les bidonvilles et squats ont un impact fort sur l'état de santé des personnes qui y vivent. Selon Médecins du Monde, ces dernières sont particulièrement confrontées à des troubles digestifs, dermatologiques, respiratoires et ostéo-articulaires (1).

La santé est un droit pour toutes les personnes en France, quels que soient leur situation administrative, leur niveau économique et social ou encore leur maîtrise du français. Cependant, en pratique, l'accès aux soins s'avère particulièrement complexe pour les personnes vivant en bidonville et squat : difficultés d'accès à une couverture maladie, méconnaissance du système de santé français, discriminations dans l'accès aux soins, maîtrise insuffisante de la langue, etc. Face à ces obstacles cumulés, nombreuses sont les personnes qui n'ont recours au système de soins qu'en cas d'urgence. Or, il est régulièrement constaté que les problématiques de santé sont déterminantes dans le cadre des projets et dispositifs visant la sortie des habitants de bidonvilles. Comment espérer devenir solvable, et ainsi pouvoir assumer un loyer, par exemple, quand des affections chroniques empêchent de stabiliser sa situation professionnelle ? Lorsque l'on analyse les difficultés rencontrées par les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou associatifs, on constate que l'accompagnement vers la sortie de bidonville et de squat est souvent bloqué pour les personnes dont l'état de santé est particulièrement dégradé.

Si l'accès à la protection maladie et l'organisation du système de santé ne relèvent pas des compétences des communes, ces dernières peuvent cependant contribuer à améliorer l'état de santé des personnes vivant en bidonvilles et squats. D'abord en mettant en place l'ensemble des mesures permettant d'optimiser les conditions d'hygiène sur les lieux de vie (raccordement à l'eau, installation

de toilettes et d'équipements sanitaires, à l'électricité, ramassage des déchets). Ensuite en prenant en compte, dans le cadre des projets mis en œuvre, le nécessaire accompagnement des personnes dans leurs parcours de soins : organiser « l'aller-vers » les personnes les plus éloignées du système de santé,

Il est régulièrement constaté que l'état sanitaire des habitants est un facteur déterminant de la réussite des projets visant leur sortie de bidonville.

mobiliser les acteurs chargés de la prévention, de l'éducation à la santé et de la prise en charge médicale, recruter un médiateur chargé de faire le lien entre les habitants et les acteurs et dispositifs de droit commun dans le domaine de la santé (2), mettre en place des permanences d'accès aux soins de santé (Pass) hors secteur hospitalier comme l'a fait la ville de Saint-Denis (3), etc. Enfin, en mettant tout en œuvre pour favoriser l'accès au logement pour l'ensemble des personnes contraintes de vivre en squats et bidonvilles. ●

28%

DES PATIENTS REÇUS À MÉDECINS DU MONDE (1) ÉVOQUENT DES DIFFICULTÉS ADMINISTRATIVES DANS L'ACCÈS AUX SOINS.

(1) Voir le rapport d'observatoire 2017 de Médecins du Monde sur l'accès aux droits et aux soins <https://www.medecinsdumonde.org/fr/actualites/publications/2018/10/16/synthese-du-rapport-observatoire-de-lacces-aux-droits-et-aux-soins-2017>

(2) Pour plus de renseignements sur la médiation en santé, voir www.mediation-sanitaire.org/

(3) Voir www.villes-sante.com/wp-content/uploads/SAINT_DENIS_PASS.pdf

(2) Voir www.gouvernement.fr/lancement-du-programme-sibel-sortie-inclusive-du-bidonville-par-l-emploi-et-le-logement.

3.4 ///

CRÉER DES LIENS POUR MIEUX SE COMPRENDRE

Cela tient souvent à des préjugés sans fondements, à l'ignorance de l'autre, à la projection de peurs intimes. Et c'est l'étincelle : un quartier, une ville s'enflamme « à cause » des Roms. Pourtant, il suffit parfois d'une fête de quartier, d'un repas entre voisins, d'une séance d'information et de débats ou encore simplement d'écouter l'une de ces familles raconter sa vie et les difficultés qu'elle a traversé. Et les barrières tombent, les tensions s'apaisent, les points de vue basculent, une solidarité naît. C'est une affaire de citoyens de la commune, dans laquelle les maires et les élus locaux ont un rôle majeur pour contribuer à ce que se déconstruisent les représentations sur les Roms, sur les habitants de bidonvilles et de squats et pour favoriser la rencontre avec les autres habitants du territoire. L'idée reçue selon laquelle « les Roms ne veulent pas s'intégrer » a cependant la vie dure. À contre-courant des préjugés, des personnes roms de nationalité roumaine et bulgare assument pleinement leur statut de citoyen européen en participant aux élections européennes ou municipales. Une démarche assez neuve, mais encourageante, afin que ces citoyens, aux droits souvent diminués par la discrimination systémique qu'ils rencontrent, puissent profiter pleinement de leur citoyenneté.

MONTREUIL, J'HABITE EN FRANCE, JE VOTE ICI !

L'importante communauté de Roms roumains de Montreuil s'est politisée en 2014, à l'occasion des élections municipales, auxquelles les citoyens de l'Union européenne peuvent prendre part. Des associations incitent les adultes à user de leur droit, en s'inscrivant sur les listes électorales en vue du scrutin de 2020.

Zorita Novac se lève, ouvre un tiroir et tire d'une pochette une carte électorale bien nette. Trois tampons : 23 et 30 mars 2014, 25 mai 2014, dates des tours de scrutin municipaux et européens de cette année-là. Son mari, Vilmos, qui ne veut pas être en reste, s'approche pour montrer sa carte. Ils sont allés déposer un bulletin ensemble dans leur bureau de vote du quartier des Morillons, à Montreuil (93) où ils sont installés depuis 2007. Citoyens roumains, ils n'ont pas raté l'occasion d'user de leur droit civique tout neuf, après s'être inscrits sur les listes électorales quelques mois avant. « J'ai un appartement depuis 2015, je travaille comme femme de ménage, mon fils David est né ici. Et je veux mourir en France ! », revendique Zorita dans un rire. On s'interroge : pas de tampon 26 mai 2019, date de la dernière élection européenne. Zorita est un peu désolée. « Nous voulions voter, mais nous n'étions plus sur les listes, et on ne nous a pas indiqué notre nouveau bureau... »

générale d'inscription sur les listes électorales. « À la fin de 2013, tous les adultes qui vivaient alors sur les deux terrains concernés par la Mous avaient fait la démarche ! » Zorita se souvient. « Beaucoup de Roms ne savaient pas où aller voter : en Roumanie, on va à la mairie, ici, c'est dans les écoles. En tout cas tout le monde avait le sourire sur les photos ! » Elle a envie de participer à la campagne municipale qui s'annonce. « Je vais aussi en parler à David. » Sa fille Manuela acquiesce, disposée à s'engager.

Aujourd'hui présidente de l'association Rom Réussite, qui œuvre à la scolarisation des enfants et à l'insertion socio-professionnelle des habitants des bidonvilles, Liliana Hristache se refuse à user de son influence. Manuela l'interpelle. « Lili, il faut voter quoi ? » Question encore fréquente, de la part de ses compatriotes. « Je ne sais pas, c'est à toi de voir. Il faut lire les tracts des candidats, aller aux réunions où ils vont s'exprimer... » ●

« Sur les photos, tout le monde avait le sourire après avoir voté »

Les Novac ont bénéficié de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (Mous) Boissière lancée en 2010 sous le mandat de l'écologiste Dominique Voynet pour l'insertion de 117 familles montreuilloises vivant en bidonville ([voir p. 51](#)). « Il y avait des réunions d'information le lundi à la mairie, avec des élus, sur l'avancée de l'opération, sur nos droits, etc. » Concernée elle aussi, Liliana Hristache contribue alors à une mobilisation



Après être sortis de bidonville, Zorita et Vilmos ont trouvé un appartement à Montreuil (93), où ils votent depuis 2014.

FAVORISER LA SOLIDARITÉ ET LE VIVRE-ENSEMBLE

CARQUEFOU

DU THÉÂTRE POUR FAIRE RETOMBER LA FIÈVRE

Au début de 2016 circule dans la ville de Carquefou (44) une pétition demandant « l'expulsion de Roms », lancée par des habitants du quartier où s'est installé un bidonville. Plus de 900 personnes la signent. Certains ont même fait signer des enfants, signale Corinne Huchet, vice-présidente de l'association Vivre ensemble à Carquefou. Les porteurs de la pétition demandent à la municipalité de soutenir la démarche. La maire ne se contente pas de donner son aval à la mise en ligne, sur le site de la ville, d'un lien renvoyant vers la pétition : une colonne destinée aux commentaires est ouverte... « Un chapelet d'horreurs, témoigne la militante. Pourtant, ces personnes étaient discrètes, travaillaient et on ne les voyait pas en ville. » Scandalisée, l'association interpelle alors l'élue, et le site sera vite expurgé de la page honteuse. Mais le mal est fait. Un mois plus tard à peine, les Roms sont expulsés, « et de manière musclée ». La petite ville est scindée. « Avec 20 000 habitants, tout le monde sait qui fait quoi. L'ambiance était affreuse... » Pour la contrecarrer, Vivre ensemble à Carquefou se mobilise et décide d'organiser, dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, « une action de communication positive, pour recréer du lien, casser ce processus de détestation d'un "autre" qu'on ne connaît même pas ». C'est autour des écoles primaires et des collèges de la commune que s'organise alors un spectacle. « Ça s'est très bien passé avec les enseignants », se félicite Corinne Huchet.

Théâtre d'ici et d'ailleurs, une troupe engagée, est sollicitée pour présenter une pièce mettant en scène les enjeux de la séquence qui s'est déroulée dans la ville. « La maire, qui s'est rendu compte de sa grosse boulette, s'est amendée. Et la ville a participé. » Une subvention est accordée à Vivre ensemble à Carquefou pour cette action, une salle de spectacle est mise à disposition, ainsi que des bus municipaux pour y conduire les élèves des écoles. Près de 500 d'entre eux assisteront à l'une des trois représentations. Les parents sont invités, de même que des voisins du bidonville et des habitants de la ville. La mère d'un élève rom témoigne devant le public.

« C'est une petite action, mais elle a contribué à apaiser considérablement le climat, constate la militante. La page semble tournée. » Et alors que deux nouveaux bidonvilles se sont formés depuis dans la ville, aucune fièvre à signaler à Carquefou. ●

ESSONNE

LES FUTURS INGÉNIEURS FONT COURS DANS LES BARAQUES

2012, année noire en ce qui concerne le nombre d'expulsions de bidonvilles et squats, sous l'influence forte du ministre de l'Intérieur, Manuel Valls. À l'École nationale supérieure des techniques avancées (Ensta), située à Palaiseau (91), une association d'élèves ingénieurs, déjà active auprès des migrants, souhaite faire « quelque chose ». Elle entre en contact avec l'Association solidarité Essonne familles roumaines et rroms (Asefrr). « Nous étions en relation depuis 2007 avec des habitants de bidonvilles, à Wissous, Champlan et Palaiseau », indique Pascal Brelaud, l'un des bénévoles de l'Asefrr.

Les élèves de l'Ensta feront du soutien scolaire. Une fois par semaine, plusieurs d'entre eux se rendent sur place. « Nous avons jugé positif de les inviter à venir faire travailler les enfants dans les baraques familiales. C'est pour les étudiants une manière de se rendre compte de la situation et pour les parents, d'assister aux séances, ce qui est motivant à la fois pour eux-mêmes et pour leurs

enfants. Et puis, symboliquement, c'est l'école qui va vers le bidonville. »

Les étudiants sont touchés. Et pas seulement par la dure réalité de la vie des habitants du bidonville : ils ne s'attendaient pas à trouver les baraques aussi proprement tenues, égayées de tissus colorés. Les familles se mettent en quatre pour trouver table et chaises pour les « professeurs ». On est pauvre, mais on s'arrange toujours leur offrir du pain « rom » ou des beignets. C'est chaleureux, et le courant passe. « Les familles sont touchées de voir ces jeunes venir aider leurs enfants. » Des enfants se souviennent de leurs « professeurs », plusieurs années après et des étudiants, qui ont quitté Palaiseau après avoir terminé leurs études, demandent des nouvelles de leurs « élèves ». « Récemment, deux jeunes ingénieurs nous ont dit s'être engagées dans des associations auprès de personnes précaires à la suite de ce qu'elles ont vécu dans les bidonvilles, relate Pascal Brelaud. Tous ces étudiants se sont débarrassés de leurs clichés, cette expérience les a enrichis pour la vie. » ●

IVRY

UN VOYAGE EN ROUMANIE POUR PROMOUVOIR DE « GRANDS TÉMOINS » ROMS

La résorption du bidonville Truillot d'Ivry (94) a laissé l'envie à la municipalité d'améliorer ses pratiques (voir p. 68). « Par exemple, nous n'avons jamais trop écouté les familles, reconnaît Mehdi Mokrani, élu municipal. Nous les rencontrons beaucoup plus aujourd'hui. » À l'été 2019, la ville a organisé un séjour jeunesse « mixte » en Roumanie : quatorze jeunes Ivryens, dont six issus de familles relogées à la suite d'une sortie de bidonville, accompagnés par deux médiateurs d'origine roumaine de l'association Alteralia, ainsi que deux animateurs de la ville. Le but premier, pendant les deux semaines de ce périple : une découverte de la culture et de l'artisanat rom, par la visite de plusieurs ateliers aux pratiques locales variées, dans les régions dont sont originaires les Roms d'Ivry.

apprendre à connaître la réalité des Roms en dehors du contexte dévalorisant des bidonvilles. « Avec trois idées, précise Mehdi Mokrani. Montrer que la Roumanie est une destination désirable ; qu'elle a sa place dans la belle histoire d'Ivry aux côtés du Mali, de l'Algérie, du Sénégal, etc., grands pays pourvoyeurs de citoyens ivryens ; et promouvoir parmi les Roms d'Ivry de "grands témoins" de leur cause, rôle trop souvent tenu par les élus. »

Les visites ont amené les jeunes à visiter des villages, à rencontrer des familles, à échanger, sous la houlette des jeunes des bidonvilles. « C'est important de leur donner l'occasion de prendre cette place, explique Mehdi Mokrani, car les familles, à Ivry, ont tendance à vouloir "disparaître". Or nous avons besoin d'elles pour continuer à témoigner, dans le débat public, car la résorption des bidonvilles est loin d'être achevée et les sondages nous indiquent encore que 26 % des personnes pensent que le premier "problème" à Ivry, ce sont les Roms... Alors que, lors de la trentaine de débats qui se sont tenus sur l'avenir de la ville, il n'a jamais été fait mention de ce sujet ! »

Un petit film, en préparation, relatera le séjour en Roumanie. Il est prévu de rééditer le voyage en 2020, renforcé, cette fois-ci, d'une délégation élargie de citoyens d'Ivry. ●

HAUTS-DE-FRANCE DES SESSIONS DE SENSIBILISATIONS DANS LES ÉCOLES

« Que signifie pour toi "être Rom" ? Dans quels pays pense-t-on trouver plus communément le type d'habitat que vous avez vus dans la vidéo ? D'après toi, de quels préjugés sont victimes aujourd'hui les Roms en France ? » Ce sont quelques-unes des questions que les deux intervenants, issus des associations La Voix des Roms ainsi que William Penn, ont soumises à la réflexion d'élèves du lycée Châtelet de Douai (59).

Depuis deux années, Frédéric Béague, enseignant et président de l'association William Penn qui dispose d'un agrément de l'Éducation nationale, se rend dans des écoles des Hauts-de-France pour organiser devant des élèves des interventions de sensibilisation sur la situation des Roms. Au collège Henri-Dunant de

Merville (59), chaque séance est amorcée par l'inventaire des représentations des collégiens et de leurs questionnements, avant le déroulé d'un exposé informatif puis la projection d'une vidéo sur la présentation d'un bidonville. Au collège Flandres de La Madeleine (59), au collège Le Parc d'Haubourdin (59) ou au lycée Vauban d'Aire-sur-la-Lys (62), l'exposition « Les Roms : luttons contre les idées reçues », créée par le CNDH Romeurope, a été présentée pendant une à trois semaines. À Flandres, l'enseignante de la classe UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, destinée à ceux qui ne maîtrisent pas le français) a élaboré un questionnaire autour du thème des Roms. Des documents sont mis à disposition. L'année suivante, les 20 délégués de classe de l'établissement participent à une rencontre avec les élèves de l'UPE2A, avant de restituer

la séance à leurs classes. Une jeune fille roumaine de culture rom, engagée en service civique à l'association William Penn, est venue apporter le témoignage de son histoire de vie en Roumanie puis en France, en bidonville et en village d'insertion. « Elle est venue toute l'année, elle était très contente d'intervenir, ça lui fait visiblement du bien », rapporte Frédéric Béague.

Par le bouche-à-oreille, les établissements de la région prennent connaissance de l'existence de ces actions et contactent l'association. « Ça fonctionne très bien, notamment les panneaux d'information. Les gamins disent tout ce qu'ils pensent ! Une enseignante un jour a pris l'initiative d'une boîte à idées : "Mon regard a changé", peut-on lire, "la vie en bidonville c'est dur". Un jour, une classe a même décidé de lancer une quête pour aider les habitants ! » ●

**PUBLICATION RÉALISÉE
AVEC LE SOUTIEN DE**



COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROMEUROPE

Achévé d'imprimer
en octobre 2019

Imprimé en France
sur les presses de l'imprimerie
L'Artésienne

Oui, la résorption des bidonvilles et squats est possible, des expériences réussies le montrent dans plusieurs communes de France. Non, leurs habitants ne sont pas « des gens qui refusent de s'intégrer », ils le prouvent à chaque fois que de véritables solutions leur sont proposées. Non, ils ne sont pas « nombreux » : moins de 18 000 sur tout le territoire métropolitain.

Le gouvernement, qui vient de doubler les fonds dédiés à la résorption des bidonvilles et squats, s'est donné jusqu'à 2022 pour y parvenir, en sollicitant les autorités locales pour qu'elles contribuent, avec l'État, à l'élaboration de stratégies locales visant en premier lieu l'inclusion des habitants. Une approche à contre-courant de la fausse solution du recours à l'expulsion, vaine parce que les bidonvilles se reconstituent un peu plus loin, et tellement violente pour les familles, en particulier pour les enfants, pour lesquels elles sont trop souvent synonymes de déscolarisation.

En théorie donc, on ne devrait plus parler que de résorption des sites occupés, une fois trouvée une solution crédible et durable pour chaque famille. La mobilisation des dispositifs de droit commun le permet, de la même manière que les politiques publiques conçoivent la prise en charge des personnes sans abri ou en situation de grande pauvreté.

2020, année d'élections municipales : élue, élu, candidate, candidat, une opportunité réelle s'offre à vous de contribuer efficacement à mettre fin, lors du mandat municipal qui s'annonce, au scandale déshonorant de l'existence de bidonvilles et de squats dans un pays comme la France. Ce dossier s'adresse à vous, il a été élaboré pour mettre entre vos mains les clefs de cette réussite. Le reste vous appartient : c'est avant tout une question de volonté politique.

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROME EUROPE

59, rue de l'Ourq - 75019 Paris

contact@romeurope.org

 [CNDHRomeurope](#)

 [CNDH_Romeurope](#)

www.romeurope.org